

UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS-RIVIERES

MEMOIRE PRESENTE A

UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS-RIVIERES

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAITRISE ES ARTS EN THEOLOGIE

PAR

LOUISETTE LAMEUVILLE

LE DISCOURS DES EVEQUES SUR L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX

EN MILIEU SCOLAIRE AU QUEBEC

JUIN 1984

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

QUELQUES SIGLES

(par ordre chronologique d'entrée dans le texte)

AEQ	Assemblée des évêques du Québec
CCC	Conférence catholique canadienne (épiscopat canadien avant 1976)
CECC	Conférence des évêques catholiques du Canada (depuis 1976)
OCP	Office catéchistique provincial
OCQ	Office de catéchèse du Québec (depuis 1971)
MEQ	Ministère de l'éducation du Québec
FCSQ	Fédération des Commissions scolaires du Québec
AQPMR	Association québécoise des professeurs de morale et de religion
MLQ	Mouvement laïc québécois
CDLP	Commission des droits et libertés de la personne
CEQ	Centrale de l'enseignement du Québec

TABLE DES MATIERES

	pages
<u>INTRODUCTION</u>	1
1. <u>DISCOURS DES EVEQUES ET MOUVEMENT DE RENOUVEAU CATECHETIQUE AU QUEBEC: 1950-1970</u>	
1.1 <u>Historique du renouveau catéchétique: les jalons</u>	5
1.1.1 Essor du renouveau	5
1.1.2 L'Office catéchistique provincial et ses réalisations	7
1.1.3 Elaboration des nouveaux manuels de catéchèse	12
1.1.4 Le Rapport Dumont et l'enseignement religieux	18
1.2 <u>Analyse du discours des évêques sur l'enseignement religieux au Québec de 1950 à 1970</u>	21
1.2.1 Positions de Principes des Evêques avant 1960	21
1.2.2 Notions dégagées des discours des évêques	29
1.2.2.1 Enseignement catéchistique	29
1.2.2.2 Catéchèse	35
1.2.2.3 Confessionnalité	42
1.2.2.4 Enseignement moral	48
Conclusion	53
2. <u>DISCOURS DES EVEQUES DANS LA PHASE DE CLARIFICATION ET DE PRECISION DU RENOUVEAU CATECHETIQUE AU QUEBEC (1970-1980)</u>	57
Introduction: Valeurs et limites de la nouvelle catéchèse à l'aube des années "70"	57

2.1 Interventions qui ont jalonné le discours des évêques	60
2.1.1 L'enquête sur l'orthodoxie des manuels de catéchèse	60
2.1.1.1 Analyse des contenus au plan doctrinal	60
2.1.1.2 Enquête auprès des agents d'éducation de la foi	65
2.1.1.3 Résultats de l'enquête	68
2.1.2 Voies et impasses et ses retombées	68
2.1.3 Le synode de 1977	71
2.1.3.1 Origines, buts et interventions de l'épis- copat canadien	71
2.1.3.2 Conclusions du synode	75
2.1.3.3 Exhortation apostolique <u>Catechesi tradendae</u> de SS Jean-Paul II en 1979	78
2.2 Evolution du discours des évêques sur l'enseignement reli- gieux au Québec	80
2.2.1 Les notions se précisent	80
2.2.1.1 Catéchèse	80
2.2.1.2 Confessionnalité	91
2.2.1.3 Sciences morales	97
2.2.1.4 Projet éducatif	102
Conclusion	108
 3. DISCOURS ACTUEL DES EVEQUES SUR L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX AU QUEBEC	112
3.1 Les évêques face au projet du MEQ en enseignement religieux	112
3.1.1 Du Livre vert (1977) - au Livre orange (1979) - au Livre blanc (1983) - à la loi 40 (1983-84)	112
3.1.2 Interventions du Conseil supérieur de l'éducation	121
3.1.3 Evaluation de l'enseignement religieux par la Direction de l'enseignement catholique	125
3.1.4 Position du Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation	128

3.1.5 Discours des évêques du Québec sur le projet du MEQ	136
3.2 <u>Les évêques et la mise à jour en enseignement religieux scolaire</u>	145
3.2.1 Nouvelles orientations de l'O.C.Q.	145
3.2.2 En 1981, étude de l'orientation, des objectifs généraux et du contenu de l'enseignement religieux par l'O.C.Q.	147
3.2.3 En 1983, mise à jour par Soeur Raymonde Jauvin	153
3.2.4 Approbation des évêques du Québec	156
3.3 <u>Les évêques et les milieux éducatifs chrétiens</u>	159
3.3.1 Rôle de l'école en enseignement religieux	159
3.3.2 Rôle de la famille en enseignement religieux	165
3.3.3 Rôle de la communauté chrétienne	169
<u>Conclusion</u>	174
<u>CONCLUSION</u>	177

INTRODUCTION

Ce mémoire de recherche se veut un approfondissement du discours des évêques dans le domaine précis de l'enseignement religieux dans les écoles du Québec depuis le renouveau catéchétique. Il ne s'agit pas tant ici d'interpréter la pensée des évêques, que de suivre avec le plus de clarté possible son évolution et les tendances profondes qui en découlent à travers leurs interventions écrites.

Nous nous attarderons plus particulièrement aux discours de l'Assemblée des évêques du Québec (AEQ) et à certains messages de l'épiscopat canadien (CCC ou CECC) lorsqu'ils ont des liens étroits avec l'enseignement religieux au Québec. Nous référerons également à quelques lettres pertinentes de l'un ou l'autre évêque francophone.

Cette étude portera proprement sur l'enseignement religieux catholique en milieu scolaire public. Elle exclut aussi tout regard sur les activités complémentaires de pastorale scolaire et d'éducation permanente de la foi.

Pour saisir davantage cette évolution du discours des évêques, les orientations qui s'en dégagent et l'influence exercée par ce discours, il nous faut d'abord regarder de près les différents termes utilisés par les évêques dans leurs écrits, leur signification, leur évolution afin de découvrir la pensée sous-jacente qui les guide et qui se répercute dans le vécu scolaire.

En effet, le vocabulaire utilisé tant par les évêques que par les spécialistes de l'enseignement religieux est demeuré confus jusqu'aux années "80" où le Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation a défini clairement les mots-clés: catéchèse, enseignement religieux, confessionalité, école catholique, etc.

Si le renouveau catéchétique a pris son point de départ dans la notion plus intellectuelle d'instruction religieuse, il en est venu à voir cet enseignement dans le sens d'une catéchèse, c'est-à-dire d'une éducation de la foi qui fait appel, non plus aux seules facultés de connaissance, mais au vécu et à l'expérience du jeune. Mais le contexte socio-religieux devenant plus séculier et davantage politique, le vocabulaire se devait d'utiliser un terme plus approprié soit celui d'enseignement religieux catholique, terme qui deviendra officiel dans le milieu scolaire. C'est également ce terme que nous utiliserons plus couramment dans cette étude.

Ainsi, cette recherche essaie de découvrir où en est le discours des évêques après trois décennies, dans le domaine de l'éducation chrétienne à l'école. A cette fin, et tenant compte de l'évolution marquée de ce discours, nous avons divisé notre travail en trois périodes:

- de 1950 à 1970
- de 1970 à 1980
- de 1980 à nos jours

D'abord de 1950 à 1970

Cette période se partagerait en deux étapes. Une première étape, de 1950 à 1960, fut celle du démarrage du renouveau catéchétique au Québec avec la parution du Nouveau Programme en 1948; puis la fondation de l'Office catéchistique provincial (OCP) en 1952; et enfin le premier congrès de Saint-Jean-de-Québec en 1961 qui donna l'élan "miracle" à tous les changements

subséquents. Le deuxième temps, de 1960 à 1970, peut être considéré comme l'"âge d'or" du renouveau catéchétique avec l'élaboration des nouveaux manuels pour chaque degré de l'élémentaire et du secondaire, et cela dans un contexte de profonde mutation du système scolaire lui-même.

De 1970 à 1980

Cette période fut marquée par l'évaluation demandée par les évêques. C'est le temps de l'analyse, de la révision des manuels, de leur contenu, de leur méthode. A cette époque on a voulu faire le point sur tout le renouveau mis en place depuis une vingtaine d'années. Ce fut également un temps d'approfondissement des termes et des contenus catéchetiques avec le synode de 1977. De plus, Voies et impasses, avec son projet éducatif scolaire, apporte une vision plus globale et plus personnalisante de l'enseignement religieux à l'école.

De 1980 à nos jours

Enfin, les années "80" amorcent une nouvelle orientation de tout le système d'enseignement au Québec avec le Livre blanc et la loi 40. Ainsi l'enseignement religieux doit rajuster son tir et se résituer dans un ensemble plus vaste et davantage pluraliste. Les évêques suivent de près ce projet de réforme scolaire et ils interviennent judicieusement, orientant en quelque sorte les débats sur la question confessionnelle. Mais leur intervention ne s'arrête pas au plan juridique. Ils demandent à des spécialistes de faire une mise à jour de l'enseignement religieux en milieu scolaire. Les conclusions de cette étude seront déterminantes pour les années à venir.

Ajoutons que notre recherche prend, en fait, sa source dans un réel intérêt de notre part pour un champ d'intervention qui a toujours été objet d'attention et de constante préoccupation de la part des évêques et qui revêt la valeur de trait dominant dans l'Eglise du Québec. Avec le temps, cet

intérêt a pris la forme d'un questionnement qui se formulerait comme suit: Quelle a été la prise de parole des évêques dans le domaine de l'enseignement religieux scolaire au Québec? Quel impact a produit leur discours en ce domaine? Quelle est leur argumentation? D'après eux, quelle est la place de l'enseignement religieux à l'école ou quel est le rôle de l'école, de la famille et de la communauté chrétienne dans ce champ précis? Enfin, en quoi leur position ou leur parole rejoints-elle ou diffère-t-elle du présent projet de réforme du NEQ? Ont-ils un modèle d'école chrétienne à proposer dans le système scolaire québécois?

Tel est à nos yeux le sujet que cette étude veut élaborer et les questions auxquelles elle prétend répondre.

CHAPITRE PREMIER

DISCOURS DES EVEQUES ET MOUVEMENT DE RENOUVEAU CATECHETIQUE

AU QUEBEC: 1950-1970

1.1 Historique du renouveau catéchetique au Québec; les jalons

1.1.1 ESSOR DU RENOUVEAU

Le renouveau catéchetique qui s'est répandu dans tout le Canada, a réellement pris naissance au Québec autour des années "50". Déjà, on était passé de la méthode déductive à la méthode inductive¹, et le 17 décembre 1942, le Comité Catholique du Conseil de l'Instruction publique demande à sa Commission des Programmes et des Manuels de procéder, sans retard, à la révision, à la refonte et à l'amélioration du programme d'études religieuses des écoles élémentaires du Québec.

Une première tranche paraît en 1946 et, en 1948, la publication de ce Nouveau Programme de Religion des Ecoles élémentaires de la Province de Québec marque un tournant décisif dans la transformation de la mentalité

¹ Raymond Anctil, Catéchèse québécoise au niveau secondaire: analyse critique de sa conception anthropologique, Thèse de doctorat présentée à l'Université Saint-Paul d'Ottawa, 1981. L'auteur explique ces deux méthodes.

catéchétique au Québec ainsi que dans l'orientation de notre pédagogie.

Son esprit est nouveau et il devient l'instrument de base de tout effort d'adaptation. S'inspirant de la perspective donnée par Soeur St-Ladislas, SASV, dans Aux Petits du Royaume, sa démarche entre de plain-pied dans la méthode active et inductive en expansion à cette époque. Ce Nouveau Programme, édition de 1959, réaffirme clairement cette perspective:

L'enseignement religieux doit tenir compte du processus de connaissance de l'enfant. Or l'enfant connaît et comprend à partir du concret. C'est là la manière la plus commune de parvenir à la vérité.

La loi de l'induction exige que le maître parcourt avec l'enfant les trois stades de la connaissance: sensible, intellectuelle et surnaturelle, en commençant par le concret.

Si le catéchiste ne respecte pas ce mode de connaissance et ne présente, d'abord, que des formules doctrinaires abstraites, il s'expose à n'obtenir qu'un savoir verbal, des idées incomprises et sans référence à la vie.²

Le Nouveau Programme de 1948, vise avant tout la formation chrétienne de l'enfant. Selon Mgr Joseph-Arthur Papineau, il propose une doctrine et une méthode capables de susciter un enseignement éducatif, concentrique, surnaturel, uniifié et adapté.³

La parution du Catéchisme Catholique, le 26 juillet 1951, se veut un effort de simplification de l'ancien: le Catéchisme des Provinces ecclésiastiques de Montréal, Québec, Ottawa, Sherbrooke et Rimouski, qui existait depuis 1888. Il est présenté comme la mise en application de ce

² Office Catéchistique Provincial, Educateurs de la foi. (Méthodologie I. Commentaire du Programme de Religion des Ecoles élémentaires de la Province de Québec), Fides, Ottawa, 1962, p. 35.

³ Mgr Joseph-Arthur Papineau, Le prêtre et l'enseignement catéchistique, Office catéchistique diocésain, Joliette, 1954, pp. 16-20.

Nouveau Programme de religion et se présente comme le quatrième manuel national de catéchisme des Canadiens français, i.e. après le catéchisme de Mgr St-Vallier, celui de Sens et de Baltimore.

Ce Catéchisme manifeste des tentatives de renouveau doctrinal, moral et pédagogique. La doctrine y est plus complète. Il met en ordre, en les unifiant, les cinq matières se rattachant à l'enseignement religieux: l'Ecriture Sainte, le Catéchisme, les Prières, la Liturgie, la Formation morale.⁴ L'aspect communautaire de l'Eglise est davantage mis en relief. La vie surnaturelle y est mieux centrée sur le mystère du chrétien.⁵

Ainsi donc, le Catéchisme Catholique, comme ceux qui l'ont précédé, a répondu assez heureusement à un besoin au temps où les valeurs chrétiennes se transmettaient surtout par la vie familiale et la vie paroissiale. Si le catéchisme fait à l'école visait surtout une instruction, la vie quotidienne pouvait garantir une véritable formation religieuse.⁶

1.1.2 L'Office Catéchistique Provincial et ses réalisations

Parmi les nombreux facteurs qui ont contribué au renouvellement de l'enseignement religieux au Québec, il faut mentionner l'Office Catéchistique Provincial (O.C.P.). En effet, en 1952, l'Assemblée des Evêques du Québec⁷ (A.E.Q.) crée l'O.C.P. le reconnaissant comme un organisme de con-

⁴ Réginald Marsolais, "D'hier à aujourd'hui. Trois décennies de catéchèse", dans Le Souffle, no 49, oct. 1974, p. 65.

⁵ Raymond Anctil, op. cit., p. 79.

⁶ Marcel Caron, "Quelques pages d'histoire", dans Le Souffle, no 32, juin 1970, p. 3.

⁷ L'Assemblée des Evêques du Québec est devenue Conférence épiscopale en 1973. Cependant, un secrétariat permanent existait depuis 1966. De 1851 à 1886, les évêques du Québec avaient l'habitude de se réunir d'abord en Conciles pléniers, puis à travers le Comité Catholique du Département de l'Instruction Publique qui, longtemps, comprenait tous les évêques du Québec.

sultation et d'exécution de la Commission épiscopale de l'enseignement religieux. Ils confient à Mgr Gérard-Marie Coderre (Saint-Jean-de-Québec) le soin d'organiser cet Office.

La première préoccupation de l'O.C.P. est de conserver un lien étroit avec l'épiscopat. Nous savons que les évêques sont les premiers maîtres de l'enseignement religieux dans l'Eglise. Ce droit est constamment remis en lumière partout dans le monde par les Souverains Pontifes. A l'occasion de la canonisation de Pie X, le Pape Pie XII rappelait aux Cardinaux et aux Évêques:

C'est aux Apôtres et à leurs successeurs que le Christ a confié la Vérité qu'il portait du ciel. A côté du Pape et des Évêques, il n'y a donc pas dans l'Eglise d'autres maîtres de droit divin. Tout autre qui est appelé à enseigner le fait non en son nom propre ni au titre de la science théologique, mais en vertu d'une mission reçue du Magistère. 8

Pourtant, par un Décret de la Sacrée Congrégation du Concile daté du 12 janvier 1935, une invitation avait été lancée aux évêques pour organiser des Offices catéchistiques diocésains:

Les Ordinaires locaux fonderont, si possible, un Office qui, sous la direction de l'Ordinaire lui-même, régira toute l'organisation catéchistique du diocèse (...). Chaque année, les Ordinaires ne manqueront pas de désigner les prêtres-inspecteurs chargés de visiter tous les cours d'enseignement religieux du diocèse; (...) d'organiser chaque année une série de conférences spéciales sur le religion, afin de compléter et de parfaire les connaissances de ceux qui enseignent la doctrine chrétienne. 9

⁸ Robert Gaudet, "L'Office Catéchistique Provincial", dans Communauté Chrétienne, vol. 1, no 5, septembre-octobre 1962, p. 346.

⁹ Réginald Marsolais, "D'hier à aujourd'hui. Trois décennies de catéchèse au Québec", dans Le Souffle, no 49, oct. 1974, p. 64.

Ce n'est qu'en 1945 que cette directive est mise en application au Québec pour la première fois. En effet, Mgr Joseph-Arthur Papineau fonde, par les Décrets 54 et 261 du Premier Synode diocésain de Joliette,¹⁰ un office catéchistique et nomme son premier Directeur: M. l'abbé Gérard Coderre. Il nomme également l'abbé Robert Gaudet Visiteur ecclésiastique de son diocèse.

¹⁰

Et en 1960, huit diocèses du Québec avaient leur Office diocésain.

Cinq ans après sa fondation, l'Assemblée des Evêques du Québec dote l'O.C.P. de son premier secrétaire permanent en la personne de l'abbé Robert Gaudet ex-directeur de l'Office catéchistique de Joliette.

De 1955 à 1965, pendant la révolution tranquille qui se vit au Québec, de nombreuses réalisations et initiatives de l'O.C.P. sont à signaler. Mentionnons qu'à cette époque, l'O.C.P. se compose de trois membres permanents et de plusieurs équipes de travail qui se réunissent périodiquement.¹¹ Voici quelques réalisations:

. Il élabore des programmes pour les Ecoles normales, les Instituts familiaux, les Collèges classiques.

, Il publie un manuel de pédagogie pour la formation des futurs catéchistes: Educateurs de la Foi, O.C.P., 1962; des fiches destinées aux maîtres; des feuillets pour le prêtre-catéchiste.

10 Il faut souligner ici l'effort précieux de ces pionniers du renouveau catéchistique au Québec qui a, sans nul doute, commencé dans le diocèse de Joliette. Comme nous l'avons mentionné plus haut, Mgr G.-M. Coderre fut à l'origine de l'O.C.P. en 1952 et l'abbé R. Gaudet deviendra le premier secrétaire permanent en 1957. De plus, R. Marsolais, directeur diocésain de l'enseignement religieux à Joliette, remplacera l'abbé R. Gaudet en 1963-64 à l'O.C.P.

11 Réginald Marsolais, op. cit., p. 67.

. En 1961, il réunit à St-Jean un groupe de 60 spécialistes québécois pour faire le point sur l'état du renouveau catéchétique au Québec. Les congressistes terminent leur rencontre en souhaitant, à l'unanimité, que les conclusions du Congrès international d'Eichstätt (Allemagne) de 1960¹² servent de principes directeurs à tout effort catéchétique au Québec; ils émettent le voeu que l'O.C.P. recrute, au plus tôt, une équipe permanente de spécialistes qui, libérés de toute autre tâche, travaillent à plein temps à la réalisation des voeux de ce congrès:

- la rénovation du programme d'enseignement religieux du cours élémentaire;
- le rajeunissement du programme d'enseignement religieux du cours secondaire public;
- la rédaction de manuels pour les élèves, les maîtres et les parents.

. De plus, des centaines d'éducateurs religieux, laïcs et prêtres fréquentent, à temps complet ou à temps partiel, ici ou en Europe, des cours de pédagogie catéchétique de niveau universitaire.

. Dès 1955, la Faculté de théologie de l'Université de Montréal met sur pied son Institut de Sciences religieuses et, en 1962, c'est au tour de l'Université Laval de créer son Institut de Catéchèse. Ces deux centres de formation accueillent chaque année de nombreux candidats aux diplômes et aux licences d'enseignement religieux. A l'occasion des cours d'été, les campus se peuplent de centaines sinon de milliers d'étudiants en caté-

12 O.C.P., Formation du prêtre-catéchiste: quatre textes de base, Montréal, Office Catéchistique Provincial, 1961, pp. 14-27. Nous y retrouvons les conclusions du congrès international d'Eichstätt.

chèse. Le Père Norbert Fournier peut écrire au cours de l'année scolaire 1965-66:

Grâce aux 600 canadiens qui ont poursuivi au moins une année d'études en catéchèse et aux 4,000 éducateurs (...) qui ont participé à des sessions d'un mois sur les principes de la catéchèse, les idées nouvelles sur la catéchèse font rapidement leur chemin et atteignent un public toujours plus grand. ¹³

. En 1960, l'O.C.P. publie Le Recueil biblique, contenant les principaux textes de l'A.T. que l'on pouvait mettre en relation avec la doctrine du catéchisme. ¹⁴

Un autre son de cloche se fait entendre. L'Assemblée des Evêques du Québec est de plus en plus interpellée par les "signes des temps". En plus des congrès, des résolutions, des réunions, il y a la voix de l'opinion publique qui crie ses plaintes au sujet du catéchisme traditionnel. Marthe Henripin, s'interrogeant sur ce que les enfants devront plus tard rejeter, plaide en faveur d'un catéchisme engendrant des "espérants" et non des "légalistes" remplis de suffisance. De fait, elle prône une réforme en profondeur. ¹⁵

De même, Marcel Caron, décrivant la situation des années "60", dit:

Il ne s'agit pas de nier les efforts du passé, mais après des années de catéchisme fait aux enfants, on pourrait décrire la situation en empruntant les termes du Père Jungmann décrivant la situation en Allemagne une vingtaine d'années auparavant: "La plupart des gens connaissent tous les sacrements depuis le Baptême jusqu'au Mariage; non seulement

¹³ Norbert Fournier, c.s.v., "Le mouvement catéchétique s'interroge", dans Entre nous catéchètes, bulletin de liaison publié par l'Office catéchistique provincial, no 12, 1966, p. 1.

¹⁴ Marcel Caron, op. cit., p. 3.

¹⁵ Réginald Marsolais, op. cit., p. 69.

la figure du Christ, mais celle de Marie, de Pierre et Paul, d'Adam et d'Eve et beaucoup d'autres leur sont familières. Ils sont suffisamment instruits des commandements de Dieu et de l'Eglise. Mais ce qui manque aux fidèles, c'est le sens de l'unité, une vue d'ensemble, une certaine compréhension du merveilleux message de la grâce divine. De la doctrine chrétienne, ils ne retiennent qu'une énumération de dogmes et de préceptes moraux, de menaces et de promesses, d'usages et de rites, de tâches et de devoirs, imposés aux malheureux catholiques, tandis que le non-catholique jouit de liberté.¹⁶

1.1.3 Elaboration des nouveaux manuels de catéchèse

Comme on le voit, un malaise profond grandissait tant du côté des élèves que des professeurs, et les parents désiraient une instruction renouvelée pour leurs enfants. De plus, le long effort de pensée qui s'opérait en Europe depuis cinquante ans pour renouveler l'enseignement religieux, commençait à se faire sentir chez-nous. C'est ainsi qu'en 1962, l'Assemblée des Evêques du Québec confie à une équipe de catéchistes diplômés la tâche de rédiger de nouveaux manuels de catéchèse pour les enfants de l'élémentaire. Cette équipe travaillera, bien entendu, dans le cadre de l'O.C.P. En mai 1962, la Commission épiscopale d'enseignement religieux nomme trois prêtres: Réginald Marsolais de Joliette, Marcel Caron de Ste-Anne-de-la-Pocatière, Jean-Paul Bérubé de Rimouski, tous diplômés des Instituts de Catéchèse de Paris ou de Bruxelles, pour commencer le travail de rénovation des manuels de catéchèse. Au rythme d'une semaine par mois, ils se réunissent pendant un an, cherchant des orientations, évaluant des manuels étrangers et consultant des personnalités

16 Marcel Caron, op. cit., p. 3.

susceptibles d'apporter une inspiration valable. Entre autre, le Père Van Caster, professeur à Lumen Vitae a souligné l'importance des quatre sources de la catéchèse: la Bible, la Liturgie, les témoignages anciens de la vie chrétienne et l'enseignement doctrinal. De son côté, le Père Norbert Fournier propose la formation d'une équipe de consultation qui permettrait de faire connaître les points de vue des spécialistes des diverses disciplines: exégèse, psychologie, sociologie, théologie, pédagogie.¹⁷

L'année suivante, en mai 1963, au Congrès provincial tenu à Québec et regroupant quelque 900 personnes, l'équipe de rédaction faisait connaître l'état du travail accompli et enquêtait sur l'âge le plus favorable pour initier l'enfant à la vie sacramentaire.

Durant l'année 1963-64, l'équipe expérimente son programme de catéchèse dans une quinzaine de classes pilotes réparties dans toute la province. Puis, en septembre 1964, Viens vers le Père, catéchisme d'initiation chrétienne des enfants de 6-7 ans, fait solennellement son entrée dans les écoles publiques du Québec. Dans toutes les communautés paroissiales du Québec, le premier dimanche de septembre, on y lit une brève circulaire signée par les Evêques du Québec annonçant la publication de Viens vers le Père.¹⁸

Cette publication marque le début d'une nouvelle étape: le passage

17 Marcel Caron, op. cit., p. 4.

18 Réginald Marsolais, op. cit., p. 70.

du code doctrinal unique en vigueur depuis 1888 (le Catéchisme des Provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal, Ottawa, Sherbrooke et Rimouski et son rajeunissement publié en 1951 sous le titre de Catéchisme catholique) aux instruments de catéchèse multiples et appropriés aux âges psychologiques de l'enfant.¹⁹

Ainsi, le processus de renouvellement de tous les catéchismes de l'élémentaire était en marche. En septembre 1964, dans toutes les écoles de la province de Québec, la catéchèse de première année était renouvelée avec Viens vers le Père. Elle poursuivait comme but l'initiation au sens de Dieu avec une insistance sur la présentation distincte des trois personnes divines, une initiation à la prière et à la formation morale.²⁰ Puis, suivirent de près les nouveaux manuels de deuxième année Célébrons ses Merveilles; de troisième année Rassemblés dans l'Amour; de quatrième année Nous avons vu le Seigneur, de cinquième année Préparer la Terre Nouvelle; de sixième année Selon ta Promesse, fais-moi Vivre; de telle sorte, qu'avec l'année 1969, tout l'élémentaire avait sa catéchèse renouvelée.

D'autre part, l'O.C.P. avait pour mission de voir à l'adaptation ou à la révision des manuels à tous les trois ans. Ainsi, en 1969, on avait déjà revisé les manuels de première et de deuxième années.

19 Marcel Caron, op. cit., p. 4.

20 Plus d'un québécois a accueilli ce nouveau manuel comme un courant d'air frais dans notre Eglise. Le changement de mentalité qu'il suppose, encore plus que le renouvellement de la méthode catéchétique, semble amorcer un approfondissement de l'esprit chrétien qui transformera non seulement les enfants, mais les parents, les professeurs, le clergé. Participer à cette entreprise de catéchèse amènera une profonde conversion de l'esprit et du cœur. La famille et la paroisse sont appelées à collaborer avec l'école afin d'assurer chez l'enfant un éveil de la foi qui prenne sa source dans une expérience spirituelle authentique. Cf. J.-Paul Labelle, s.j., dans Relations, no 305, septembre 1964, p. 270.

Pendant ce temps qu'advient-il du renouveau catéchétique au secondaire?

Si le 15 août 1951, l'Assemblée des Evêques de la province de Québec approuve l'édition canadienne du Catéchisme Catholique pour les classes du troisième au septième degrés primaires, les manuels de la Collection Témoins du Christ sont également mis en vigueur en 1952 par les Evêques du Québec, pour le secondaire, et cela pour une bonne décennie. Ils viennent remplacer Le Catéchisme expliqué de Mgr E. Cauly, (1911 et 1924). De fait, cette nouvelle collection arrive au moment où le mouvement catéchétique passe de la catéchèse doctrinale à la catéchèse kérygmatische.²¹

Cette série est préférée aux autres collections Fils de Lumière et Edition de l'Ecole en vertu de sa doctrine sûre et complète, en vertu de sa "méthode progressive, vivante, positive et dynamique" et en vertu de "l'heureuse continuité qu'elle offre au programme de septième année, basé sur les centres d'intérêts."²² Les droits d'auteurs de cette collection ayant été achetés par l'Assemblée épiscopale de la province de Québec, on élabore une édition strictement canadienne de Témoins du Christ.

Ces manuels ont aussi la préoccupation de partir de la vie de l'adolescent, de son expérience, de ses ressources et veulent s'adresser à toutes ses facultés. Ils entrent donc à plein dans la méthode "inductive ou synthétique" en même temps qu'"historique et évangélique". C'est le "voir, juger, agir" de l'Action catholique de l'époque.

21 Marcel Van Caster, "Trente ans de Catéchèse à Lumen Vitae", dans Lumen Vitae, vol. 25, no 100, octobre 1954, p. 25.

22 Mgr Joseph-Arthur Papineau, Le prêtre et l'enseignement catéchistique, op. cit., p. 25.

Ainsi, l'enseignement religieux au secondaire a constamment cherché à s'adapter. Avec le mouvement de renouveau catéchétique des années "60", il est également entré dans la ronde de rénovation des manuels et de sa pédagogie. L'O.C.P. se met à l'oeuvre. Après enquête, on croit qu'une pédagogie de "synthèse historique" contenue dans les manuels Témoins du Christ, ne rejoint plus le jeune de 14-18 ans. On en arrive donc à élaborer une pédagogie de type expérientiel ou existentiel, plus analytique que synthétique et qui rejoint davantage le jeune adolescent. C'est ainsi qu'en 1966 Regard Neuf Sur Un Monde Nouveau fait son apparition et devient le dossier catéchétique par excellence pour les classes de septième année. Et l'année suivante, en 1967, un deuxième tome de cette série Regard Neuf Sur La Vie est complété et s'adresse aux jeunes de huitième année .

L'engrenage du renouveau au Secondaire est en marche. En mai 1968, "l'Assemblée épiscopale du Québec présente au Comité Catholique du Conseil supérieur de l'Education un nouveau programme pour l'enseignement religieux dans les classes du Secondaire."²³ Sans l'exprimer explicitement, le Nouveau Programme invitait les rédacteurs des futurs manuels à s'engager dans la voie dite "anthropologique".

Il est bien évident que l'avènement de ce Nouveau Programme constitue un événement important dans l'histoire du mouvement catéchétique québécois, d'autant plus que pour les étudiants du deuxième cycle du secondaire, il est purement de fabrication québécoise. Il s'agit de Un Sens Au Voyage,

²³ Jean-Guy Myre, "Un nouveau programme d'enseignement religieux pour les adolescents de 14-17 ans", dans Le Souffle, nos 24-25, été 1968, p. 50.

en trois parties pour Secondaire III qui paraît en 1968; de La Force Des Rencontres, première partie pour Secondaire IV en 1970 suivie de sa deuxième partie en 1971 Faire La Vérité. Quant au programme de Secondaire V, autour des thèmes: l'engagement dans la société, les visages de Dieu, la solidarité, il paraît en 1972 et se concrétisera plus tard dans le manuel Des Rues Et Des Hommes. Par la suite, chacun des programmes des Secondaires I, II, III est revisé. Le processus de revision sera complété en 1978.

Quel fut l'impact de tout ce renouvellement? Ce n'est pas du jour au lendemain que change la mentalité d'un peuple. Marcel Caron écrit en juin 1970:

La nouvelle catéchèse proposée à partir de 1964 dans toutes les écoles du Québec a provoqué un certain remous. Si beaucoup de gens, surtout des parents, mais aussi des prêtres et quelques maîtres, souhaitaient un renouvellement, bien d'autres ont été pris au dépourvu. Un immense travail d'animation était nécessaire.²⁴

C'est ainsi que des rencontres individuelles ou de groupes, sessions d'été, de fins de semaine et cours d'animation pour professeurs, prêtres, parents ou autres, de même que la publication de thèmes doctrinaux selon les catéchèses de première et deuxième années ont vu le jour et ont particulièrement soutenu et aidé ce travail gigantesque de renouveau au Québec. A leur Assemblée plénière des 12-13 février 1969, les Evêques de la province de Québec n'ont pas manqué de souligner l'important travail accompli par l'O.C.P. :

Au chapitre de l'enseignement religieux a été souligné l'important travail accompli par l'O.C.P. Cet Office, qui comprend une équipe de 32 personnes, a déjà produit des instruments parmi les meilleurs au monde et ses manuels ont été adoptés par plusieurs pays. Il se

24 Marcel Caron, op. cit., p. 6.

tient à jour dans la recherche, dans l'approfondissement doctrinal et se conserve des relations continues avec les parents, les catéchètes, pour opérer une constante mise à jour des méthodes de pédagogie de la foi. ²⁵

1.1.4 Le Rapport Dumont et l'enseignement religieux

Il faut noter aussi l'apport de la Commission Dumont dans le renouveau catéchetique au Québec. Soulignons au préalable, que la "Commission d'Etude sur les Laïcs et l'Eglise" a été créée le 22 avril 1966 par la C.C.C., secteur français. Guy Bourgeault affirme que le motif premier des évêques du Canada portait sur la crise de l'Action Catholique. D'ailleurs, le premier nom qu'on lui assigna le prouve bien: "Commission d'étude sur la participation des laïcs à la mission de l'Eglise et sur l'avenir de l'Action Catholique". Toutefois, les évêques avaient, en plus, comme motifs de découvrir les préoccupations des clercs et des laïcs dans l'Eglise, les changements qui affectent notre société et les lendemains à donner à Vatican II.

Si les évêques canadiens avaient envisagé comme champ d'enquête toute l'Eglise canadienne-française, la Commission, elle, ne s'est intéressée qu'à l'Eglise du Québec, étant donné les situations trop différentes au Québec et dans les autres communautés francophones catholiques du Canada. ²⁶

²⁵ Jean-Guy Hamelin, secrétaire de l'épiscopat du Québec, "Réunion des Evêques de la Province de Québec", dans L'Eglise Canadienne, vol. 2, no 3, mars 1969, p. 93.

²⁶ Guy Bourgeault, "L'Eglise du Québec selon le Rapport Dumont", dans Relations, no 367, janvier 1972, pp. 3-5.

Le chapitre IV du Rapport Dumont sur "L'éducation chrétienne à l'école et son avenir" n'apporte pas de position claire et précise sur l'enseignement religieux à l'école. D'aucuns diront que le Rapport est très peu loquace en ce domaine et qu'ils regrettent une position plutôt "floue" sur la question de la confessionnalité par exemple. Par contre, Paul Tremblay souligne que le Rapport situe l'éducation chrétienne à l'école dans un contexte plus global.

Le rapport parle d'une vérité à découvrir, à faire. Au fond, c'est la conception biblique de la vérité qu'il propose. Une petite phrase de la conclusion le dit clairement; elle pourrait résumer pour ainsi dire tout le Rapport: "La vérité biblique de la Parole de Dieu, c'est d'abord la vérité du geste qui crée, qui libère, resuscite."

C'est pourquoi nous ne pourrons "faire la vérité" sur notre action catéchétique sans participer étroitement à la vérification qui est proposée à toute notre Eglise par ce Rapport (...). L'action catéchétique ne pourra trouver tout son sens et sa vérité que dans le contexte d'une Eglise, lieu de service et de fraternité. 27

En relisant le Rapport aujourd'hui, il me semble découvrir certaines réflexions d'allure prophétique que l'Eglise et les chrétiens du temps n'ont pas réussi à mettre en avant. Par exemple, il est dit à la page 184:

Au moment où l'effort de chacun est nécessaire pour assurer le projet éducatif de toute une société, les chrétiens ne peuvent se limiter à adapter le catéchisme ou la pastorale au milieu scolaire: ils doivent participer activement au changement, en collaboration avec toutes les autres personnes qui oeuvrent dans le monde de l'éducation. (par. 3)

Toutes les interventions ou à peu près s'entendent pour reconnaître que, dans le contexte québécois,

27 Paul Tremblay, "D'abord la vérité du geste qui libère", dans Le Souffle, no 38, janvier 1972, p. 2.

l'école doit tenir compte du fait chrétien et qu'elle a une part à apporter dans l'éducation religieuse des jeunes, mais là s'arrête pratiquement le consensus. Sur les modes ou les formes que peut prendre cette contribution de l'école, les avis sont très divers (...) ²⁸.

Où en sommes-nous actuellement dans notre collaboration avec toutes les autres personnes qui oeuvrent dans le monde de l'éducation? Et sur les modes et les formes que doit prendre l'école pour tenir compte du fait chrétien, des démarches ont-elles été entreprises?

Plus encore, le Rapport dit à la page 187:

Il n'est pas question de supprimer, au secondaire, l'enseignement de type catéchétique, mais il devrait, à notre avis, évoluer le plus rapidement possible vers des formes neuves: au lieu de cours périodiques, il vaudrait mieux organiser, à quelques reprises en cours d'année, des sessions de formation chrétienne. En plus de mieux adapter ainsi l'enseignement à la psychologie des adolescents, on doit favoriser la formation d'équipes mobiles de catéchètes et de chrétiens adultes aptes à faire communiquer les plus jeunes avec la vie de la grande communauté chrétienne. Insistons: il y a là une tâche urgente; n'attendons pas que dans quelques années, une défense formelle des modalités actuelles nous laisse démunis devant une crise de l'enseignement religieux plus aiguë encore que celle que nous connaissons. (par. 3)²⁸

Sans doute des essais ont été faits, quelques mouvements de jeunes ont surgi, mais l'éducation de la foi de nos jeunes est-elle à la hausse et adaptée à cette clientèle née pendant la révolution tranquille ?

Reste la question qui demeure actuelle en 1983: "Le qualificatif 'confessionnel' signifie-t-il encore quelque chose?" (p. 192, par. 4) Pour la Commission il s'agit de promouvoir la qualité de l'éducation chrétienne à l'école, quoique cette question fasse actuellement l'objet de nombreuses études... Pourtant, la discussion autour de la confession-

²⁸ Commission d'étude sur les laïcs et l'Eglise du Québec: un héritage, un projet, Fides, Montréal, 1971, p. 184 et p. 187.

nalité est toujours plus vivante. Avons-nous trop attendu pour la prendre vraiment en charge et y trouver des formes et des modes de présence?

En quelque sorte, le Rapport Dumont situe la question de l'enseignement religieux à l'école dans un contexte d'éducation permanente, ce que le Rapport Faure reprendra plus clairement en 1973.

Voilà, en bref, vingt années de labeur, de bouleversement, de renouveau dans le domaine de l'enseignement religieux au Québec.

1.2 Analyse des discours des évêques sur l'enseignement religieux au Québec de 1950 à 1970:

Cette brève fresque historique du renouveau catéchistique au Québec situe l'apport des évêques au niveau des agirs plutôt qu'à celui de la parole. En effet, ils ont été à la source de beaucoup d'initiatives en ce domaine et quelques-uns ont été des pionniers ou des collaborateurs infatigables, tels Mgr Joseph-Arthur Papineau et Mgr Gérard-Marie Coderre. Leurs discours se font rares au début du renouveau. Leur tactique semble se traduire ainsi: agissons d'abord, nous verrons les résultats, puis ensuite nous parlerons... Ce n'est donc qu'en 1958, que nous retrouvons leur première lettre collective: Le Prêtre et l'enseignement du catéchisme.

Avant d'analyser le vocabulaire utilisé pour en dégager les termes principaux, faisons quelques constatations sur les principes de base qui semblent sous-tendre le discours épiscopal dans les années 1950. Etant donné l'absence de parole tant individuelle que collective, nous référerons aux mandements et aux écrits synodaux de certains diocèses.

1.2.1 Positions de Principes des Evêques

Première constatation:

A cette époque (1950-60), il semble que l'éducation et l'éducation chrétienne vont de pair. Ces deux notions sont indissociables l'une de l'autre: la "Religion" est la première matière au programme et elle doit imprégner toutes les matières profanes. Ceci est unique au monde. Les Décrets du deuxième synode de Trois-Rivières en 1951 de même que ceux du premier synode de Nicolet en 1950 notent les devoirs des maîtres à peu près dans les mêmes termes:

Les instituteurs et institutrices sont tenus en justice et en charité de donner avant tout à leurs élèves une solide instruction religieuse et d'orienter tout leur enseignement vers la formation chrétienne. Ils sont également tenus en justice d'enseigner à leurs élèves les sciences profanes du programme scolaire.²⁹

De son côté, le Cardinal Paul-Emile Léger s'adresse dans le même sens au Congrès des Instituteurs catholiques du Québec, le 2 juillet 1953:

La mission du maître chrétien déborde les murs de l'école et son travail ne consiste pas uniquement à parcourir un programme qui conduit aux examens. Collaborateur de l'Eglise, il doit coopérer à sa volonté de pénétrer d'esprit chrétien tous les domaines de l'activité humaine.³⁰

S'adressant cette fois aux membres de l'ACELF, le 10 août de la même année, il déclare:

Un programme d'études qui ignoreraient la destinée humaine ou qui ne fourniraient pas à ceux qui le suivent les éléments nécessaires pour formuler une réponse à la question que doit se poser tout homme sur le sens de sa présence sur cette planète, serait un programme incomplet pour ne pas dire dangereux.³¹

29 Deuxième Synode du Diocèse de Trois-Rivières, Décret no 400.

30 Mandements des Evêques de Montréal, Tome 2⁴, p. 1779.

31 Ibid., p. 1812.

Le but de l'éducation chrétienne dans le monde d'aujourd'hui, c'est de former des hommes qui soient à même de s'engager dans tous les domaines de la vie publique et privée. ³²

Dans une allocution prononcée à l'occasion du 25^e anniversaire de l'Externat Sainte-Croix, le 8 décembre 1955, le Cardinal Léger rappelle cet extrait de l'encyclique Divini illius Magistri de Pie XI en 1929:

Depuis que Dieu s'est révélé dans son Fils unique, qui seul est la voie, la vérité et la vie (Jn 14, 6), il ne peut y avoir d'éducation complète et parfaite en dehors de l'éducation chrétienne.³³

Lorsque l'on parle d'éducation chrétienne proprement dite, il est clair également qu'elle englobe toute la formation du jeune:

Fondement nécessaire de toute vie que l'on veut irréprochable, l'éducation chrétienne est la source de l'accomplissement conscientieux des devoirs envers Dieu et envers le prochain. Eduquer chrétinement, c'est former petit à petit une âme pour le bien.³⁴

Deuxième constatation:

L'Eglise a, en ces années, un pouvoir quasi absolu sur l'éducation. Se référant à la même encyclique de Pie XI sur l'Education chrétienne de la Jeunesse, le Cardinal Léger redit aux instituteurs et aux institutrices catholiques du Québec que c'est à un double titre que l'Eglise a plein pouvoir sur l'éducation: à cause de sa mission enseignante auprès de tous les hommes, mission reçue de Jésus-Christ Lui-même: "allez, enseignez toutes les nations..." (Mt 28, 18-30). Ici, l'autorité doctrinale et disciplinaire de l'Eglise est totale et est de droit divin. Mais

³² Ibid., p. 1812.

³³ Ibid., Tome 27, p. 3605.

³⁴ Deuxième Synode de Trois-Rivières, Décret 398.

l'Eglise possède une autre autorité: une maternité spirituelle à l'égard de tous les baptisés, c'est son autorité pastorale. Après les avoir engendrés à la grâce, elle a le devoir de les nourrir et de les élever par ses enseignements.³⁵

En outre, c'est un droit inaliénable de l'Eglise et en même temps un devoir dont elle ne peut se dispenser, de veiller sur l'éducation de ses fils, les fidèles, en quelque institution que ce soit, publique ou privée, non seulement pour ce qui regarde l'enseignement religieux qu'on y donne, mais aussi pour toute autre matière ou organisation d'enseignement, dans la mesure où ils ont rapport à la religion et à la morale.³⁶

Le maître chrétien doit accomplir sa noble tâche en union avec l'Eglise. Séparé d'elle, il ne pourra pas agir sur la conscience des enfants qui lui sont confiés, et il perdrait vite le sens des valeurs spirituelles.³⁷

Troisième constatation:

C'est le rôle primordial du prêtre dans l'enseignement religieux à l'école. En 1954, Mgr Joseph-Arthur Papineau, évêque de Joliette, par l'intermédiaire de son visiteur ecclésiastique, M. l'abbé Robert Gaudet, adresse une longue lettre aux prêtres de son diocèse sur Le prêtre et l'enseignement catéchistique. S'appuyant sur le Code de Droit Canonique, il rappelle aux prêtres leur grave devoir de "distribuer la doctrine évangélique aux enfants." De toute évidence, l'enseignement religieux dans les écoles est sous la responsabilité directe du prêtre:

35 Lettres Pastorales de Montréal, Tome 24, "Allocution aux Instituteurs et Institutrices catholiques de la Province de Québec", 2 juillet 1953, p. 1774.

36 Pie XI, Divini illius Magistri, cf. Documentation Catholique, vol. 15, nos 507-508, 15 et 22 février 1930, Tome 23, p. 394.

37 Lettres Pastorales de Montréal, Tome 24, op. cit., p. 1775.

Aux curés, le Droit Canonique impose une obligation grave de justice directe, c'est-à-dire une obligation de charge d'âme immédiate découlant de leur devoir d'état d'enseigner personnellement le catéchisme. (Canon 467, ad. 1, 1331)

Si le curé est légitimement empêché de faire lui-même le catéchisme "si legitime sit impeditus" (canon 1333), il peut et doit demander le concours d'auxiliaires pour s'acquitter de sa tâche.

Aux vicaires coopérateurs incombe l'obligation de s'acquitter de leur devoir catéchistique, non comme chargés d'âmes, mais à cause de la mission reçue à cet effet. (canon 476) 38

De toute évidence, à cette époque, l'enseignement religieux dans les écoles est sous la responsabilité directe du prêtre. Il se doit de visiter chaque classe six fois par année et dans les classes de cinquième en montant, y donner un minimum de 35 heures de catéchisme par année. De plus il doit préparer soigneusement ses leçons en s'efforçant d'en dégager l'esprit théologique:

Le prêtre-catéchiste doit suivre le même programme et la même répartition que le maître de religion. Il laissera au maître le soin d'expliquer tous les détails de chaque leçon en s'efforçant lui-même de dégager l'esprit théologique du programme de la semaine en cours et d'en tirer les conclusions immédiatement pratiques pour les enfants auxquels il s'adresse dans le contexte de leur vie propre. 39

Pour terminer cette lettre, Mgr Papineau rappelle aux prêtres-catéchistes la nécessité et le devoir d'une formation adéquate pour lui-même "afin de se rendre compétent dans ce sublime ministère".

38 Mgr Joseph-Arthur Papineau, Le prêtre et l'enseignement catéchistique, op. cit., p. 6.

39 Ibid., p. 11.

Quatrième constatation:

Les évêques ont constamment le souci de se référer aux Actes du Saint-Siège. Deux documents pontificaux semblent primordiaux comme point d'appui à leurs écrits en ce domaine: l'encyclique de Pie XI sur l'éducation chrétienne de la jeunesse (*Divini illius Magistri*), 31 décembre 1929 et le Décret de la Sacrée Congrégation du Concile, 12 janvier 1935 sur l'enseignement du catéchisme.

Pour sa part, en 1960, Mgr Gérard-Marie Coderre (Saint-Jean-de-Qué.), a élaboré un travail-synthèse d'une densité assez remarquable sur le catéchisme et les derniers papes. Il a choisi 70 citations parmi plus de 700 textes pontificaux traitant de formation chrétienne de la jeunesse et des adultes, et il les rappelle à l'attention des fidèles. Pour lui, "En catéchétique comme en d'autres domaines, nous aimons penser que dans toutes les paroles du Vicaire du Christ résonne quelque chose de la pensée de Jésus." ⁴⁰

Il classe ses références selon quatre thèmes: le sujet - l'objet - les qualités - les responsables de l'instruction religieuse. Rappelons quelques éléments de ce document de Mgr Coderre qui ont orienté l'enseignement catéchistique au Québec:

Quand il parle du sujet de l'instruction religieuse, Mgr Coderre cite un extrait de cette allocution de Pie XII aux professeurs de l'enseignement secondaire d'Italie, datée du 5 janvier 1954:

Pour remplir entièrement sa fonction, le professeur digne de ce nom doit avant tout connaître ses élèves, c'est-à-dire les jeunes de tel âge déterminé selon

⁴⁰ Mgr Gérard-Marie Coderre, "Le catéchisme et les derniers Papes", dans Prêtres aujourd'hui, vol. 10, no 4, avril 1960, p. 160.

que les décrit une saine pédagogie chrétienne et ceux de sa classe tels que les forme la famille.

Parlant de l' object de l'instruction religieuse, Mgr Coderre rappelle que

L'instruction religieuse doit s'étendre à tout ce qui est la doctrine de l'Eglise: dogme, morale, liturgie. Tout particulièrement, dans l'instruction religieuse des aînés, il importe grandement de mettre au premier plan: Dieu, le Christ et sa divinité, et l'Eglise fondée par lui. 41

Il parlait ici de l'objet en général. Mais il mentionne aussi des écrits pontificaux qui soulignent certaines vérités particulières à enseigner, telles: le sens de la vraie liberté, de la prière, de la confession, du respect du mariage, la grandeur de la virginité et du sacerdoce, de même que certains sujets moraux comme l'esprit de soumission à l'autorité et l'application de la morale aux domaines économique, politique et social. Voici un extrait tiré de Pie XIII, radiomessage à l'occasion de la journée de la famille, daté du 23 avril 1952:

Imprimez dans la conscience des jeunes le pur concept de la vraie liberté...; elle est bien autre chose que dissolution et déchaînement; elle est au contraire une capacité éprouvée pour le bien; elle fait se décliner soi-même à le vouloir et à l'accomplir; elle est maîtrise sur ses propres facultés, sur ses instincts, sur les événements. 41

Mgr Coderre poursuit sa recherche en appliquant les textes pontificaux aux qualités de l'instruction religieuse. "A la vérité on trouve d'innombrables textes pontificaux qui traitent d'adaptations prudentes, de paroles imagées et persuasives, de doctrine vécue et conquérante qui compénètre programme et éducateurs" 42

41 "Allocution de Pie XII aux membres du congrès catéchistique international", le 14 oct. 1950, dans Semaine religieuse de Québec, vol. 73, no 38, 18 mai 1961, pp. 597-598.

42 Prêtres aujourd'hui, vol. 10, no 6, juin-juillet 1960, p. 239.

Si difficiles qu'ils soient, ces points (de doctrine chrétienne sur Dieu, le Christ et l'Eglise) ne doivent pas moins être exposés selon l'âge, l'intelligence et la science des étudiants. Avec les adolescents, et surtout dans les classes plus élevées, on peut et l'on doit parfois traiter des questions qui se posent à propos de l'Ecriture Sainte, des sciences naturelles et de l'histoire.⁴³

Sa recherche se termine avec les responsables de l'instruction religieuse qui, selon les textes pontificaux, sont d'abord le clergé ensuite le laïcat. En premier lieu, "les Souverains Pontifes parlent d'instruction religieuse aux évêques, aux curés, à tous les prêtres"⁴⁴

Avant tout, appliquez-vous à bien organiser l'œuvre du catéchisme. Cherchez des collaborateurs bons et instruits; veillez, même par leur intermédiaire à être informés de la condition de la jeunesse et de l'enfance dans votre paroisse... Enseignez vous-même personnellement le catéchisme, au moins pour les cours supérieurs, et faites que votre parole soit solide, intéressante, vivante, chaude, adaptée aux intelligences et aux besoins spirituels de vos auditeurs.⁴⁴

Il rapporte en outre un extrait de cette importante encyclique de Pie XI : Divini illius Magistri, datée du 31 décembre 1929, sur le rôle du laïcat:

C'est moins la bonne organisation que les bons maîtres qui font les bonnes écoles. Que ceux-ci, parfaitement préparés et instruits, chacun dans la partie qu'il doit enseigner, ornés de toutes les qualités intellectuelles et morales que réclament leurs si importantes fonctions, soient enflammés d'un amour pur et surnaturel pour les jeunes qui leur sont confiés, les aimant par amour pour Jésus et pour l'Eglise.⁴⁵

Tels sont donc les principes fondamentaux qui reviennent constamment

⁴³ "Allocution de Pie XII aux membres du congrès catéchistique international", le 14 oct. 1950, op. cit., p. 240.

⁴⁴ Prêtres aujourd'hui, vol. 10, no 6, op. cit., p. 243.

⁴⁵ Ibid., p. 244.

dans les discours des évêques. Essayons maintenant d'analyser le vocabulaire qu'ils ont utilisé jusqu'en 1970, afin d'en dégager les notions sous-jacentes.

1.2.2 Notions dégagées des discours des évêques

1.2.2.1 Enseignement catéchistique:

Le vocabulaire utilisé dans les écrits synodaux diocésains autour des années "50", reflète un langage d'apprentissage, de savoir, de connaissances à acquérir. On y emploie les termes: "l'enseignement du catéchisme" ou tout simplement "le catéchisme", "les leçons de catéchisme". Tout ceci en vue d'obtenir le "diplôme d'Instruction religieuse" à la fin du cours élémentaire. Regardons certains documents:

- En 1949, le 13^e Synode de St-Hyacinthe, aux Décrets 282-285; 293-295, mentionne 5 fois "le catéchisme", 1 fois "leçon de catéchisme" et 4 fois "instruction religieuse".
- En 1950, le 2^e Synode de Trois-Rivières, aux Décrets 378-387; 398-406, parle 9 fois d'"enseignement du catéchisme", 6 fois "le catéchisme" et 8 fois "Instruction religieuse".
- En 1951, le 1^{er} Synode de Nicolet, aux Décrets 320-325; 340-342, élabore sur les expressions: "l'enseignement du catéchisme" 7 fois, "le catéchisme" 1 fois et "l'Instruction catéchistique" 1 fois.
- En 1954, le 1^{er} Synode de Chicoutimi, aux Décrets 330-337; 349-356, note les termes suivants: "enseignement du catéchisme" 9 fois, "le catéchisme" 5 fois et "Instruction chrétienne" 1 fois.

Dans l'un et l'autre Synode, l'expression "enseignement religieux" ne revient qu'une fois.

- Il en est ainsi de la lettre de Mgr J.-A. Papineau, évêque de Joliette. Cette lettre publiée par l'Office catéchistique diocésain de Joliette en 1954, sous la rubrique: Le prêtre et l'enseignement catéchistique, utilise également ce même langage. Nous y retrouvons 9 fois, "l'enseignement catéchistique", 10 fois "le catéchisme", 5 fois "leçon de catéchisme" et 7 fois "le prêtre-catéchiste".

Toutefois il faut souligner le caractère juridique d'un synode, bien qu'à l'occasion, chacun de ceux mentionnés ci-haut ne manque pas de faire allusion à la pratique: "faire passer efficacement cet enseignement dans la vie des élèves" (Trois-Rivières, décret 381). "Il terminera toujours sa classe par des applications liturgiques et paroissiales adaptées aux circonstances de la vie des enfants", écrit Mgr Papineau. (p. 11)

Ailleurs, les Mandements des évêques ne sont pas très loquaces sur le sujet, si ce n'est pour rappeler constamment l'importance primordiale de l'enseignement catéchistique à l'école. Il faut dire par ailleurs, que les évêques, dans leurs circulaires utilisent un langage moins juridique et conçoivent davantage l'enseignement religieux comme une "nourriture" qui imprègne toute la vie du jeune.

Un peu plus tard, réunis en Assemblée collective, les évêques tiennent toujours le même langage. Regardons de plus près ce premier message officiel des évêques du Québec sur l'enseignement catéchistique. Publié en 1958, il s'apparente sur plusieurs points à celui de Mgr J.-A. Papineau dont nous venons de parler. Notons d'abord le titre qui est presque identique: Le prêtre et l'enseignement catéchistique de Mgr Papineau, et Le prêtre et l'enseignement du catéchisme notent les évêques du Québec.^{45a} La lettre de Mgr Papineau aurait-elle servi de canevas à celle des évêques

^{45a} Mandements des évêques de Nicolet, Tome 9, circulaire no 39, 3 décembre 1958, pp. 326-340.

du Québec? Nul doute que plusieurs éléments s'y retrouvent, à savoir:

- le rappel de part et d'autre, de certains documents pontificaux:

. Pie XII, Au Congrès Catéchistique diocésain de Milan, 7 septembre 1949:

Aucun ministère sacré ne peut logiquement passer avant l'obligation de proposer aux fidèles l'enseignement du dogme et de la loi morale de l'Eglise". (p. 8 g , Mgr Papineau; AEQ, Introduction, 4e paragraphe.)

. Pie XII, Lettre à la Semaine d'Etudes catéchistiques italienne,

2 juillet 1949:

Pour le prêtre, aucune heure ne pourrait être plus précieuse que celle qui est consacrée à enseigner le catéchisme; enseignement pour lequel le Concile de Trente a employé la singulière expression de "primum et maximum officium". (p. 8, Mgr Papineau; AEQ, Introduction, 5e paragraphe.)

. Pie XII, Discours aux Curés de Rome, 10 mars 1948:

Avant tout, appliquez-vous à bien organiser l'œuvre du catéchisme. Enseignez vous-même personnellement le catéchisme. (p. 7, Mgr Papineau; AEQ, Chap. II, 2-B)

. Pie XII, Allocution aux Membres du Congrès Catéchistique international, 14 octobre 1950:

Qu'il Nous soit permis d'insister: Nous exhortons tous les prêtres, et en premier lieu ceux qui enseignent la religion dans les classes supérieures, à penser souvent qu'ils auront à répondre devant Dieu de leurs élèves". (p. 8,h, Mgr Papineau; AEQ, Chap. II-C, paragraphe 4)

- Ensuite, le Chapitre II de l'AEQ se retrouve presque textuellement dans l'article II de Mgr Papineau qui réfère continuellement au Droit canonique au sujet des devoirs du prêtre vis-à-vis l'enseignement religieux.

- Puis, le Chapitre III de l'AEQ reflète largement l'article V de Mgr Papineau, avec des adaptations de lieu, de fréquence, de durée.

- Pour terminer son article IV, Mgr Papineau explique la nature d'une classe de catéchisme; au chapitre IV de sa lettre, l'AEQ reprend cet article

en l'étoffant quelque peu.

Voilà, à mon avis, l'origine de ce premier message de l'Assemblée des Evêques du Québec sur l'enseignement religieux. Une fois encore, il vient confirmer l'importance primordiale qu'accordaient les évêques aux prêtres-catéchistes: C'était le "premier devoir d'un pasteur d'âme" (cf Lettre, paragraphe 2). C'est d'ailleurs ce que les évêques locaux ont constamment rappelé aux prêtres dans leurs mandements.

Si on analyse le vocabulaire de cette lettre, il est identique à celui des synodes diocésains mentionnés auparavant. Les mêmes termes reviennent: "l'enseignement du catéchisme" 18 fois, "le catéchisme" 6 fois, "leçon de catéchisme" 12 fois, "prêtre-catéchiste" 9 fois, "instruction religieuse" 2 fois. L'expression "enseignement religieux" revient 5 fois, donc elle est un peu plus courante. Ici, nous constatons l'apparition de deux termes nouveaux: "école confessionnelle" 3 fois et "catéchèse" 4 fois.

Que signifiait donc cette expression toujours aussi populaire à l'époque: "l'enseignement du catéchisme"?

- Partant de l'enseignement des Papes, à savoir que: "l'enseignement du catéchisme est le fondement de la vie chrétienne" (Introduction, par. 3; Pie XII, Décret de la Sacré Congrégation du Concile, 12 janvier 1954); que "aucun ministère sacré ne peut logiquement passer avant l'obligation de proposer aux fidèles l'enseignement du dogme et de la morale" (Introduction, paragraphe 4; cf Pie XII, Au 3e Congrès Catéchistique diocésain de Milan, 7 septembre 1949); que "aucune autre heure n'est plus précieuse pour le prêtre que celle qu'il consacre à enseigner le catéchisme" (Introduction, 5e paragraphe; cf Pie XII, Lettre à la Semaine d'Etudes Catéchistique italienne, 2 juillet 1949); que "La société humaine a un besoin ur-

gent de remèdes radicaux, mais peu pressent autant que la diffusion du catéchisme" (Chap. I, paragraphe 4; cf Pie XII, Au Congrès Catéchistique de Barcelone, 7 avril 1946).

- Référant, en outre, à certaines expressions de la Lettre elle-même: "Et c'est à l'école d'abord et surtout que l'on apprend ces principes fondamentaux de la religion" (Chap. I, par. 2).

"Donnons-nous le quart de notre temps pour ces enfants et particulièrement pour leur enseigner la religion ?" (Chap. I, par. 3).

"Nous devons proportionner les connaissances religieuses de nos enfants au niveau des connaissances profanes (...) avec des dangers d'erreurs de plus en plus pernicieuses et un besoin de vérités religieuses de plus en plus profondes" (Chap. I, par. 5).

"L'activité catéchistique du prêtre se situe à la fois sur le plan de l'enseignement religieux proprement dit..." (Chap. II, 2-D-par. 5).

"Le prêtre connaît mieux sa doctrine. Il est capable, surtout dans les classes plus avancées, de présenter certaines synthèses doctrinales, de préciser des points obscurs, de rattacher les détails à certaines idées essentielles" (Chap. II, 2-D-b).

"Le prêtre doit enseigner le catéchisme dans la classe même où les enfants reçoivent habituellement les leçons données par le maître".
(Chap. III, 1-par. 1)

"Il donnera un minimum de trente leçons de catéchisme sur les points principaux de la doctrine..." (Chap. III, 2-par. 3)

Ainsi, nous pouvons déceler à travers ces diverses expressions des évêques, leur conception de l'enseignement catéchistique à cette période. Il s'agit avant tout d'une connaissance, d'une doctrine, de vérités à in-

inculquer aux jeunes. L'enseignement catéchistique est une matière scolaire à laquelle il faut accorder une importance primordiale et sur laquelle il faut constamment veiller pour la garder dans la pure vérité du Christ et de l'Eglise. C'est un enseignement de droit divin dont les évêques sont les premiers responsables. "Toute autre personne appelée à y enseigner exerce l'office de maître non en son nom propre ni au titre de sa science mais en vertu d'une mission reçue du Magistère." (Chap. II, 1-, cf Pie XII, Discours à l'occasion de la canonisation de S. S. Pie X, 31 mai 1954).

Par ailleurs, les évêques emploient indifféremment et dans le même sens que l'enseignement catéchistique, les expressions "instruction religieuse" 2 fois et "enseignement Religieux" 5 fois. De plus, les mots "doctrine" repris 11 fois, "connaissance" et "vérité" 4 fois, "science" 3 fois viennent renforcer cette notion de "savoir" que semblent donner les évêques à l'enseignement du catéchisme à l'école. Pourquoi cette insistance? Comme nous l'avons déjà dit en parlant du catéchisme catholique, édition de 1951, on était au temps où les valeurs chrétiennes se transmettaient surtout par la vie familiale et la vie paroissiale. Donc à l'école, on visait d'abord l'instruction.

Toutefois, les évêques ne manquent pas de mentionner, à l'occasion, que l'enseignement catéchistique est de première importance à l'école parce qu'il donne des principes clairs et des convictions solides qui débouchent sur un engagement apostolique et sur une vie exemplaire: "L'expérience du ministère fait toucher du doigt l'inefficacité apostolique des militants dont l'action ne repose pas sur des convictions fermes et éclairées par de solides principes chrétiens." (Chap. I, 2-par. 3)

"Pour recevoir dignement les sacrements, pour vivre sa messe, pour se dévouer efficacement dans les mouvements apostoliques, il est nécessaire d'avoir des principes clairs et solides sur la religion. Et c'est à l'école d'abord et surtout que l'on apprend ces principes fondamentaux de la religion." (Chap. I, 2-par. 1)

"... avant de leur suggérer des applications liturgiques et pastorales immédiatement pratiques pour leur vie concrète." (Chap. IV, par. 1)

"C'est ainsi que le prêtre-catéchiste poursuit une activité originale qui réconforte l'enseignement du maître sans le répéter et qui aide l'enfant à centrer sa foi sur des vérités de base, à la pratiquer dans sa vie concrète et à la mettre au service des autres." (Chap. IV, par. 5)

"Former des croyants, des pierres vivantes de l'Eglise, des chrétiens à l'âme apostolique, des paroissiens convaincus et responsables, n'est-ce pas une oeuvre éminemment belle?" (Conclusion, par. 2)

1.2.2.2 Catéchèse

Avant 1960 on utilisait donc l'expression "enseignement catéchistique" ou "le catéchisme" pour signifier l'enseignement religieux à l'école.

Mais avec le renouveau qui s'amorce, on en est venu à employer le terme "catéchèse". Au début des années "60", les deux termes ont été utilisés l'un pour l'autre. Sans doute parce qu'on était à repenser tout l'enseignement religieux à l'école, tant dans son contenu, dans sa méthodologie que dans sa philosophie profonde.

Le "catéchisme", terme le plus longtemps en vogue au Québec, est apparu d'abord comme un enseignement, une instruction. Il fallait connaître les vérités essentielles de la religion chrétienne: ce qu'il faut croire, faire, avoir pour faire son salut. (Catéchisme Catholique, éd. 1951)

Le catéchisme désignait aussi l'objet de l'enseignement religieux, c'est-à-dire l'ensemble des vérités à connaître pour aller au ciel. Ce mot s'appliquait aussi au livre ou manuel en usage dans l'enseignement religieux et contenait des formules concises et systématiques sur toute la doctrine chrétienne. Qu'on se souvienne des 992 numéros du Catéchisme Catholique (éd. 1951) ! Le catéchisme désignait de plus une classe, un cours où l'on exposait des vérités à un groupe de catéchisés. Enfin, le catéchisme pouvait s'appliquer à une institution, c'est-à-dire toute l'organisation de l'enseignement religieux: maîtres, programme, cours, manuels, matériel didactique.

La catéchèse est le terme utilisé de nos jours. Il a refait surface depuis le renouveau catéchetique vers les années "60", la réalité sous-jacente ayant évolué. Ce mot vient d'une racine grecque "catēkein" signifiant "retentir" ou "faire retentir" au sens propre et "enseigner de vive voix", "instruire oralement" au sens figuré. Il apparaît d'abord comme un enseignement oral et était d'usage courant au début du Christianisme.

Norbert Fournier, c.s.v., explique les trois formes d'enseignement reconnues dans l'Eglise primitive:⁴⁶

1 - le kérygme: proclamation publique et solennelle du salut par le Christ, faite au nom de Dieu aux non-chrétiens et accompagnée de signes et de puissance qui engendrent dans les âmes la conversion, le retour à Dieu. En somme, c'est une instruction religieuse faite à des non-croyants.

2 - la catéchèse: initiation chrétienne des nouveaux convertis, adultes ou enfants, avant ou après le baptême; une instruction religieuse élémentaire de la religion, simple et familière, pour nourrir leur foi et

⁴⁶ Norbert Fournier, c.s.v., Exigences actuelles de la catéchèse, Les Clercs de Saint-Viateur, Montréal, 1960.

les engager dans la voie nouvelle.

3 - la didascalie: enseignement plus développé et plus approfondi du Christianisme aux chrétiens plus avancés.⁴⁷

Aujourd'hui encore, ces trois étapes se retrouvent dans notre enseignement religieux, mais d'une façon moins structurée et on insiste davantage sur la catéchèse comme étant une éducation de la foi.

Norbert Fournier dans ce même manuel, explicite cette notion. En voici les principaux traits:

- c'est d'abord un enseignement oral et vivant s'inspirant de la Bible et de la Liturgie;
- c'est un enseignement familier et élémentaire présentant le Message de Jésus comme une doctrine de vie adaptée à tous les esprits. Cet enseignement s'adresse à des croyants non initiés à une vie chrétienne authentique;
- c'est un enseignement qui se propose de nourrir et faire croître la foi vive;
- enfin, c'est un enseignement ecclésial, c'est-à-dire fait par l'Eglise et en son nom.

En un mot, la catéchèse doit proposer une doctrine solide et initier à la vie de foi.

Il y a donc dans la catéchèse deux éléments fondamentaux qu'on ne doit jamais séparer: l'élément "enseignement": transmission de vérités religieuses et l'élément "engagement": appel à une réponse généreuse du sujet.⁴⁸

⁴⁷ Ibid., pp. 27-28.

⁴⁸ Ibid., pp. 28-30.

Si nous parcourons les discours des évêques, le mot "catéchèse" apparaît pour la première fois dans leur lettre collective de 1958:

Le prêtre et l'enseignement du catéchisme. Nous le retrouvons 4 fois:

"Aucune pastorale n'est possible sans catéchèse" (2 fois: Chap. I, 2- par. 1 et 4)

Au même chapitre, les évêques soulignent que Pie XII rappelait souvent le danger d'une pastorale de la vie militante qui n'est pas nourrie de catéchèse. (no 2- par. 4)

Et au Chapitre IV, par. 2: "Les circonstances scolaires dans lesquelles le maître donne son enseignement religieux et son sens pastoral habituellement peu développé ne lui permettent pas toujours de présenter un enseignement unifié et d'atteindre cette dimension pastorale d'une véritable catéchèse."

Remarquons que dans les quatre emplois, le mot est toujours associé à l'idée de "pastorale". Ici, cette notion contient sûrement l'idée d'un "enseignement" et d'une acquisition de connaissances, mais elle déborde le cadre de la classe pour rejoindre un agir, un engagement.

Bref, une véritable catéchèse engloberait ici un enseignement qui conduit à un agir ou à une vie qui doit témoigner.

D'autres écrits d'évêques apparaissent en 1962. En parcourant les Décrets du deuxième Synode de l'Archidiocèse de Sherbrooke en 1962, nous constatons qu'au chapitre de l'enseignement religieux, le vocabulaire utilise constamment le mot "catéchèse", fait nouveau dans les décrets synodaux. Le chapitre lui-même s'intitule: "La catéchèse"; et on a ajouté un numéro (447) explicitant la notion de catéchèse. Les éléments retrouvés s'apparentent étrangement à ceux que donne Norbert Fournier dans son livre Exigences actuelles de la catéchèse. Elle se résumerait à un

enseignement oral et familier de la doctrine chrétienne et une éducation de la foi, en vue de former des catholiques et de leur faire vivre de plus en plus intensément la vie divine.

À son tour, le Cardinal P.-E. Léger, dans une conférence prononcée le 19 juillet 1962, donne les orientations de la catéchèse nouvelle dans le même sens que le père N. Fournier: "Elle est une éducation de la foi; en vue d'une réponse libre et personnelle à la Parole de Dieu qui se propose" ⁴⁹

De son côté, Mgr Gilles-M. Bélanger explique comment s'est faite la redécouverte de la catéchèse. Il note que l'effort de réflexion en ce domaine avait été amorcé par Pie X qui, dénonçant l'ignorance de la foi au sein du monde catholique, a suscité de nombreuses initiatives. Après maintes réflexions et recherches, il est apparu que l'éducation de la foi comportait d'autres exigences que la simple assimilation intellectuelle des vérités chrétiennes, car on n'est plus à l'époque où le catéchisme doit s'enseigner à l'école et l'éducation chrétienne se donner dans la famille et la paroisse. Notre société s'étant largement transformée, urbanisée surtout, le nombre est maintenant considérable des enfants - et des adultes - qui ne bénéficient plus d'un milieu familial et paroissial éducateur ou porteur de la foi. C'est pourquoi il faut transformer l'enseignement religieux, le dépasser et l'élargir, travailler à l'éducation de la foi, bref, recourir à une authentique catéchèse. ⁵⁰

⁴⁹ "Conférence de S. E. le Cardinal Léger, sur la catéchèse", dans Lumen Vitae, vol. 19, no 4, 1964, p. 756.

⁵⁰ Mgr G.-M. Bélanger, "Redécouverte de la catéchèse", dans Communauté chrétienne, vol. 1, no 5, septembre-octobre 1962, pp. 283-285.

On peut dire que l'élaboration des nouveaux manuels lancée par la Commission épiscopale d'enseignement religieux en mai 1962, a voulu tenir compte de cette transformation. La catéchèse qui se donne à l'école connaît donc au point de départ ces deux éléments inséparables: l'élément "enseignement" et l'élément "engagement".

Pourtant, la mutation de la société québécoise s'accélère. L'apport de la technique et des sciences révolutionnent de plus en plus la mentalité et la pensée québécoise; de telle sorte qu'en 1969, l'Assemblée plénière des Evêques du Canada, dans sa réunion annuelle, s'interroge sur certains aspects de la catéchèse à l'école:

Il importe de regarder la situation nouvelle de l'enseignement religieux à l'école en tenant compte de la remise en question dont la catéchèse est devenue l'objet quant à sa place et à sa valeur comme élément de formation de l'adolescent en milieu scolaire.

note: après avoir porté longtemps sur la pédagogie de la foi et les démarches en catéchèse (cf. à Un sens au voyage de l'O.C.P.), l'interrogation porte maintenant sur la valeur même de la catéchèse comme élément de formation à partir d'une question plus radicale encore celle de la signification du mystère chrétien pour le jeune d'aujourd'hui...⁵¹

D'autre part, la C.C.C., dans ce même message continue à prôner la catéchèse à l'école mais avec certaines conditions:

La catéchèse à l'école, dont l'objet propre est l'éducation de la foi, reste indispensable. Elle a de l'avenir à la condition de retrouver son lien vital avec la famille et la communauté chrétienne dont elle est le prolongement.

On ne saurait, à aucun moment, perdre de vue le problème majeur de la catéchèse à l'école: pour les enfants et les adolescents, l'absence de communauté d'appartenance, pour les maîtres, l'absence de communauté dynamique de soutien. ⁵¹

51 CCC, "La situation de l'enseignement religieux et le rôle des professeurs", dans L'Eglise Canadienne, vol. 2, no 6, juin 1969, p. 198.

A travers le questionnement de la CCC, nous sentons une opinion identique à celle des évêques du Québec, c'est-à-dire: la catéchèse est une pédagogie de la foi. D'ailleurs, l'allusion qui est faite au document Un sens au voyage de l'O.C.P. montre que les évêques québécois y sont très présents.

Six mois plus tard, la Commission Nationale de Catéchèse adresse un message d'appui aux artisans du renouveau catéchetique au Canada. Elle énonce clairement sa notion de "catéchiser":

C'est amener l'enfant à la découverte ou à la "reconnaissance" de la personne de Jésus-Christ et lui permettre d'établir avec Lui une relation personnelle de confiance et d'amour. (no 12)

La catéchèse se présente donc beaucoup plus comme un apprentissage, une éducation de la foi qu'un endoctrinement ou l'enseignement d'un code de vérités. (no 17) 52

Pourtant, les évêques de la Commission Nationale de Catéchèse ajoutent, eux aussi, les conditions de l'efficacité de la catéchèse:

Sa valeur et son efficacité reposent sur les attitudes et l'action convergentes des divers milieux d'éducation de la foi, notamment la famille, le milieu social, la paroisse. Elle suppose une pratique liturgique et sacramentelle adaptée à la réalité actuelle et une initiation à l'apostolat. (no 20) 52

Le mot catéchèse a donc ressurgi de sa source première, c'est-à-dire l'Eglise primitive, vers les années "60". Il est au coeur du renouveau catéchetique puisque ce langage nouveau transporte les deux aspects de l'éducation chrétienne à l'école. L'aspect formation ou éducation de la foi qui était plutôt laissé à la famille et à la paroisse, devra désormais être partie prenante de l'enseignement donné à l'école puisque la

52 CCC, "Le renouveau catéchetique canadien", dans Le Souffle, vol. 6, no 29, décembre 1969, pp. 57-58.

famille ne semble plus être un lieu toujours favorable à cette éducation de la foi. C'est ainsi que la catéchèse à l'école ou l'enseignement catéchétique devient à la fois un enseignement des vérités de la doctrine chrétienne et aussi un engagement ou une réponse à un appel. Les évêques, comme tous les promoteurs du renouveau catéchétique au Québec, disent: Une véritable catéchèse est éducation de la foi.

1.2.2.3 Confessionnalité

Dans le langage des évêques, nous retrouvons l'expression "école confessionnelle" pour la première fois dans leur lettre de 1958: Le prêtre et l'enseignement du catéchisme. Cette expression revient trois fois et ils mentionnent une fois "l'école catholique".

"Dans les écoles confessionnelles, les religieux, les religieuses et les laïcs enseignent la religion en vertu d'un mandat qui leur est confié par la hiérarchie." (chap. II-D, par. 1)

"Mais pour dissiper un doute souvent formulé sur l'opportunité d'une présence sacerdotale dans nos écoles confessionnelles, voici d'autres motifs qui militent en faveur de l'activité catéchistique du prêtre." (chap. II-D, par. 9)

"La présence du prêtre au catéchisme est un droit fondamental de l'école confessionnelle, droit heureusement reconnu par le Code scolaire de la province de Québec en 1941. Cet article du Code reconnaît au curé ou à son représentant le privilège de visiter les écoles catholiques, d'enseigner le catéchisme et de faire passer les examens, même dans les matières profanes; à nous d'en bénéficier." (chap. II-D, par. 1) 53

Il semble que les utilisations des expressions: "école confessionnelles" ou de "école catholique" soient ici équivalentes. Les évêques veulent surtout rappeler les droits existant en faveur de l'enseignement religieux

53 Mandements des évêques de Nicolet, op. cit., pp. 330-331.

dans les écoles et la liberté avec laquelle l'enseignant doit le faire.

Mais, à cette époque, comme nous l'avons vu plus haut, c'est tout l'enseignement qui est confessionnel et non pas simplement la structure de l'école. Nous savons par ailleurs, qu'en 1867, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord a sanctionné le caractère confessionnel de notre enseignement et non pas de l'école... Dans les écrits synodaux et les mandements diocésains, ce sont vraiment toutes les matières scolaires qui doivent être imprégnées de religion. Un texte du Cardinal Léger, daté du 17 juin 1961 et intitulé "Réflexions pastorales sur notre enseignement" parle de l'enseignement confessionnel à maintes reprises; en voici un extrait:

"Aux trois niveaux (primaire, secondaire et universitaire), c'est une même conviction des parents, commune aux protestants et aux catholiques, du moins une même atmosphère sociale qui ont entraîné la confessionnalité de l'enseignement.⁵⁴

Cette notion demeure la même en 1963 dans une lettre collective des évêques de la province civile de Québec sur "L'enseignement confessionnel". Ce message demeure longtemps une référence importante pour les évêques. Datée du 29 août 1963, elle fait suite au Bill "60 récemment rendu public et elle décrit ce qu'ils entendent par une école catholique:

Selon le concept que l'Eglise a de l'éducation, une école qui peut satisfaire pleinement les catholiques n'est pas simplement une école où l'on donne, à côté des matières profanes, un enseignement proprement religieux ou encore où l'on consacre des moments à la prière et au culte. C'est un des aspects de l'universalité propre du christianisme que celui-ci embrasse l'ensemble de la vie humaine et donne une inspiration et un éclairage particulier à toute l'activité de

⁵⁴ Mandements des évêques de Montréal, Tome 30, "Allocution à l'occasion du 50e anniversaire du Séminaire de St-Jean", pp. 5052 ss.

l'homme. Le levain qu'est la doctrine du Christ doit être mis dans la pâte: pour un étudiant, la pâte ce sont les matières profanes qu'il étudie, c'est le milieu dans lequel il vit. Un esprit chrétien doit donc se trouver dans toute la vie de l'école, dans son ordonnance, dans la philosophie de l'éducation qui l'anime, dans ses conceptions pédagogiques. On comprend en particulier qu'une telle conception implique certaines exigences pour ce qui est des programmes, de la qualité du matériel didactique, des qualifications des éducateurs eux-mêmes. 55

Ainsi donc, c'est tout l'enseignement, toute l'école qui sont confessionnels selon les évêques en 1963.

Mais la résistance se fait de plus en plus pressante à l'endroit de l'école confessionnelle entendue en ce dernier sens. On sent qu'un changement s'opère dans la mentalité québécoise. On s'appuie de plus en plus sur l'aspect juridique pour conserver le caractère confessionnel de l'enseignement. On en vient même à poser l'hypothèse d'une école pour l'instruction, non pas nécessairement pour l'éducation. Dans une allocution aux Principaux de Montréal, le 26 janvier 1966, le Cardinal Léger tient à rappeler avec les évêques du monde entier revenant du Concile Vatican II, la thèse de l'école comme lieu non seulement de l'instruction, mais aussi de l'éducation:

Je ne pense pas qu'il soit permis de considérer les directives du Concile, en cette matière, comme pouvant être prises à la légère ou comme étant déjà dépassées.

Ecoutez ce que dit le Concile, dans sa déclaration sur l'éducation chrétienne:

Tout autant que les autres écoles, l'école catholique poursuit des fins culturelles, et la formation humaine des jeunes. Ce qui lui appartient en propre, c'est de créer pour la communauté scolaire une atmosphère animée d'un esprit évan-

55 AEQ, L'Enseignement confessionnel, l'Eglise aux Quatre-Vents, Fides, 1966, p. 7.

gérique de liberté et de charité, d'aider les adolescents à développer leur personnalité en faisant en même temps croître cette créature nouvelle qu'ils sont devenus par le baptême et, finalement, d'ordonner toute la culture humaine à l'annonce du salut pour éclairer par la foi la connaissance graduelle que les élèves acquièrent du monde, de la vie et de l'homme.⁵⁶

De nouveau, le Cardinal Léger revient sur le sujet et cette fois devant les principaux d'école du Québec, à l'occasion de leur congrès annuel le 5 avril 1966. Il reprend cet aspect d'une école confessionnelle dans toutes les dimensions de la vie:

S'il ne faut pas négliger les structures juridiques et institutionnelles nécessaires à la vie des écoles catholiques, ce serait une erreur grave de penser que tous nos efforts doivent porter de ce côté. Les structures sont nécessaires mais ne suffisent pas (...) Il faut donc qu'un souffle spirituel très pur se répande davantage dans nos écoles pour les animer. Pour cela, il serait nécessaire à chacun de comprendre et assumer mieux toutes les exigences spirituelles et intellectuelles de sa foi, et aussi de comprendre et assumer ce qui se passe de meilleur dans l'Eglise.⁵⁷

De son côté, le Cardinal Roy paraissant à la T.V. le 30 juin et le 28 juillet 1966, veut re-situer l'importance de l'école catholique remise en question par l'école neutre:

Une école confessionnelle, une école catholique, c'est donc plus qu'une école dans laquelle on donne une classe de catéchisme: c'est une école dans laquelle un catholique se sent chez-lui. Cela ne veut pas dire qu'on parle de religion à tout propos, mais qu'on tient compte de la foi dans tout ce qui doit être éclairé par elle, qu'on la respecte, qu'on favorise une vie, un épanouissement des personnes selon l'enseignement de l'Evangile.⁵⁸

⁵⁶ Cardinal Léger, "Allocution aux Principaux de Montréal", ibid., p. 17.

⁵⁷ Cardinal Léger, "Il n'est pas vrai que le Concile nous oriente vers l'abandon de toutes les institutions chrétiennes", dans Relations, no 306, juin 1966, p. 188.

⁵⁸ Cardinal Roy, à la T.V., dans L'Eglise de Québec, vol. 78, no 29, 21 juillet 1966, p. 477.

Dans sa deuxième causerie à la T.V. le 28 juillet, répondant à la question: L'Eglise ne devrait-elle pas laisser l'école entièrement à l'Etat?, le Cardinal Roy réaffirme l'importance d'une éducation chrétienne dans une école catholique:

L'école catholique n'est pas une maison étroite et mal aérée, une sorte de ghetto; c'est au contraire une institution dans laquelle les étudiants pourront trouver l'expression de la foi dans toute sa beauté et toute sa grandeur, pour rencontrer ensuite, avec une âme éclairée et généreuse, le monde d'aujourd'hui dans toutes ses dimensions. 59

Cette notion de l'école confessionnelle qui n'est pas une simple structure, mais une vie de foi dans l'école, les évêques du Québec la répètent encore en 1968 dans une lettre collective intitulée: "Parents et éducateurs face à la réforme scolaire". Après avoir fait allusion aux documents ci-haut mentionnés, les évêques rappellent

Il n'est pas possible ni souhaitable de séparer, comme on le suggère parfois, l'éducation de l'instruction. Ce n'est pas possible, parce que les deux réalités sont trop indissociablement liées et parce que la matière de l'enseignement est souvent le lieu où se découvrent les valeurs. Ce n'est pas souhaitable, parce que l'école qui renoncerait ainsi à transmettre les valeurs perdrait son dynamisme spirituel et sa capacité de s'intéresser vraiment à l'humain. Une telle école, à supposer qu'elle fût possible, serait privée de son âme. 60

A son tour, Mgr G.-M. Coderre (St-Jean), président de la Commission épiscopale de catéchèse au Québec adresse une importante communication sur "Nos écoles confessionnelles" en 1970. Il signale trois tendances

59 Cardinal Roy, à la T.V., L'Eglise de Québec, vol. 78, no 31, 4 août 1966, p. 513.

60 AEQ, "Parents et éducateurs face à la réforme scolaire", dans L'Eglise Canadienne, vol. 1, no 3, mars 1968, p. 79.

face à l'école:

- 1 - revenir à l'ancien système légal;
- 2 - abandonner purement et simplement le statut scolaire légal assurant la confessionnalité des écoles;
- 3 - prendre nos responsabilités de catholiques convaincus; responsabilités octroyées par le Bill "60" et les règlements du Comité Catholique, de telle sorte que le décalage entre la situation légale et la situation de fait diminue et même n'existe plus.

Pour sa part, Mgr Coderre prône cette troisième tendance: "prendre nos responsabilités en exerçant les droits reconnus aux parents catholiques, et remplir pleinement les devoirs qui s'ensuivent, c'est-à-dire assurer à l'école un enseignement religieux adéquat, une pastorale scolaire efficace et un climat général qui s'inspire de la conception chrétienne de l'existence des jeunes."⁶¹

De son côté, Mgr P. Grégoire, après consultation des catholiques de son diocèse, adresse une lettre sur "Le projet de loi concernant l'organisation scolaire sur l'île de Montréal" (loi 62), et donne sa perspective et celle de la communauté catholique de l'Île sur la promotion de l'école catholique en disant qu'elle "constitue un lieu privilégié de formation où un jeune intègre les valeurs de son temps dans une vision de foi" et que "l'école confessionnelle demeure pour les catholiques un moyen normal d'éduquer leurs enfants selon leur foi"; que "Les meilleures structures ne suppléeront jamais à l'engagement des personnes"; que "Les soutiens juridiques et les cadres institutionnels sont toujours indispensables pour assurer à des projets collectifs une stabilité et une continuité que les

61 Mgr G.-H. Coderre, "Nos écoles confessionnelles", dans L'Eglise Canadienne, vol. 3, no 3, mars 1970, p. 79.

efforts individuels ne sauraient obtenir." 62

Bref, on peut affirmer qu'avant 1960, la confessionnalité régnait sans conteste au Québec. Elle inspirait toute éducation. On parlait et professait en toute liberté un enseignement confessionnel. Mais déjà, autour des années "60-70", bien qu'on réussisse encore à parler d'éducation chrétienne dans une école confessionnelle, la confessionnalité devient de plus en plus un statut juridique sur lequel on s'appuie pour essayer d'y maintenir une école catholique avec une éducation de la foi. On sent que cette éducation devient de plus en plus difficile et que les évêques du Québec et certains évêques en particulier sentent le besoin d'intervenir soit pour rappeler au Gouvernement à l'occasion de certaines lois (Bill 60, 62, 28) les droits des citoyens à l'éducation et à la liberté religieuse, soit pour souligner avec force toute la portée d'une authentique confessionnalité dans l'éducation à l'école.

Ainsi donc, d'un enseignement confessionnel par osmose ou par culture, on en vient assez vite à une remise en question d'une éducation chrétienne à l'école et même d'un statut confessionnel pour les écoles du Québec.

1.2.2.4 Enseignement moral

Le Programme de Religion des Ecoles Élémentaires de la Province de Québec, édition de 1959, mentionne cinq éléments de formation religieuse du "parfait chrétien", dont le cinquième est la formation morale. Que représente la morale dans ce programme? Elle constitue une partie de l'éducation chrétienne qui doit parfaire la formation de l'enfant à l'école et se présente comme "l'insertion de la doctrine dans la vie".

62 Mgr P. Grégoire, "Le projet de loi concernant l'organisation scolaire sur l'île de Montréal", dans L'Eglise Canadienne, vol. 3, no 4, avril 1970, p. 112.

Selon ce programme, la formation religieuse et morale déborde la classe de catéchisme et se prolonge dans la vie quotidienne de l'enfant et dans toutes ses activités.

Le maître doit faire découvrir à l'enfant comment il doit vivre en chrétien dans sa famille, dans sa paroisse, à l'église, etc.; comment l'enfant doit apprendre à juger chrétinement les situations de sa vie quotidienne.

Le maître vérifie surtout si ses élèves ont acquis des habitudes qui font l'homme de caractère, le bon citoyen et le parfait chrétien.⁶³

Ainsi, la formation morale à cette époque, est partie intégrante de la formation religieuse. Il n'est pas encore question d'en faire une discipline séparée, la question du libre choix des non-catholiques ne se posant pas à ce moment.

A une réunion des directeurs diocésains des Offices catéchétiques, le 31 octobre 1967, le problème de la morale commence à surgir avec plus d'ampleur. Le but de la rencontre est d'étudier le projet d'un programme de formation morale destiné aux adolescents des 9e, 10e et 11e années... A travers les opinions mentionnées au rapport des équipes, on y retrace une notion encore incertaine de la morale, mais qu'on tente de définir ainsi: "un ensemble de valeurs qui donnent un sens à la vie et qui font agir en accord avec ses options." Ainsi, la morale sera humaine ou chrétienne selon que ces valeurs sont incarnées dans un croyant ou un incroyant.⁶⁴

Pourtant, en 1969, l'équipe du Secondaire de l'O.C.P., après avoir étudié les programmes de catéchèse des adolescents, conclut son travail

63 O.C.P. Educateurs de la foi, op. cit., pp. 70-77.

64 Offices catéchétiques, dans Entre nous catéchètes, bulletin de liaison de l'O.C.P. , nov. 1967, pp. 28-29.

en distinguant clairement les objectifs d'un programme de sciences morales, ou de culture religieuse de ceux d'un programme de catéchèse:

Un programme de sciences morales a pour objectif d'aider quelqu'un à se forger un style de vie vrai, authentique, responsable, au plan de la vie personnelle, au plan des relations interpersonnelles, au plan de la vie collective.

Ce programme, en lui-même, ne pose pas la question religieuse et n'a pas à tenir compte des options religieuses de ceux qui le suivent. Il s'adresse à tout homme croyant ou non, dès lors qu'il fait partie de la société.

Un programme de culture religieuse a pour objectif de fournir des informations sur le phénomène religieux dans le monde. Ces connaissances sont comparables à celles qu'on acquiert dans d'autres disciplines.

Ce programme, en lui-même, n'a pas à tenir compte des options religieuses, car il ne pose pas la question de la foi chrétienne, c'est-à-dire d'une vie chrétienne à vivre en relation avec Dieu révélé en Jésus-Christ. Il vise la connaissance du phénomène religieux en général, vu comme un objet de recherche scientifique et comme un élément de la culture humaine.

Un programme de catéchèse pose carrément la question de la foi, c'est-à-dire la question de la vie chrétienne aujourd'hui.

Il s'agit, pour des croyants, d'être conscients que seul ce programme pose la question de la foi chrétienne de façon précise et spécifique.⁶⁵

Huit ans après la parution du Nouveau Programme, la possibilité d'un enseignement moral distinct d'un enseignement religieux se pose réellement avec l'arrivée, en juin 1967, du règlement no 2. En effet, le Comité Catholique rendait public trois règlements dont le 2e avait trait à l'enseignement religieux, plus particulièrement à l'exemption du cours d'enseignement religieux pour certains étudiants de l'élémentaire et du secondaire. L'ambiguité occasionnée par la compréhension exacte de ces trois rè-

⁶⁵ O.C.P., "Le programme de catéchèse au secondaire", dans Le Mouffle, vol. 5, no 28, août 1969, p. 46.

gements a amené l'O.C.P. à faire une analyse poussée du terme "morale" utilisé dans le règlement no 2 dans sa relation avec l'emploi qu'en fait le Rapport Parent, Tome 2, chap. XXV.

Le Rapport Parent parle de la formation morale. Il préconise un enseignement moral détaché de l'enseignement religieux, tout en s'en remettant aux directives du Comité Catholique au sujet d'un enseignement moral qui pourrait être donné à un cours de religion. Mais de quelle morale s'agit-il dans le Rapport Parent? Selon l'O.C.P., il serait question d'une morale humaine qui est comme la prise en charge raisonnable d'une conscience éclairée, et non pas d'un code de prescriptions. Prise ainsi, la formation morale du Rapport Parent n'est pas opposée à une formation religieuse confessionnelle; les deux peuvent même y gagner à être coordonnées tout en restant bien distinguées.⁶⁶

De son côté, le Règlement no 2 du Comité Catholique utilise l'expression "enseignement religieux et moral catholique" qu'il distingue de "l'enseignement de morale naturelle" :

"L'élève dispensé du programme d'enseignement religieux et moral catholique doit suivre un programme d'enseignement de morale naturelle." (art. 10, Règlement no 2, Comité Catholique.)⁶⁷

D'autre part, l'enseignement de morale naturelle prévu par le Règlement no 2 du Comité Catholique à l'article 10, semble désigner un enseignement susceptible de remplacer l'enseignement religieux et moral normalement destiné aux catholiques.

En 1969, la C.C.C. donnait son opinion sur l'apparition des sciences morales et des sciences humaines de la religion dans une lettre collective:

⁶⁶ O.C.P., "L'enseignement de la morale naturelle", dans L'Eglise Canadienne, vol. 1, no 5, mai 1968, p. 156.

⁶⁷ Ibid., p. 157.

"La situation de l'enseignement religieux et le rôle des professeurs".

Voici des extraits de ce que les évêques affirment à ce sujet:

Les sciences morales et les sciences humaines de la religion ont leur autonomie propre par rapport à la théologie et à la catéchèse. Seules la théologie et la catéchèse qui reposent sur une démarche de foi relèvent de la mission enseignante de l'Eglise. (no 4, note: par. 1)

Les sciences morales. Dans une société pluraliste, le système normatif d'une confessionnalité particulière s'avère inadéquat. Il y a place à l'école - et il est urgent d'en élaborer la pédagogie - pour un enseignement qui, dans le respect de tous, porte sur les valeurs susceptibles d'assurer la qualité et la justesse du comportement de la société qui s'édifie. (idem, par. 2)

L'apparition des sciences morales et des sciences humaines de la religion constitue un apport positif dans le contexte éducationnel présent (...). De plus un effort particulier s'impose pour éviter que dans l'avenir immédiat, ces sciences servent de substitut à la catéchèse. A cette fin, il importe de définir clairement chacune de ces disciplines, y compris la catéchèse, de préciser leur objectif propre, et de concentrer les efforts du côté de la formation des maîtres. (idem, par. 4) ⁶⁸

De fait, nous pouvons constater ici la lucidité des évêques sur cette nouvelle situation de l'enseignement religieux à l'école. D'après eux, il faut promouvoir la catéchèse, bien établir les objectifs de chaque discipline qui se distinguent l'une de l'autre, afin de permettre un choix éclairé et libre tant par les parents que par les étudiants.

D'autre part, le Rapport Dumont en 1971 pose une grande interrogation sur "l'opportunité de maintenir l'enseignement catéchétique actuel au cours secondaire". Il semble être en faveur, comme beaucoup d'autres à cette période, de proposer aux adolescents un choix parmi une diversité de voies:

68 CCC, "La situation de l'enseignement religieux et le rôle des professeurs", dans L'Eglise Canadienne, vol. 2, no 6, juin 1969, pp. 198-199.

une approche ouvertement chrétienne et catéchétique, une approche de type culturel à partir des sciences humaines de la religion, etc. Même il estime "que l'enseignement catéchétique ne devrait pas être obligatoire, du moins pendant toute la durée du cours secondaire. Certaines périodes de silence pourraient s'avérer bienfaisantes".⁶⁹ Puis il ajoute que le système de dispenses actuellement en vigueur est insatisfaisant et doit être revisé.

Voilà le point de départ d'un choix d'options en enseignement religieux au Québec, mais qui n'a pas fini d'être revisé et remis en question de multiples façons. Nous verrons dans le chapitre suivant, la tournure que prendra ce débat et l'évolution nouvelle du discours des évêques.

CONCLUSION

Cette première période (1950-1970) où le renouveau catéchétique a pris son essor fut la plus importante au Québec et a démarré avec la publication du Nouveau programme en 1948. On peut affirmer qu'un élan très marqué a été donné au premier congrès de 1961 lorsque soixante spécialistes réunis à St-Jean, ont vraiment fait le point sur l'état du renouveau au Québec et ont demandé que de nouveaux manuels soient élaborés et mieux adaptés à l'âge des enfants tout en tenant compte de l'évolution actuelle de la mentalité québécoise.

Dix ans après ce congrès, les deux résolutions majeures des participants se trouvaient réalisées à savoir, le renouvellement des programmes et la rédaction des manuels pour l'élémentaire et le secondaire.⁷⁰

69 Rapport Dumont, op. cit., chap. IV, pp. 186-187.

70 Réginald Marsolais, "D'hier à aujourd'hui. Trois décennies de catéchèse au Québec", op. cit., p. 72.

Les évêques du Québec ont largement collaboré à ce renouveau. D'abord en approuvant certaines initiatives et surtout en mettant sur pied des mécanismes indispensables à un renouvellement en profondeur. Mentionnons la création de l'Office Catéchistique Provincial, la Commission épiscopale de catéchèse, les offices diocésains de catéchèse, la formation d'équipes de travail avec des personnes compétentes et dégagées, l'approbation des programmes et des manuels... En 1966, les évêques du Canada reconnaissaient les instruments catéchetiques de l'O.C.P. comme un programme de catéchèse à privilégier. Ils furent même traduits en anglais, et, par ce biais, ces manuels ont débordé les frontières du Québec et du Canada pour se répandre en France, aux Etats-Unis, en Belgique, au Chili, en Uruguay, au Pérou, en Bolivie, en Angleterre, au Danemark, en Norvège, en Espagne et en Italie. De même pour les volumes de l'adolescence qui circulèrent en France, en Belgique et aux Etats-Unis.⁷¹

Quant à leur prise de parole collective à cette période, les évêques furent très silencieux. Lorsqu'ils parlaient, c'était avec beaucoup de prudence, après expérimentation et habituellement pour répondre à une loi gouvernementale pouvant mettre en cause l'enseignement religieux dans les écoles. Ainsi, en 1963, le message des évêques du Québec sur "L'enseignement confessionnel" voulait faire des mises au point et des amendements au Bill "60"; celui de 1968 intitulé "Parents et éducateurs face à la Réforme scolaire" arrive après le Rapport Parent et le Règlement no 2 du Comité Catholique de même que celui de la C.C.C. en 1969 sur "La situation de l'enseignement religieux et le rôle des professeurs"; celui de 1971:

71 Pour plus de détails sur l'expansion des manuels et les publications de l'O.C.P., cf. Le Souffle, no 46, décembre 1973, pp. 89-91.

"Projet de Loi 28", répondent au gouvernement au sujet du plan de restructuration scolaire de l'Île de Montréal.

Quelles notions se dégagent de leurs discours? Jusqu'en 1960, ils reviennent constamment à la charge pour assurer une instruction de qualité aux enfants des écoles publiques, rappeler aux prêtres leurs obligations relatives à cet enseignement, et aux parents leurs devoirs de poursuivre la formation religieuse à la maison. La confessionnalité va de soi. C'est tout l'enseignement qui est confessionnel. De plus en plus, l'éducation chrétienne se transporte de l'environnement à l'école puisque la famille ne remplit plus toujours efficacement ce rôle. Puis, la catéchèse fait son apparition et change le langage en même temps que le contenu de l'enseignement religieux. A l'école on doit faire de l'éducation de la foi. Petit à petit, les structures confessionnelles deviennent un point d'appui pour prôner un enseignement religieux de qualité qui doit rejoindre le jeune dans son vécu en vue d'une réponse personnelle à un engagement chrétien. A la fin des années "60", l'enseignement religieux est confronté à la réalité du pluralisme religieux et il commence à être remis en question. Pour respecter la liberté de conscience et de religion, le droit à l'exemption devient une loi scolaire de telle sorte que la catéchèse et l'enseignement moral ont tous deux droit de cité à l'école publique. Les évêques interviennent pour rappeler de bien préciser les objectifs de chaque discipline et d'intensifier la qualité de la catéchèse dans son contenu, sa pédagogie et ses méthodes. Ainsi la catéchèse à l'école entre désormais dans une lutte encore inachevée.

Où en est donc l'enseignement religieux au Québec vers 1970? On peut dire que son évolution s'est faite en deux temps. Un premier temps autour des années "60", où le renouveau s'est d'abord concentré sur la conception

de l'enseignement religieux. Au lieu de compter uniquement sur la mémorisation d'un code doctrinal et moral, on a voulu faire communier le jeune à la Parole même de Dieu s'exprimant par l'Ecriture, la Liturgie et la vie de l'Eglise. La première élaboration des manuels de l'élémentaire en est une preuve et un exemple concret. On peut même affirmer que cette nouvelle conception de l'enseignement religieux a mis en pleine lumière l'essence même du christianisme: la Parole de Dieu manifestée en Jésus Christ, plénitude de la Parole du Père dans et par l'Eglise.

Un deuxième temps complète l'approfondissement de la Parole de Dieu livrée par la Bible, la Liturgie et la vie de l'Eglise. Prenant appui sur les récents décrets du Concile Vatican II, la catéchèse s'oriente davantage vers l'éclairage évangélique de l'expérience vécue par le jeune. C'est ainsi que la réédition des manuels de l'élémentaire comme l'élaboration des nouveaux manuels du secondaire à partir de 1966 témoignent d'une attention toujours plus grande pour confronter l'expérience du jeune avec la Parole biblique.

Voilà, en bref, l'état de l'enseignement religieux au Québec vers 1970. Ce fut une période très active qui a vraiment marqué toute la réforme scolaire encore en voie d'adaptation et qui a devancé bien des disciplines dans leur renouvellement.

Voyons maintenant le chemin parcouru par l'enseignement religieux au Québec dans la prochaine décennie (1970-1980) et quel discours tiennent les évêques à ce sujet ...

CHAPITRE II

DISCOURS DES EVEQUES DANS LA PHASE DE CLARIFICATION ET DE PRECISION DU RENOUVEAU CATECHETIQUE AU QUEBEC (1970-80)

La période de 1950-70, objet de notre premier chapitre, établissait d'abord les faits historiques concernant la situation de l'enseignement religieux au Québec. Puis, dans un deuxième temps, nous avons vu comment a évolué le discours des évêques dans ses principales notions à travers ces traits d'histoires. Notre deuxième chapitre reprend ce même schéma, mais pour la période de 1970-80 à savoir:

- établir d'abord l'état de l'enseignement religieux au Québec,
- y retracer l'évolution du discours des évêques en ce domaine.

Introduction: Valeurs et limites de la nouvelle catéchèse à l'aube des années "70"

Après une quinzaine d'années de travail acharné pour repenser l'enseignement religieux en milieu scolaire, la catéchèse constitue certainement un des lieux les plus dynamiques où s'est amorcée la mutation culturelle du Québec.

L'élaboration de programmes-cadres correspondant aux besoins et à l'évolution psychologique de la personne, la préparation d'instruments de travail soutenant des démarches de type éducatif, les ressources mises au service de la formation et du perfectionnement d'éducateurs, l'établissement d'une catéchèse des adultes sont autant d'éléments qui ont contribué à introduire une préoccupation de l'homme considéré comme un être historique vivant dans un milieu donné, s'interrogeant sur son existence, sa liberté, son travail, son langage.¹

En dépit de ce bilan, on a dû reconnaître que le renouveau catéchétique avait ses limites et ses faiblesses qu'il fallait analyser et chercher à améliorer. Quelques-uns ont parlé d'un effritement de la Parole ou d'une Parole à rabais et de l'absence d'un enseignement doctrinal solide; ce qui a eu pour conséquence une inconscience assez générale des croyants. Mais le débat a surtout porté sur l'orthodoxie doctrinale des manuels de catéchèse. Il faut noter que la nouvelle catéchèse a eu ses adeptes et ses défenseurs comme elle a eu aussi ses critiques et ses adversaires. Le Père Paul Hitz, c.s.s.r. fut un de ces adversaires déclarés du nouveau courant catéchetique. À ce sujet, voici une de ses interrogations. Il se demande "si les promoteurs de ce renouveau insistent suffisamment sur le contenu d'une foi authentique, si leur pédagogie ne risque pas de se détacher de la Révélation et si la conversion est assez clairement proposée dans les dosiers du maître, surtout dans "Un sens au voyage et dans La Force des rencontres."²

1 Anita Caron, "Un point tournant", dans Le Souffle, no 37, nov. 1971, pp. 19-20.

2 Paul Hitz, Evangile et catéchèse. Problème de la catéchèse au secondaire, Québec, éd. du Renouveau, 1972, pp. 35-61.

De son côté, Jacques Laforest, un de ses ardents promoteurs, constate la difficulté de passer de l'expérience humaine à la Révélation, d'équilibrer les moments de la démarche catéchétique, de faire suffisamment comprendre le mystère chrétien, rendant ainsi équivoque la transcendance de la Révélation.³

Plus encore, cette catéchèse renouvelée ne s'est-elle pas trop exclusivement centrée sur l'école au détriment des communautés de foi: paroisses, diocèse, groupes de vie chrétienne? Gaston Michaud écrivait: "Il y a eu beaucoup de catéchèse au niveau scolaire (...), mais en somme il n'y a pas eu de prise de conscience sur l'ensemble de la communauté chrétienne."⁴ Plus d'un auteur, promoteur de la nouvelle catéchèse au Québec, a affirmé que "celle-ci n'aura la chance de réussir que si elle devient l'affaire de toute la communauté chrétienne, car la foi se vit collectivement, dans un peuple; c'est ainsi que jadis, Dieu s'est fait connaître à l'homme".⁵

D'autre part, outre les critiques d'ordre général, les mécontentements, les débats sur le renouveau catéchetique au Québec, une analyse plus nuancée a été faite par Mgr Léo Blais, auxiliaire de Montréal en 1972. Il y reconnaît les progrès de cette catéchèse par rapport au catéchisme du passé, mais il déplore les nombreuses déficiences ou omissions

³ Jacques Laforest, La catéchèse au secondaire, Etude du manuel "Un sens au voyage", Québec, P.U.L., 1970 (Les Cahiers de l'Institut de catéchèse de l'Université Laval).

⁴ Gaston Michaud, "Pas de prise sur la communauté", dans Le Souffle, no 37, nov. 1971, p. 24.

⁵ René Brochu, "A propos de catéchèse", dans L'Eglise canadienne, vol. 5, no 4, avril 1972, p. 106.

dont certaines sont graves. Présentée à l'épiscopat du Québec en octobre 1972, cette étude de Mgr Blais fut ensuite acheminée à la délégation apostolique d'Ottawa, puis à la congrégation romaine compétente (en l'occurrence, la congrégation pour le clergé).⁶ C'est dans ce contexte que les évêques canadiens (C.C.C.) décidèrent de lancer l'opération "évaluation des manuels de catéchèse".

2.1 Interventions qui ont jalonné le discours des évêques

2.1.1 Enquête sur l'orthodoxie des manuels de catéchèse

2.1.1.1 Analyse des contenus au plan doctrinal

Il semble bien que des courants profonds aient marqué le monde scolaire de 1970 et que l'Eglise se devait d'avoir comme souci premier de tenir compte des nouvelles conditions de ce monde: sécularisation, contexte d'éducation permanente, contestation des jeunes, gigantisme scolaire, spécialisation ...

Bref, des interrogations majeures sont posées par la théologie, la pastorale d'ensemble, le monde scolaire, les parents et les jeunes sur l'orthodoxie et la pédagogie de la nouvelle catéchèse, sur le rôle de l'école en matière d'éducation de la foi et de formation chrétienne et sur la place de l'enseignement religieux à l'école dans un contexte d'éducation permanente.

C'est pourquoi à leur assemblée plénière d'avril 1973, les évêques du Canada ont lancé une évaluation de tous les instruments catéchétiques existant chez nous et qui ont fortement marqué l'Eglise canadienne au

⁶ Guy Bourgeault, "La guerre des catéchismes", dans Relations, no 385, sept. 1972, p. 227.

cours des dernières années. Ils désirent ainsi mesurer l'état actuel de la catéchèse et orienter l'avenir de l'enseignement religieux au Canada.

Plus de trente volumes de langue française utilisés dans les classes de niveau élémentaire et secondaire, et une quinzaine de volumes de langue anglaise en usage surtout à l'élémentaire ont fait l'objet de cette évaluation.

Deux comités, un de langue française et l'autre de langue anglaise, composés d'experts de diverses disciplines: théologiens, catéchètes, psycho-pédagogues, etc., ont été chargés de cette évaluation qui a porté tant sur le contenu doctrinal que sur les implications pastorales.

Selon la C.C.C., la question majeure qui sous-tend cette évaluation est la suivante: "Dans quelle mesure les instruments de catéchèse utilisés au cours des dernières années ont-ils contribué à l'évangélisation des jeunes et des adolescents?"⁷

Donc, en avril 1973, dans le cadre de son assemblée plénière, la C.C.C. décide de procéder à l'évaluation du Catéchisme canadien et confie aux deux évêques présidents des commissions nationales de l'éducation chrétienne, NN SS Gérard-Marie Coderre pour le secteur français et Mgr W. Doyle pour le secteur anglais, la responsabilité de donner suite à cette décision.

Un premier comité est mis sur pied en septembre 1973. Il est composé d'une équipe de Pères Jésuites présidée par le Père Julien Harvey. Leur travail se concentre sur le contenu doctrinal des manuels de catéchèse puisque, semble-t-il, le débat tourne principalement autour de

⁷ C.C.C., "L'évaluation du catéchisme canadien", Pastorale-Québec, vol. 85, no 9, mai 1973, p. 229.

l'orthodoxie doctrinale et de l'intégrité du message à transmettre.⁸

Dans un premier temps, l'équipe des cinq experts commence son analyse en faisant ressortir les grandes options de la nouvelle catéchèse dont voici les grandes lignes:

Première option: Une catéchèse trinitaire intégrée

Cette option est fondamentale et bien présente dans les manuels, sauf au deuxième cycle du secondaire où elle ne semble pas suffisamment maintenue.

Deuxième option: Le point de départ anthropologique

Il est fortement marqué dans les manuels. Même si cet aspect a été grandement critiqué, l'étude en cours le reconnaît comme le meilleur choix dans le contexte actuel, tout en admettant le danger d'arrêter la démarche au plan humain.

Troisième option: Une initiation progressive

Il est très important de tenir compte de l'évolution psychologique de l'enfant comme le font les manuels. Toutefois, des synthèses progressives devraient être introduites, mais en gardant un langage concret et adapté aux jeunes.

Quatrième option: Une catéchèse occasionnelle au deuxième cycle du secondaire

Les thèmes choisis semblent s'ajuster aux réalités changeantes des jeunes de sec. III-IV-V et favorisent la continuation d'une éducation permanente possible.

8 Guy Bourgeault, op. cit. p. 227.

Cinquième option: Un double usage de la Bible

La nouvelle catéchèse utilise la démarche anthropologique (non pas kérygmatische), avec la Bible en main et d'une double façon:

- a) une omniprésence de la parole de Dieu à travers les manuels,
- b) une concentration de l'étude elle-même du texte biblique dans le premier cycle du secondaire.

Sixième option: une part importante à la créativité

Cette option est difficile à cerner; car avec une pédagogie de type non-directif, le véritable point de repère semble être le dynamisme même de la foi du maître et des étudiants.⁹

Telles sont les lignes de fond dégagées par les experts dans les manuels de catéchèse de l'élémentaire 1 au secondaire V.

Mais là n'est pas le principal travail de l'équipe. Dans un second temps, elle a voulu analyser ces manuels du point de vue de leur contenu doctrinal et de leur théologie et non du point de vue de leurs options et orientations pédagogiques. Voici, en résumé, les conclusions et recommandations retenues au plan de l'orthodoxie:

1) Dans l'ensemble, les instruments de la nouvelle catéchèse sont de bonne qualité du point de vue théologique. Cette théologie est bien enracinée dans l'Ecriture et fidèle à la grande Tradition de l'Eglise, même si parfois, elle est quelque peu audacieuse. C'est une théologie ouverte, faisant appel à l'expérience de foi vécue par les jeunes. Donc, la nouvelle catéchèse est fondée sur une doctrine orthodoxe et contient un message révélé intègre. Toutefois, l'équipe souhaite que sur divers points

⁹ Groupe de théologiens, de la Compagnie de Jésus, La nouvelle catéchèse: évaluation théologique, Montréal, février 1974, pp. 5-27.

doctrinaux plus importants, des synthèses ou systématisations partielles aident les étudiants du niveau secondaire à intégrer certaines connaissances acquises antérieurement.

2) Selon ces experts, les manuels de la nouvelle catéchèse méritent d'être conservés et utilisés tout en apportant certaines améliorations au cours des révisions subséquentes sur les points suivants:

a) Pour ce qui a trait à l'utilisation de la Bible, l'exégèse et l'interprétation de certains textes bibliques devraient être plus précises et plus en accord avec le sens originel (la grâce, le sacrifice du Christ, le renoncement.)

b) La structure trinitaire fait la grande richesse de la nouvelle catéchèse. Certaines formulations gagneraient toutefois à être précisées avec plus de rigueur, ce qui concerne notamment les rapports entre le Dieu des chrétiens et le Dieu des philosophes, le Dieu créateur qui est aussi le Dieu de l'alliance et le Dieu des chrétiens, de même pour la théologie de la grâce et du péché, celui des origines surtout.

c) La présentation de l'éthique chrétienne est positive, mais les rapports entre liberté et loi pourraient être mieux articulés.

d) L'ecclésiologie s'inspire nettement de celle de Vatican II. On peut souhaiter qu'y soient mieux explicités les rapports entre la communion et l'institution dans le mystère de l'Eglise et de sa mission ainsi que le rôle propre des ministères, notamment du ministère magistériel (service d'autorité).

e) La nouvelle catéchèse initie admirablement à la prière et à la vie sacramentaire. Il y aurait lieu, semble-t-il de compléter et d'élaborer davantage sur les sacrements de mariage, d'ordre et de l'onction

des malades, de même que sur certains aspects de l'eucharistie.

D'autre part, l'équipe souligne que ces lacunes sont visibles presque exclusivement dans les manuels-guides pour les éducateurs et dans les pages destinées aux parents.

3) Il serait très opportun, disent les cinq experts de l'évaluation, que des exégètes et théologiens de métier puissent accompagner les auteurs et responsables de la révision des manuels de catéchèse tout au long de leur démarche et non pas simplement à l'occasion, car la théologie est au service de la catéchèse. De plus, il importe que le théologien puisse suivre de l'intérieur ce travail de révision.¹⁰

Telle fut, brièvement, l'analyse de la première équipe de travail sur l'évaluation du contenu doctrinal des manuels de catéchèse de l'OCQ.

2.1.1.2 Enquête auprès des agents d'éducation de la foi

Un deuxième comité a également été constitué en septembre 1973 par NN SS Coderre et Doyle pour procéder à une large consultation auprès de parents, d'éducateurs et de théologiens des secteurs français et anglais. Il s'agissait, après dix ans de renouveau, d'évaluer l'ensemble du projet qui s'est cristallisé autour d'une série de manuels et d'instruments pédagogiques. Cette enquête portant sur la doctrine, la pédagogie, la valeur pastorale des instruments de catéchèse, fut établie selon les normes scientifiques et, en janvier 1974, le questionnaire a rejoint 1868 éducateurs, 1902 parents, les facultés de théologie, les Instituts de Sciences religieuses, la Société canadienne de théologie de même que toute personne intéressée.¹¹

10 Groupe de théologiens de la Compagnie de Jésus, op. cit. pp.84-88.

11 Guy Poisson, "Large consultation au sujet du catéchisme canadien", dans L'Eglise canadienne, vol. 7, no 5, mai 1974, p. 158.

En août 1975, un rapport de plus de 400 pages a été remis à tous les évêques du Canada pour être étudié à leur assemblée plénière de l'automne suivant. Guy Poisson, secrétaire général de la C.C.C., en donne un compte-rendu. Il mentionne que dans l'analyse de la situation, on s'est arrêté aux attentes des parents, des catéchètes, aux difficultés rencontrées au niveau de la conception et de l'enseignement lui-même, de la valeur des instruments. Il affirme aussi que d'après le rapport, la confiance accordée à la catéchèse par les parents et les agents de l'éducation est très marquée, près de 90%. Les orientations et les objectifs de la catéchèse sont largement acceptés et cela de façon plus ou moins positive selon la connaissance qu'on en a.¹²

Si on va plus en profondeur, l'analyse des réponses au questionnaire, révèle certaines situations difficiles:

- les éducateurs vivent une réelle insécurité et désirent une formation plus adéquate et intégrée;
- les parents sont conscients que la catéchèse est un art difficile et exigeant; ils veulent saisir la démarche et réclament une collaboration plus efficace entre école, famille et paroisse;
- le milieu scolaire poursuit souvent des objectifs différents, parfois même en opposition, mais les répondants croient que l'école demeure encore le lieu privilégié de l'apprentissage de la catéchèse;
- l'institution paroissiale ne se sent pas outillée pour poursuivre et accompagner le travail des catéchètes. On insiste sur le recyclage des agents pastoraux;

12 Guy Poisson, "Evaluation de la catéchèse au Canada français", dans L'Eglise canadienne, vol. 8, no 10, déc. 1975, p. 304.

- les manuels de catéchèse ne sont pas rejetés par les répondants, mais ils les considèrent comme des instruments perfectibles. Pour tous, la difficulté est d'abord au plan pédagogique. D'ailleurs, un extrait du rapport le dit clairement: "La difficulté catéchétique est d'abord une difficulté pédagogique. La catéchèse se situe comme un apprentissage qui ne va pas de soi dans la société, étant donné les conflits qu'elle engendre par rapport aux valeurs et aux attitudes."¹³

L'analyse des données de ce rapport permet de penser l'avenir de la catéchèse en terme d'animation et de formation, soit des catéchètes, soit des parents, des agents de pastorale, des responsables scolaires et des communautés, tout en revalorisant l'ensemble catéchétique par des synthèses précises d'un degré scolaire à l'autre et par un programme-cadre.

Déjà, à leur assemblée plénière de septembre 1974, les évêques du Canada entérinaient les propositions des deux comités en disant: "Puisque les rapports d'évaluation indiquent déjà que les orientations du programme actuel de catéchèse sont fondamentalement bonnes et conformes au renouveau inspiré par Vatican II, les évêques du Canada réaffirment la décision prise en janvier 1966, et donnent officiellement priorité au programme actuel de catéchèse "Viens vers le Père", partout au Canada.¹⁴ Les évêques demandent aussi que l'évaluation en cours soit complétée et que l'ensemble des résultats soit publié en français et en anglais et qu'à partir de ces résultats on procède aux révisions et recherches nécessaires."¹⁵

¹³ Ibid., p. 304.

¹⁴ CECC, "Le catéchisme canadien", dans Pastorale-Québec, vol. 86, no 20, 24 oct. 1974, p. 498.

¹⁵ CECC, dans L'Eglise canadienne, vol. 7, no 8, oct. 1974, p. 260.

2.1.1.3 Résultats de l'enquête

L'évaluation du Catéchisme canadien a eu des colorations différentes au Canada anglais et chez les francophones du Canada. L'enquête fut plutôt brève au Canada anglais. On a mis l'accent sur les contenus et l'instrumentation catéchétique traduite de la 1^{re} élémentaire à la 2^e secondaire. Malgré une hypothèse de départ défavorable, les auteurs de l'enquête ont conclu que les instruments catéchétiques produits par le Québec n'étaient pas si mauvais.

Au Québec et chez les francophones canadiens, l'analyse des contenus a révélé une orthodoxie et une intégrité du message très acceptables, de telle sorte que les évêques ont de nouveau recommandé ce programme de catéchèse dans tout le Québec. "Il y eut des tâtonnements, des imprécisions, des lacunes, mais aucune déviation doctrinale majeure, de telle sorte que "la guerre des catéchismes" n'a pas eu lieu comme on l'avait cru."¹⁶ D'autre part, les résultats de la vaste enquête pastorale qui s'est focalisée autour de la question de la communication du message et des instruments pédagogiques a confirmé la pertinence de continuer à se servir de ces moyens à l'intérieur de l'acte éducatif. Par contre, on y souligne le besoin d'une animation adéquate auprès des agents d'éducation de même que la nécessité d'une plus grande collaboration entre la famille, l'école et la paroisse.

2.1.2 Voies et impasses et ses retombées¹⁷

¹⁶ Jacques Barnard, "Au-delà de la guerre des catéchismes", dans l'Eglise canadienne, vol. 13, no 6, 22 nov. 1979, p. 162.

¹⁷ Voies et impasses a été publié en 5 tomes successifs entre 1974 et 1980. C'est un commentaire officiel du Nouveau Règlement du Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation concernant les institutions d'enseignement confessionnel reconnus comme catholiques. Cf. Le Souffle, no 49, oct. 1974.

Outre ces enquêtes sur l'instrumentation catéchétique, il faut mentionner la publication de Voies et impasses. Ce document a contribué à faire évoluer l'enseignement religieux au Québec en introduisant une dimension nouvelle, celle du projet éducatif à l'école. Le deuxième volume sur "L'enseignement religieux" vient intégrer la dimension religieuse à l'ensemble du projet scolaire. La première partie de ce volume nous intéresse d'une façon particulière ici puisqu'elle pose clairement le problème: "Pourquoi y a-t-il un enseignement religieux à l'école?"

Cette question déborde, semble-t-il, celle du statut confessionnel d'une école, car même si "l'enseignement religieux est une composante essentielle de la confessionnalité, on peut très bien imaginer l'existence d'un cours d'enseignement religieux catholique dans une école non confessionnelle.¹⁸ Plus encore, on passe d'un point de vue confessionnel plutôt juridique à un point de vue confessionnel davantage au service d'un projet éducatif. Ni l'argument de l'évangélisation, ni ceux de la Tradition et de la culture chrétienne, pas plus que le désir des parents et la force de l'opinion publique ne peuvent justifier pleinement l'apport de l'enseignement religieux à l'école.

"Puisque l'enseignement religieux est dispensé à l'école, c'est sur le terrain même de l'éducation qu'il doit trouver ses lettres de créance".¹⁹ Plus précisément encore, les auteurs font appel à un triple raisonnement basé sur le besoin de sens chez tout homme, sur la nature de la religion et

¹⁸ Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation, Voies et impasses, éditeur officiel du Québec, Fides, Montréal, Tome 2, 1974, p. 72.

¹⁹ Ibid., p. 77.

sur la conception même de l'école. En fait, c'est toute la question des finalités en éducation qui est remise en lumière avec le Nouveau Règlement du Comité catholique, puisque ces finalités révèlent la conception qu'on a du monde et le type d'homme et de femme qu'on veut promouvoir. C'est un peu tout cela qui est présent dans le Nouveau Règlement explicité par Voies et impasses lorsqu'il est fait mention d'un projet éducatif à bâtir à même le projet scolaire.

En dépit de certaines réticences théoriques et empiriques, à savoir qu'il y a presque identification entre l'expérience religieuse et la découverte du sens²⁰, malgré les critiques de Pierre Lucier qui y voit un "nouvel essai de justification du système confessionnel"²¹, Voies et impasses situe l'enseignement religieux dans une perspective plus englobante "visant à assurer la pleine croissance du jeune, sa pleine émergence comme homme", bref, "une éducation au plein-être"²².

Il est clair, qu'en pratique, le pas franchi entre le Règlement de 1967 et celui-ci est minime, mais son originalité et son ouverture se situent dans le renversement de perspectives. Une nouvelle vision doit s'opérer et placer la dimension religieuse dans l'ensemble du projet éducatif scolaire. Au-delà des impératifs de la culture, au-delà des principes religieux ou des désirs explicites des parents ou de la société globale, Voies et impasses s'appuie sans cesse sur l'argument fondamental d'une éducation au "plein-être".²³

²⁰ Louise Marcil-Lacoste, "un dépassement manqué", dans Le Souffle, nos 47-48, mars-mai 1974, pp. 86-102.

²¹ Pierre Lucier, "Voies et impasses: voie... ou impasse?", dans Relations, vol. 35, no 405, juin 1975, pp. 163-167.

²² Voies et impasses II, op. cit., conclusion, p. 155.

²³ Pierre Lucier, op. cit., p. 164.

Bref, Voies et impasses demeure un document officiel important pour traduire la règlementation du Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation en matière d'enseignement religieux dans les écoles du Québec, car il resitue la dimension religieuse à sa vraie place.

2.1.3 Le synode de 1977²⁴

2.1.3.1 origine, buts et interventions de l'épiscopat canadien

Le Ve synode mondial qui s'ouvrit à Rome le 30 septembre 1977 pour se terminer le 28 octobre de la même année, a suscité un très grand intérêt au Canada, surtout chez les évêques et les catéchètes. Il avait été annoncé par le Pape Paul VI en novembre 1975 sous le thème: "la catéchèse en notre temps, avec référence particulière à la catéchèse des enfants et des adolescents".

En mars 1977, le secrétaire général du synode, Mgr Ladislaus Rubin, adressait aux conférences épiscopales du monde, un premier document d'étude et de préparation au synode. Au Canada, ce document a d'abord été étudié dans chaque diocèse puis aux conférences épiscopales, pour être ensuite soumis à la CECC qui a identifié et privilégié trois questions d'une particulière importance pour le Canada, en ces temps de remise en question.

Ce sont:

24 Assemblée consultative, instituée par le Pape Paul VI en 1965, le synode est un organisme central de l'Eglise qui se réunit tous les trois ans dans l'intervalle des conciles oecuméniques. Il met de l'avant la collégialité épiscopale redécouverte au concile Vatican II. Elus pour la grande majorité par les conférences épiscopales du monde entier, les évêques ou Pères du synode représentent l'épiscopat catholique tout entier et forment, autour du successeur de Pierre, les témoins privilégiés de la foi communautaire et ils sont l'expression du consensus ecclésial dans les diverses régions du monde. Cf. Relations, vol. 37, no 429, sept. 1977, p. 222.

- la culture et la catéchèse
- le contenu de la catéchèse
- les lieux de la catéchèse ²⁵

Ce document pré-synodal, a été préparé de longue date par Mgr G. Emmet Carter (London, Ontario) alors président de la Conférence des évêques catholiques du Canada. Il fit une enquête auprès de 20,000 jeunes de son diocèse. Après cette enquête, il avoue être convaincu que la catéchèse des jeunes ne doit pas être négligée, mais qu'il faut désormais mettre l'accent sur les ressources et les méthodes nouvelles d'une catéchèse aux adultes car, dit-il:

Les jeunes sont les héritiers et les victimes de notre société; ils ne l'ont pas créée. Ils veulent la paix, la justice et la liberté pour tous. Ils ont un fort penchant pour la spiritualité, mais ils ont besoin d'adultes à imiter, à suivre et sur qui s'appuyer.

Plusieurs adultes sont catholiques au point de vue culturel, mais n'ont pas expérimenté une spiritualité les amenant à être témoins de leurs croyances. D'autres demeurent fidèles à la religion de leur enfance, mais comme leurs connaissances chrétiennes n'ont pas continué à croître, ils sont incapables d'appliquer ²⁶ leur foi aux situations adultes de la vie quotidienne.

De plus, la rencontre interaméricaine de Médellin (Colombie) où se trouvaient réunis les 22 évêques du Canada et des Etats-Unis, du 5 au 8 juillet "77", fut également une importante préparation à ce synode. Les évêques y ont partagé leurs expériences et ont examiné la façon et les moyens de rendre prioritaire l'éducation chrétienne des adultes dans l'Eglise.

²⁵ CECC, "Réponse canadienne au document pré-synodal", dans L'Eglise canadienne, vol. 10, no 3, mars 1977, p. 67.

²⁶ Mgr Emmett Carter, "L'éducation chrétienne des adultes, une priorité?", dans L'Eglise de Montréal, vol. 95, no 29, 11 août 1977, p. 514.

Ainsi, riches d'une longue préparation, en septembre 1977, 204 évêques se réunissaient au Vatican pour approfondir l'un des aspects de l'évangélisation abordé au dernier synode en 1974. Il fallait examiner les signes des temps en vue du renouveau de cette partie si importante de la pastorale qu'est la catéchèse. Les évêques canadiens avaient élu NN SS G. Emmett Carter (London, Ontario), Gilles Ouellet (Rimouski), W. Emmett Doyle(Nelson) et Bernard Hubert (Saint-Jean-de-Québec) comme délégués à ce synode, tous les quatre ayant participé à la rencontre préparatoire de Medellin.

D'abord réunis en assemblée générale, puis en onze ateliers divisés selon la langue des participants, les Pères synodaux se communiquèrent leurs expériences, puis ils discutèrent en particulier sur les rapports de la catéchèse avec l'Evangile, contenu et pédagogie - avec la communauté, lieu et objectif - avec l'engagement, aspect et lien privilégié avec le monde.

Il faut mentionner en particulier, les interventions des quatre délégués canadiens, car celles-ci ont profondément marqué les orientations et les conclusions du synode. Les thèmes traités étaient d'une importance et d'une ouverture remarquables. Résumons-les brièvement l'un après l'autre.

1 - Etat de la catéchèse dans le monde: Mgr G. Emmett Carter (London, Ontario)

Appuyé par les sondages effectués dans son diocèse et par ses confrères canadiens, Mgr Carter affirme que le lieu de l'éducation est désormais

le milieu culturel tout entier, élargi par les moyens électroniques aux dimensions de l'univers et balayé par toutes les aspirations et toutes les idéologies (...). Nous devons vivre en ce monde nouveau non comme des nostalgiques, mais comme des porteurs

de l'espérance."²⁷

De plus, il souligne que l'univers nouveau où nous vivons, nous oblige à de continues remises en question, de même qu'à des réajustements constants. Les orientations nouvelles qu'il propose doivent se faire avec un esprit critique en tenant compte de l'évolution de la technique, des mass-média et de l'ouverture au monde que ces moyens produisent. Il insiste fortement sur l'éducation permanente de la foi qui doit avoir le souci d'un engagement dans l'action.

2 - Quelques exigences de l'éducation permanente de la foi: Mgr Bernard Hubert (coadjuteur de St-Jean-de-Québec)

Mgr Hubert insiste auprès des Pères synodaux sur la nécessité de dépasser les belles conceptions pour "dégager un consensus sur les conséquences ecclésiales du renouveau catéchétique qu'il souhaite". Il espère que notre Eglise, sur le plan de la catéchèse, puisse communiquer plus efficacement avec le monde moderne. "Peut-être aura-t-elle à reviser le discours qui lui est familier au sein des communautés traditionnelles et à apprendre la langue qui lui permettrait d'aller vers autrui".²⁸

Il poursuit en décrivant le chrétien de demain comme étant davantage sensible au libre engagement dans la foi, de même qu'à la dimension personnelle d'une relation vraie au Dieu de Jésus-Christ. Toutefois, ce nouveau croyant voudra vivre son expérience spirituelle de foi dans une pratique sacramentelle qui s'exprimera dans des groupes à taille humaine et dans un engagement soucieux de justice et de liberté.

27 "Les interventions des délégués canadiens au synode", dans L'Eglise canadienne, vol. 11, no 4, 20 oct. 1977, p. 99.

28 "Les interventions des délégués canadiens au synode", op. cit., p.101.

3 - Catéchèse et morale: Mgr Gilles Ouellet (Rimouski)

Mgr Ouellet rappelle que la révolution culturelle a fait naître un effritement des valeurs et de l'ordre moral. Face à ces transformations rapides, les parents s'effraient de la disparition des "bons principes" de jadis; les jeunes agissent en conformité avec ce qui est bon pour eux; ce qui amène à vivre un comportement purement subjectif et personnel. Puis, il propose quelques jalons de réflexion et des recommandations utiles pour situer la catéchèse dans un tel contexte.

4 - Renouveau spirituel: Mgr Emmett Doyle (Nelson)

A son tour, Mgr Doyle apporte un point de vue éclairant sur l'éducation religieuse, à savoir que le jeune sera intéressé à la catéchèse s'il s'éveille d'abord à la foi par et dans une expérience de groupe. Ainsi, les mouvements de renouveau spirituel sont des signes évidents d'une nouvelle Pentecôte et des moyens authentiques d'expérimenter l'attachement à la personne du Christ.

Telles sont brièvement, les idées-forces apportées par les délégués canadiens au synode de 1977.

Au cours de la dernière semaine du synode, un "Message au peuple de Dieu" a été préparé pour donner les principales conclusions des échanges.

2.1.3.2 Conclusions du synode

Bernard Lambert, o.p. écrivait avant l'ouverture du synode:

On se propose d'y accomplir trois choses: faire d'abord le point de la situation de la catéchèse dans l'Eglise et échanger des expériences typiques faites avec la génération nouvelle. En deuxième lieu, établir fermement la catéchèse au milieu de l'Eglise, grâce à des points d'ancrage théologiques et pastoraux. Enfin, dégager des orientations en vue d'un renouvellement concerté

de la catéchèse au sein de la Communion catholique.²⁹

De fait, le synode a-t-il comblé ces attentes? Le "Message laissé au peuple de Dieu" par les Pères répond à ces attentes quoique dans des termes différents. Il y eut trois axes, semble-t-il, autour desquels a sans cesse gravité la pensée des Pères durant ce synode.

1) Le caractère existentiel et dynamique de la catéchèse³⁰

On a voulu approfondir et élargir la notion de catéchèse. Elle ne doit pas porter seulement sur une matière d'enseignement, mais elle doit être une initiation à la totalité de la vie chrétienne. Elle est à la fois parole, mémoire et témoignage.

2) La communauté chrétienne, foyer et objectif de la catéchèse

Dans les attentes comme dans les discussions, cet aspect de la communauté comme lien où se vit la synthèse de la foi a continuellement été évoqué. La foi ne grandit pas dans l'isolement, elle trouve la communauté au point de départ, puis comme soutien tout au long de sa route et enfin, au terme de son existence. De plus, le synode a mis de l'avant, outre les communautés traditionnelles: famille, école, paroisse, d'autres types de regroupements chrétiens qui sont une autre chance offerte à notre temps et qui peuvent être un ferment dans l'Eglise et dans le monde.

(...), de nombreuses autres communautés voient le jour, par exemple de petites communautés ecclésiales, des associations, des groupes de jeunes, etc.³¹

3) La nécessité d'une éducation permanente de la foi

29 Bernard Lambert, "Quel type de chrétiens voulons-nous former?", dans L'Eglise canadienne, vol. 11, no 4, 20 oct. 1977, p. 107

30 Ces trois axes sont de Gilles Langevin, s.j., "Synode sur la catéchèse", dans Oecuménisme, no 49, déc. 1977, pp. 6-7.

31 "Message au peuple de Dieu", dans Lumen Vitae, vol. 32, no 4, 1977 p. 414.

La clientèle de la catéchèse doit s'étendre à l'ensemble de la communauté chrétienne. D'ailleurs, si la catéchèse a trait à une vie et non à un ensemble bien catalogué d'idées et de faits, la maturation n'est pas moins importante que l'initiation. Le synode de 1977 a rappelé que la communauté devait être à la fois catéchisante et catéchisée. C'est elle qui porte la catéchèse et non pas quelques individus qu'on appelle catéchètes. Pour que l'Eglise soit signe de la présence de Dieu qui sauve les hommes, il faut des groupes de chrétiens qui laissent percevoir la communion existant entre les membres et non pas simplement les rattachements juridiques qui les lient entre eux.³²

On peut conclure en disant que ce synode n'a pas été spectaculaire et n'a pas donné lieu à des affrontements bruyants, ni à d'éblouissantes performances. Sa fécondité a plutôt été marquée par une analyse lucide de la situation et en particulier de l'analyse de la mentalité des jeunes. Il fut également fécond à cause de la réflexion sur la nature de la catéchèse, à cause de la vigueur de l'appel adressé à la responsabilité de tous les croyants, à cause enfin de la clarté et de la simplicité des orientations assignées à la tâche catéchétique.

On a souligné maintes fois l'apport précieux des délégués canadiens à ce synode. L'expérimentation faite au Canada, surtout au Québec, depuis une quinzaine d'années, d'une catéchèse renouvelée en profondeur a été un appui sûr et éclairant dans les débats de ce synode. Ils ont même été considérés par les Pères synodaux, comme des personnes ressources de grande

32 Mgr Bernard Hubert, "Quinze années d'éducation de la foi, bilan et prospective", dans L'Eglise canadienne, vol. 12, no 18, 17 mai 1979, p. 562.

valeur. Le Message au Peuple de Dieu de même que l'exhortation apostolique Catechesi tradendae de Jean-Paul II en témoignent largement.

Une remarque du Comité de l'éducation de l'AEQ appuie cette constatation:

Nous constatons avec satisfaction que les instruments produits principalement par l'OCQ se situent dans la ligne de ces grandes orientations du synode. Certaines recherches faites en catéchèse au Québec ont même inspiré et alimenté les discussions des Pères synodaux.³³

D'autre part, s'adressant à quelque cent cinquante responsables de pastorale de son diocèse le 6 février 1979, Mgr Bernard Hubert rappelle l'immense effort pastoral surtout véhiculé par la catéchèse à partir de l'enfance jusqu'à l'âge adulte. Il résume en disant "que la catéchèse chez nous est venue répondre à l'objectif de développer une foi éclairée et une foi personnelle en la personne de Jésus-Christ".³⁴

2.1.3.3 Exhortation apostolique "Catechesi Tradendae" de SS le Pape Jean-Paul II en 1979³⁵

Fruit du synode de 1977, l'exhortation de Jean-Paul II sur la catéchèse a mis deux ans à paraître. En effet, au terme des discussions du synode, les évêques avaient préparé et voté 34 propositions. Ils les adressèrent au Pape Paul VI pour qu'il présente sur la catéchèse un document analogue à ce qu'avait été l'exhortation Evangeli nuntiandi après les travaux de 1974 sur l'Evangélisation, ce document ayant été fort apprécié par un grand nombre.

³³ AEQ, "Les suites possibles du synode", dans L'Eglise canadienne, vol. 11, no 12, 23 fév. 1978, p. 359.

³⁴ Mgr Bernard Hubert, op. cit., p. 554.

³⁵ SS le Pape Jean-Paul II, Exhortation apostolique "Catechesi tradendae", dans La Documentation catholique, vol. 61, no 1773, 4 nov. 1979, no 19.

Bien que très avancé dans sa conception et dans sa rédaction par Paul VI à sa mort, ce texte porte l'empreinte très nette de Jean-Paul II qui a non seulement remplacé les "nous" par les "je", mais dont la chaleur de l'expression et la vigueur de l'interpellation ne peuvent que nous porter en avant.

Dans son texte, le Pape signale clairement au passage les déviations, les dangers, les erreurs de la nouvelle catéchèse, mais le message s'entient surtout à l'essentiel de la Révélation à promouvoir: "au coeur de la catéchèse nous trouvons essentiellement une Personne, celle de Jésus de Nazareth". C'est pourquoi, "le but définitif de la catéchèse est de mettre quelqu'un non seulement en contact, mais en communion, en intimité avec Jésus-Christ" (no 5). Il note également, avec force, la priorité à donner à la catéchèse (no 15), de même que la responsabilité de toute l'Eglise mais à des degrés divers et à des titres différents (no 16). Si le Pontife souligne le rôle irremplaçable et les milieux privilégiés que sont la famille (no 68) et la paroisse (no 67) pour une action catéchetique efficace, il n'hésite pas à prôner une évangélisation sur la place publique suivie de la création de communautés-relais pour une catéchèse systématique pour ceux qui ont entendu l'appel (no 47).³⁶

Nous pouvons conclure en disant que l'exhortation Catechesi tradendae de Jean-Paul II a aidé l'ensemble des catéchètes à découvrir l'ampleur de leur mission. Tout en situant les fonctions de la catéchèse en notre temps, elle redit à quelles normes la catéchèse doit se référer pour être fidèle à sa mission. De plus, elle invite à l'audace, au courage et au renouveau continu.

³⁶ Jacques Barnard, "Au-delà de la guerre des catéchismes", dans l'Eglise canadienne, vol. 13, no 6, 22 nov. 1979, p. 162.

Au Québec, il faut féliciter notre épiscopat qui n'a pas attendu Catechesi tradendae pour mettre en oeuvre le renouveau catéchétique. Il y avait déjà plus de quinze ans que ce travail avait été entrepris avec des résultats fort probants, comme on le sait. Peut-être est-ce pour cette raison que nos évêques ont gardé le silence sur cette exhortation apostolique de 1979...?

2.2 Evolution du discours des évêques sur l'enseignement religieux au Québec

2.2.1 Les notions se précisent

2.2.1.1 Catéchèse

Autour des années 1970, le terme catéchèse devient le terme habituellement utilisé pour "désigner l'activité par laquelle l'Eglise entend assurer l'éducation de la foi et promouvoir un engagement à l'intérieur de la communauté des croyants".³⁷ C'est ainsi que l'éducation permanente prend de plus en plus d'ampleur, car on a tendance à vouloir faire bénéficier les personnes de tous âges de cette éducation de la foi. Plus d'un agent d'éducation considèrent que l'éducation de la foi devrait relever de la communauté chrétienne et que l'enseignement religieux scolaire pourrait, dans ces perspectives, prendre une allure plus académique.

Pourtant, les membres de l'O.C.Q. continuent à prôner la catéchèse à l'école. En 1971, réunis en colloque pour évaluer leur travail, les équipes de l'O.C.Q. synthétisaient leurs échanges et livraient les orientations majeures qu'elles voulaient donner à leur action dans les années à venir. Le thème de ce colloque était: "Que signifie catéchiser pour nous aujourd'hui?" Au cours des discussions, ils se sont rendus compte que jusqu'ici et surtout dans les faits, l'action catéchétique avait préco-

³⁷ Anita Caron, "Un point tournant", dans Le Souffle, no 37, nov.1971, p. 21.

nisé davantage l'échange, la discussion, l'interprétation et la réflexion, mais qu'il fallait aller au-delà et prolonger cette action dans une expérimentation de la vie évangélique. Ainsi, la catéchèse doit être:

une annonce effective de la Parole de Dieu comme porteuse de sens pour l'homme, tout en tenant compte de la transcendance et de la radicale nouveauté inhérente à cette parole. Dès lors, il nous paraît évident que la catéchèse doive favoriser une reconnaissance du mystère de la foi au coeur des réalités humaines, personnelles et sociales. 38

D'autre part, en lançant l'évaluation du Catéchisme canadien lors de leur assemblée plénière d'avril 1973, les évêques du Canada ont souligné que "les divers instruments servant à la catéchèse ne sont pas des résumés de théologie. L'objectif de la catéchèse est d'éduquer la foi des personnes dans le respect de leur évolution psychologique et du contexte socio-culturel dans lequel elles se trouvent". 39

Toutefois, avec le Nouveau Règlement du Comité catholique en 1974, l'expression "enseignement religieux catholique" devient le terme officiel pour désigner tout enseignement religieux à l'école qu'il soit catéchetique, biblique ou culturel.

Nous suggérons que le mot "catéchèse" ne soit plus employé pour désigner le cours d'enseignement religieux catholique au niveau secondaire. (...) Au niveau élémentaire, le terme "catéchèse" paraît mieux adapté au contenu du programme, quoiqu'il ne faille pas non plus en abuser: ce mot désigne "le langage spécifique de l'Eglise au service de l'éducation de la foi" et déborde ainsi largement le cadre scolaire. Au niveau secondaire, il sera plus juste de parler de cours d'enseignement religieux catholique. 40

38 Les équipes de l'O.C.Q., "Lignes de force de notre action", dans Le Souffle, no 37, nov. 1971, pp. 49-50.

39 C.C.C., "L'évaluation du catéchisme canadien", dans Pastorale-Québec, vol. 85, no 9, 3 mai 1973, p. 229

40 Voies et impasses, Tome 2, op. cit. p. 126.

Voilà pourquoi Voies et impasses parle du "programme d'enseignement religieux catéchétique pour l'élémentaire"⁴¹ et il reformule ainsi les objectifs de l'éducation religieuse à ce niveau:

- favoriser chez l'enfant l'éveil et l'attention à la dimension religieuse et à ces diverses expressions: sens de l'intérieurité, sens du sacré, sens de l'émerveillement et de l'interrogation devant l'univers, recherche d'amour et de communion;
- permettre à l'enfant de s'ouvrir et de s'initier aux croyances et traditions religieuses de sa famille, de son milieu, de son Eglise;
- aider l'enfant à développer des attitudes personnelles de respect et de responsabilité face à la religion.⁴²

Et au secondaire il distingue en enseignement religieux catholique:

- la voie catéchétique
- la voie doctrinale
- la voie culturelle

La voie catéchétique "vise fondamentalement à susciter une recherche de sens où, en alternance, c'est tantôt la Parole qui vient éclairer la vie et tantôt la vie qui éclaire la Parole", et parce qu'il s'inscrit dans le sens d'une éducation "organique", le programme du secondaire "vise en tout premier lieu à assurer la maturation religieuse des jeunes, selon leur rythme et leurs capacités" (...) et il leur "fournit l'occasion de s'approprier les données essentielles du christianisme".

Citons quelques uns des objectifs proposés à chacun des degrés du secondaire:

41 Voies et impasses, op. cit. no 54, p. 92.

42 Voies et impasses, op. cit., p. 95.

- développer un regard chrétien sur les événements (sec. I)
- sensibiliser à la dimension historique du salut chrétien (sec. I)
- présenter le mystère pascal de Jésus comme le centre de la vision chrétienne de la vie (sec. II)
- présenter l'action salvatrice de Dieu comme surgissant au cœur même du vécu (sec. III-IV)
- découvrir le sens d'un engagement en société et en Eglise, le sens de Dieu, le sens de la souffrance et de la mort (sec. V)

Et la voie doctrinale? Qu'en dit Voies et impasses?

Au cours des années 71-72, après expérimentation, le Comité catholique a évalué ce programme et n'a pas cru opportun de le maintenir pour le deuxième cycle du secondaire, étant donné le nombre limité d'étudiants et de professeurs intéressés par cette voie.⁴³

Quant à la voie culturelle, elle s'est avérée importante comme option au deuxième cycle du secondaire. Ce programme, axé sur une approche éducative du phénomène religieux, a été expérimenté depuis 1969 dans quelques écoles du Québec. L'intérêt grandissant des étudiants a poussé le Comité catholique à mettre ce programme de l'avant comme une option possible pour les étudiants du second cycle du secondaire.⁴⁴

Ainsi on peut dire que Voies et impasses est venu clarifier les termes en enseignement religieux et qu'il en a même renouvelé certains objectifs.

43 Voies et impasses, op. cit., pp.112-131.

44 Voies et impasses, op. cit., pp.132-153. En p. 132, on note qu'en 1972-73, l'expérience se poursuivait dans 25 commissions scolaires régionales; elle touchait 60 professeurs et rejoignait 10,000 étudiants des sec. III- IV-V.

Enfin, il a établi les types de cours optionnels à promouvoir en enseignement religieux dans les écoles du Québec.

Ajoutons que la pensée des évêques du Québec rejoint ici celle du Comité catholique puisqu'ils ont leur représentant officiel à ce Comité et que tous les documents du Comité catholique doivent être soumis à l'approbation des évêques avant d'être acheminés au vote gouvernemental.

L'enseignement religieux est toujours demeuré une préoccupation pour les évêques du Québec. Lors de leur assemblée de septembre 1975, Paul Tremblay alors président du Comité catholique du Conseil supérieur de l'Education, leur expose "un bilan et les défis de l'enseignement religieux scolaire" de l'heure. Il leur pose l'importante question: "l'enseignement religieux est-il avant tout appel à la foi, témoignage donné à Jésus-Christ? Ou est-il aussi réponse aux besoins religieux des jeunes"? Reformulée en fonction des maîtres, cette question devient: "ceux-ci sont-ils avant tout des éducateurs au sens évangélique? ou sont-ils aussi inséparablement des éducateurs au sens du sacré et du religieux?"⁴⁵

A cette assemblée, l'épiscopat du Québec ne répond pas directement à ces questions, mais il garde comme première préoccupation le renouveau catéchétique "dans une double fidélité: la Parole de Dieu et la psychologie de l'enfant et de l'adulte".⁴⁶

Il a fallu le synode de 1977 pour connaître plus à fond le discours des évêques et le sens qu'ils entendent donner à la catéchèse. Déjà, le document préparatoire à ce synode apporté par les évêques canadiens à Rome, nous donne les jalons de leur notion de la catéchèse. Ayant davantage pris conscience du contexte socio-culturel dans lequel vivent les jeunes, ils

⁴⁵ Paul Tremblay, "L'enseignement religieux scolaire: bilan et défis", dans L'Eglise canadienne, vol. 8, no 8, oct. 1975, p. 241.

⁴⁶ AEQ, "Initiatives des évêques du Québec et renouveau catéchetique", dans L'Eglise de Montréal, vol. 93, no 35, 25 sept. 1975, p. 597.

continuent à prôner une adaptation continue du langage catéchetique tout en maintenant la cohérence entre le monde de la foi et celui de l'existence humaine concrète. "La catéchèse ne veut pas créer des ghettos de croyants. Elle se veut ouverte au monde. Elle veut couler la Parole de Dieu dans les catégories socio-culturelles du peuple".⁴⁷

Toutefois, la question la plus délicate et la plus controversée semble toujours être celle du contenu de la catéchèse. Dans ce même document, les évêques disent:

il semble y avoir confrontation de deux pédagogies: l'une qui est conçue comme un processus de transmission de connaissance; l'autre, comme un processus global de croissance de l'être chrétien. Au fond, il n'y a pas de contradiction. La transmission des connaissances fait partie intégrante du processus de croissance. Dans une catéchèse authentique, on ne saurait séparer ces deux éléments.⁴⁸

Toujours dans le même document, les évêques continuent de situer la catéchèse dans une perspective d'éducation permanente de la foi, tout en privilégiant une démarche d'apprentissage qui cherche à intégrer Evangile et vie.

De plus, ils établissent les options fondamentales sur lesquelles doit être basée cette catéchèse. Ce sont:

- 1) Une catéchèse d'initiation à un Dieu Père. Cette option vise à faire conscientiser l'expérience spirituelle de l'homme et de la femme dans un mouvement trinitaire.
- 2) Une catéchèse qui initie progressivement à la foi et aux sacrements selon une démarche respectueuse de l'évolution psychologique des âges.

⁴⁷ CECC, "Réponse canadienne au document pré-synodal", dans L'Eglise canadienne, vol. 10, no 3, mars 1977, p. 68.

⁴⁸ Ibid., p. 69.

3) Une catéchèse qui est surtout de type expérientiel (construite à partir des besoins des personnes) et événementiel (bâtie à partir des grands événements du monde auxquels les gens sont sensibles).

4) Une catéchèse qui s'enracine dans la Bible car la Parole de Dieu doit être omniprésente à toutes les catéchèses.

5) Une catéchèse qui fait appel à la créativité de toutes les facultés intellectuelles et affectives de la personne.⁴⁹

Bref, pour les évêques canadiens, la question du contenu de la catéchèse touche deux pôles importants, celui de la Parole de Dieu et celui du vécu de l'homme. Même s'il semble y avoir confrontation de deux pédagogies, pour eux, "dans une catéchèse authentique, on ne saurait séparer les deux éléments": transmission de connaissances et croissance de la foi.

Dans son intervention au synode, Mgr G. Emmett Carter (London, Ontario) parlant de l'état de la catéchèse dans le monde, demande aux Pères synodaux, au nom de la délégation canadienne, que "les discussions sur la formation chrétienne et sur la catéchèse aient beaucoup d'envergure, qu'elles s'étendent le plus loin possible dans tous les sens. Autrement nous parlerons de la catéchèse d'hier." Il précise en outre, qu'il faudra avoir "le souci d'intégrer à notre enseignement et à nos célébrations un engagement dans l'action."⁵⁰ Il parlait d'un engagement de fait et non pas simplement en parole comme c'est souvent le cas.

Pour sa part, Mgr Gilles Ouellet (Rimouski) a continuellement plaidé, au synode, en faveur d'une intégration plus réelle des trois éléments cons-

49 Ibid., p. 69.

50 "Les interventions des délégués canadiens au synode", op. cit., p. 100.

titutifs d'une vraie catéchèse: connaissance, célébration, engagement.⁵¹
 Son influence a sûrement été grande puisque les éléments mentionnés dans son intervention se retrouvent dans le Message au Peuple de Dieu laissé par les Pères à la suite du synode de 1977.

En effet, il est dit au no 7 de la deuxième partie:

- la catéchèse est parole;
- la catéchèse est mémoire;
- la catéchèse est témoignage. ⁵²

Au retour du synode de 1977, Mgr G. Ouellet donne le rapport des travaux du synode aux évêques canadiens réunis en Conférence épiscopale en 1978. Il leur rappelle les trois mêmes éléments constitutifs de toute pédagogie de la foi:

- la connaissance de la Parole de Dieu;
- célébration de la foi dans les sacrements et la liturgie;
- confession de la foi dans la vie quotidienne. ⁵³

Puis, il élabore certains jalons fixés par le synode et qui permettront de poursuivre les démarches du renouveau catéchétique:

- 1) la catéchèse doit être christocentrique en faisant comprendre et ressentir toute l'importance du Christ dans la vie quotidienne.
- 2) la catéchèse doit susciter une foi vécue qui s'exprime dans un comportement moral axé sur le grand commandement de l'amour.

51 Paul Lebeau et Jan Charytanski, "Le V^e Synode des évêques et la mission catéchétique de l'Eglise", dans Lumen Vitae, vol. 32, no 4, 1977, p. 428.

52 "Message au peuple de Dieu", dans Lumen Vitae, vol. 32, no 4, 1977, p. 410.

53 Mgr Gilles Ouellet, "Le synode et l'Eglise canadienne", dans L'Eglise canadienne, vol. 11, no 12, 23 fév. 1978, p. 355.

3) la catéchèse doit être inculturée, i.e. qu'elle doit trouver sa propre expression à partir de la culture elle-même, en particulier dans ses formes liturgiques.

4) la catéchèse doit assurer une fidélité à l'Ecriture, à la Tradition,
Aux symboles de la foi et au contenu liturgique.

5) la catéchèse doit être annonce d'un monde nouveau en Jésus-Christ ressuscité. Le mot "engagement" qui est revenu très souvent au cours du synode signifie que la catéchèse doit former un chrétien qui participe à la construction d'un monde plus juste et plus fraternel.

6) la catéchèse doit respecter le cheminement et la croissance de la foi des jeunes.⁵⁴

D'autre part, le Comité de l'éducation de l'Assemblée des évêques du Québec, dans un message intitulé "Les suites possibles du synode",⁵⁵ reprend ces éléments en termes semblables:

- le contenu de la catéchèse: Jésus-Christ est le centre de la catéchèse et du mystère chrétien.
- sa démarche: "toute catéchèse complète doit unir indissolublement:
 - a) la connaissance de la Parole de Dieu: La catéchèse est parole
 - b) la célébration de la foi dans les sacrements: La catéchèse est mémoire
 - c) la confession de la foi dans la vie quotidienne: La catéchèse est témoignage

Mais la définition la plus concise du terme catéchèse venue de ce synode, est celle mentionnée dans le "Message au Peuple de Dieu" à l'Intro-

54 Mgr Gilles Ouellet, op. cit., p. 357.

55 AEQ, "Les suites possibles du synode", op. cit. p. 355.

duction, no 1:

En vertu de sa mission, l'Eglise se doit de diffuser sans relâche et de manière vivante la parole de Dieu et d'approfondir sans cesse la connaissance de la personne et du message de Notre Seigneur Jésus-Christ. Cette activité de l'Eglise qui consiste en une éducation, par étapes, à la foi et en un approfondissement continu de cette foi, nous l'appelons "catéchèse".⁵⁶

Il faut remarquer le caractère dynamique et existentiel d'une telle conception de la catéchèse qui ne décrit pas seulement une réalité déjà existante, mais qui est force créatrice et libératrice par où se continue dans nos moeurs et nos institutions l'histoire du Salut.

On peut conclure que l'approfondissement de la notion de catéchèse a été un des fruits du synode de 1977. Située désormais dans un contexte d'éducation permanente de la foi, la catéchèse doit, à la fois demeurer centrée sur le mystère chrétien et permettre une démarche expérientielle de foi par la connaissance, la célébration et l'engagement.

Un an après ce synode, la parution du Livre Vert du MEQ a suscité un long débat autour du système d'éducation au Québec. La confessionnalité compte parmi un de ces points brûlants.

Ainsi, quelques mois après cette publication de 1978, les évêques du Québec adressaient un important Message aux responsables de l'éducation.⁵⁷ Même s'ils n'élaborent pas sur la notion de catéchèse, ils affirment au passage que "Depuis une quinzaine d'années, on a mis l'accent sur la catéchèse scolaire qui est conçue comme une initiation des jeunes à la vie chrétienne". (no 28 du Message)

⁵⁶ Jean Paul II, "Message au peuple de Dieu", dans Lumen Vitae, vol. 32, no 4, 2977, p. 405.

⁵⁷ Message des évêques du Québec aux responsables de l'Education, éd. Le Renouveau, inc., Montréal, 23 oct. 1978, 39 pages.

Et ils s'attardent à mettre de l'avant l'idée prônée au synode de 1977, celle d'une catéchèse plus élargie, située dans un contexte d'éducation permanente de la foi:

Mais la catéchèse scolaire risque de mener à une impasse si elle ne s'insère pas dans un projet global d'éducation permanente de la foi. Car la foi a besoin de se développer à tous les âges. (no 28 du Message).

Ils empruntent également les paroles de Paul VI dans son Exhortation apostolique Evangelii nuntiandi de 1976 au no 54 pour exprimer ce que doit être une telle catéchèse: "une catéchèse pleine de sève évangélique et munie d'un langage adapté aux temps et aux personnes" (no 28 du Message).

Mais pour les évêques, "il existe dans l'Eglise québécoise une assez longue tradition d'éducation de la foi en milieu populaire". Et pour eux, "la pédagogie sous-jacente à cette éducation de la foi est axée sur la réflexion évangélique, l'analyse critique du milieu et l'engagement social". (no 28, par. 2)

Toutefois, ce Message touche davantage l'aspect de la confessionnalité que celui du contenu de l'enseignement religieux à l'école, aspect que nous aborderons au point suivant.

Résumons cette période en disant que le terme catéchèse s'approfondit et s'équilibre de plus en plus. Si au départ du renouveau (1950-60), l'enseignement catéchistique était plutôt un savoir, une acquisition de connaissances en vue de la pratique de la Doctrine chrétienne, il devient avec les années 60-70, une pédagogie de la foi qui tient compte du vécu du jeune. Mais le pendule ayant excédé du côté pédagogique, on en vient à négliger, dans la pratique surtout, l'annonce de la Parole de Dieu. C'est pourquoi, en cette période de (70-80), avec la vaste enquête et l'évaluation du caté-

chisme canadien, avec Voies et impasses, on réussit à situer la catéchèse dans un ensemble plus global comme une pédagogie de la foi qui tient compte et du processus de transmission de connaissance et du processus global de croissance. Puis, en 1977, le synode approfondit et précise le contenu de la catéchèse en mettant Jésus-Christ au centre du mystère chrétien et en demandant que la démarche catéchetique tienne compte des trois aspects de la vie chrétienne: connaissance, célébration, témoignage.

2.2.1.2 Confessionnalité

Si le Bill 62 de 1970, prônait le respect du pluralisme, la Loi 28 de 1971 reprend cette question avec le problème de la restructuration des commissions scolaires sur l'Île de Montréal. Plus encore, elle touche à la confessionnalité des commissions scolaires en voulant leur substituer en nombre plus réduit des commissions scolaires neutres. A cette occasion, les évêques du Québec sont intervenus pour dire leur préférence pour les commissions scolaires confessionnelles à Montréal comme ailleurs dans la province, afin d'assurer des services adéquats pour les catholiques dans les écoles confessionnelles.⁵⁸

De son côté, fort des revendications et mémoires présentés au MEQ (Ministère de l'Education du Québec) à ce sujet, Mgr Paul Grégoire adressait un avis à la Commission parlementaire de l'Education de l'Assemblée nationale du Québec, le 24 septembre 1971, à l'effet de maintenir des commissions scolaires confessionnelles et de procéder à une restructuration scolaire progressive étant donné les risques de compromettre cette restructuration, étant donné aussi le désir de respecter la diversité culturelle et religieuse du

58 AEQ, "Le projet de loi no 28 sur la restructuration scolaire à Montréal", dans L'Eglise canadienne, vol. 4, no 9, nov. 1971, p. 303.

milieu montréalais, de même que l'évolution vers une unité organique et non pas artificielle.⁵⁹

D'autre part, on sait qu'en septembre 1974, le Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation reconnaissait officiellement comme catholiques les écoles qui dispensent l'enseignement élémentaire ou secondaire et qui respectivement relèvent de la juridiction des corporations scolaires établies pour catholiques.⁶⁰ Le Préambule du Règlement affirme: "L'institution scolaire confessionnelle catholique doit être conçue comme l'institution d'enseignement qui accepte ouvertement la dimension religieuse comme partie intégrante de son projet éducatif et la conception chrétienne de l'homme et de la vie comme principe d'inspiration et comme norme de son action éducative".⁶¹

Pour sa part, Voies et impasses rappelle que la doctrine scolaire de l'Eglise établit une distinction entre l'éducation chrétienne et l'école catholique:

L'éducation chrétienne est vaste et large comme la mission même de l'Eglise qui se doit d'éduquer la foi à tous les âges et dans tous les milieux. Ce projet ecclésial déborde donc le projet scolaire qui limite à un temps, l'âge de la scolarisation, et à un lieu, l'école.⁶²

Toutefois on continue de prôner que l'école catholique constitue un moyen privilégié de réaliser les objectifs de l'éducation chrétienne. Puis, Voies et impasses définit l'école catholique en mentionnant quatre exigences

59 "Avis de Mgr Paul Grégoire", dans L'Eglise de Montréal, vol. 89, no 35, sept. 1971, p. 551.

60 Voies et impasses, tome 3, op. cit. p. 227.

61 Voies et impasses, Annexes, texte du nouveau règlement du Comité catholique, op. cit., p. 267.

62 Voies et impasses, Tome 1, op. cit., p. 13, no 19.

principales qui pourraient la caractériser:

- 1) Associer dans un même acte l'éducation humaine et l'éducation chrétienne, de manière à ce que toutes les acquisitions de l'étudiant soient graduellement éclairées par la foi
- 2) Créer un milieu et une atmosphère où règne un esprit évangélique de liberté et de charité
- 3) Accorder une attention spéciale à la formation catéchétique, liturgique et apostolique afin d'aider les étudiants à devenir des croyants, des célébrants et des témoins
- 4) Regrouper une communauté éducative solidaire au plan des convictions chrétiennes⁶³

Ainsi, même si le langage de la réglementation ne semble pas avoir beaucoup changé depuis 1969, le Nouveau Règlement du Comité catholique se situe dans une nouvelle perspective. On passe d'un point de vue confessionnel plutôt juridique à un point de vue confessionnel davantage au service d'un projet éducatif.⁶⁴ Ce n'est plus l'exemption qui prime, mais une pédagogie de liberté en croissance, surtout pour le jeune de 15-18 ans.

Après la parution de Voies et impasses en 1974, Mgr Paul Grégoire intervient pour réaffirmer la nécessité d'écoles confessionnelles tout en explorant la possibilité que des écoles "autres" existent pour ceux qui le désirent.

Notre société a changé. Nous ne trouvons plus l'unanimité de jadis. L'école confessionnelle que nous prônons, allons-nous l'imposer à tous? Nous savons qu'on ne peut dicter des valeurs à

⁶³ Voies et impasses, Tome 1, op. cit., p. 11.

⁶⁴ Jacques de Lorimier, "Nouveaux défis en enseignement religieux", dans Le Souffle, no 49, oct. 1974, p. 16.

une société et qu'il n'est nullement question d'imposer un projet éducatif chrétien à toute la clientèle scolaire. Que faire alors si, dans un milieu donné, la population scolaire - parents, éducateurs et étudiants - est très divisée sur les valeurs à vivre au sein de l'école? Dans une telle situation, il faudrait explorer la possibilité d'avoir une ou des écoles "autres", pour respecter les désirs d'une partie de la clientèle scolaire et offrir en même temps à celle qui est désireuse d'une éducation chrétienne, des écoles confessionnelles. ⁶⁵

Le 25 juin 1975, dans une lettre qu'il adressait à Me Jacques Mongeau, président du Conseil scolaire de l'Île de Montréal, Mgr Grégoire redit sa position de 1970:

La commission scolaire catholique est la structure qu'il faut maintenir pour assurer la mise en oeuvre de l'école catholique. Cette position ne veut en rien brimer les personnes qui, notamment dans le secteur francophone, ne partagent pas la foi catholique. Celles-ci devraient pouvoir jouir, même à l'intérieur de ces cadres, d'écoles qui leur conviennent, ainsi que la loi le prévoit depuis quelques années. La création de telles écoles "autres" aurait pour effet de clarifier la situation dans ce secteur. ⁶⁶

Puis, il définit le concept de l'école catholique tel qu'il l'entend:

Le concept d'école catholique signifie que la dimension religieuse est assumée de plein droit dans le projet éducatif, que la conception chrétienne de l'homme et de la vie y est reconnue comme principe d'inspiration et de cohérence de l'action éducative; il signifie également que dans cette institution, l'étudiant est au centre de tout, qu'on lui permet de se développer pleinement à tous les plans: physique, intellectuel, affectif, social, moral et religieux. ⁶⁷

Un an plus tard, le 21 décembre 1976, Mgr Grégoire s'adressant de nou-

⁶⁵ Mgr Paul Grégoire, "La participation des parents à l'éducation chrétienne", dans L'Eglise de Montréal, vol. 93, no 20, 15 mai 1975, pp. 343-344.

⁶⁶ Mgr Paul Grégoire, "La commission scolaire catholique est la structure qu'il faut maintenir", dans L'Eglise de Montréal, vol. 93, no 27, 10 juillet 1975, p. 472.

⁶⁷ Mgr Paul Grégoire, ibid., p. 471.

veau à M. J. Mongeau, recommandait le maintien des commissions scolaires confessionnelles pour les francophones catholiques et la formation d'une commission scolaire confessionnelle qui regrouperait les anglophones catholiques en vue d'assurer aux uns et aux autres une éducation de qualité, des services pédagogiques spécifiques et une juste représentation. Le même raisonnement s'applique au groupe de personnes qui désirent l'école non confessionnelle pour leurs enfants. ⁶⁸

Lors du congrès diocésain sur l'école catholique en avril 1978, Mgr Paul Grégoire relève trois traits importants d'une école catholique, traits qu'il emprunte à un avis du Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation sur le Livre Vert:

- Cette école se veut ouverte sur l'ensemble des aspects de la vie des jeunes (...). Elle pose surtout les questions qui concernent les options fondamentales de la vie et la réponse que l'homme donne à l'appel de Dieu.
- L'école catholique se distingue encore par la priorité qu'elle accorde aux relations entre les personnes, vécues selon l'Evangile.
- L'école catholique enfin se caractérise par la place qu'elle fait aux valeurs spirituelles et religieuses (...) mais d'une façon intégrée ... ⁶⁹

Après l'important message de 1963, après les commentaires de Voies et impasses sur le Règlement no 2 du Comité catholique en 1974, les évêques réaffirment clairement leur position sur l'école confessionnelle catholique dans leur Message aux responsables de l'éducation, message qui vient après la parution du Livre Vert du MEQ. Conscients du pluralisme religieux exis-

⁶⁸ Mgr Paul Grégoire, "La restructuration sur l'île de Montréal", dans L'Eglise de Montréal, vol. 94, no 48, 23 et 30 déc. 1976, p. 763.

⁶⁹ Mgr Paul Grégoire, "L'école catholique dans le projet éducatif québécois", dans L'Eglise de Montréal, vol. 96, no 18, 4 mai 1978, p. 295.

tant au Québec, ils continuent de croire en la valeur incontestable d'une éducation à la fois humaine et chrétienne dans une école catholique. Au no 36, par. 2, on y lit:

En plus de la qualité de l'éducation qu'elle n'est pas seule à promouvoir, l'école catholique revendique l'originalité qui lui est propre en ce domaine: projeter l'éclairage de l'Evangile sur les questions essentielles posées par la condition humaine et, par là, aider les jeunes à donner progressivement un sens à leur vie. ⁷⁰

Pour eux, l'école confessionnelle représente même un enjeu important pour l'Eglise du Québec, mais aussi pour la vitalité de la société québécoise elle-même:

L'école confessionnelle catholique vise à former un certain type d'homme et de femme dont le développement personnel déborde de beaucoup le seul diplôme et les seules valeurs d'efficacité et de rentabilité. Ces valeurs sont nécessaires, indispensables même à l'essor économique d'un pays, mais insuffisantes pour assurer le bonheur des individus, des familles et des peuples. (no 34)

Rappelant, en outre, que c'est le désir exprimé par la majorité de la population (no 35) et que la confessionnalité scolaire touche à nos racines culturelles les plus profondes, ils ajoutent:

Les éducateurs engagés dans l'école catholique ont un défi constant à relever: faire en sorte que la confessionnalité n'apparaisse pas comme un vestige culturel ni une référence juridique sécurisante, mais devienne plutôt une réalité dynamique et originelle dans le milieu scolaire. Insérée dans le réseau d'enseignement public, l'école catholique est animée d'une volonté de service et de collaboration en vue de promouvoir une éducation humaine et chrétienne de qualité. (no 36, p. 29)

Bref, ce message, même s'il se situe sur un plan plutôt idéologique,

⁷⁰ Message des évêques du Québec aux responsables de l'éducation, op. cit., p. 29.

est d'une densité remarquable. Il veut redonner à la confessionnalité scolaire un visage non pas juridique, mais dynamique. La personne, le jeune en particulier, doit être le centre premier de toute éducation qui doit s'attacher à développer les valeurs fondamentales de la vie et à aider les jeunes à donner un sens à leur vie à la lumière de l'Evangile:

projeter l'éclairage de l'Evangile sur les questions essentielles posées par la condition humaine et, par là, aider les jeunes à donner progressivement un sens à leur vie. (no 36, par. 2, p. 29)

Avec la période 70-80, on peut affirmer que la confessionnalité est une continue remise en question, tant pour les écoles que pour les commissions scolaires (Loi 28). Les évêques interviennent soit pour amender ou pour apporter un éclairage sur une loi gouvernementale, soit pour rappeler la position de l'Eglise en ce domaine précis.

- En 1974, le Nouveau Règlement du Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation donne une reconnaissance officielle aux écoles catholiques qui le demandent.

- Voies et impasses vient situer l'enseignement religieux à l'école dans l'ensemble du projet éducatif, dépassant ainsi l'aspect simplement juridique.

Puis, avec la publication du Livre Vert, les évêques du Québec rappellent que l'école catholique doit respecter les étudiants des autres religions; de plus, celle-ci veut également donner une éducation complète, i.e. humaine et chrétienne axée sur la personne de l'enfant, sur la recherche des valeurs fondamentales et sur le sens à donner à la vie.

2.2.1.3 Sciences morales

Si, avant 1970, l'enseignement moral avait déjà posé quelques interro-

gations dans le système d'enseignement confessionnel du Québec, avec un pluralisme grandissant, la période de 1970-80 pousse davantage les questions d'options et d'exemption et insiste fortement sur le droit de l'individu à la liberté religieuse.

On sait que depuis 1967, le Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation avait fait adopter des règlements spéciaux en vue de faire reconnaître juridiquement les institutions d'enseignement catholiques de la province de Québec et aussi en vue de sauvegarder le principe de la liberté religieuse (Règlement nos 1, 2, 3). Les articles 8, 9 et 10 du Règlement no 2 permettaient à l'étudiant du cours élémentaire ou secondaire, moyennant certaines conditions, d'être dispensés du programme d'enseignement religieux et moral catholique.⁷¹

Deux ans après, une enquête faite par le Service de l'enseignement catholique, révélait que les cas d'exemption avaient doublé d'une année à l'autre; de plus, sa mise en application est rudement éprouvée à cause d'une procédure compliquée, à cause du manque d'information fournie à la population et à cause du peu de professeurs préparés pour donner cet enseignement.

En outre, le Rapport Dumont, paru en 1971 a sûrement aidé à pousser la question du choix entre une diversité de voies en enseignement religieux, puisque le système de dispenses en vigueur à cette époque s'avérait nettement insatisfaisant.

C'est ainsi qu'apparaît en 1974, le Nouveau Règlement du Comité catholique de Voies et impasses. L'exemption a encore force de loi au niveau élémentaire de même qu'au premier cycle du secondaire; mais, selon ce document,

71 Aubert April, "La réaction des adolescents face à l'enseignement religieux", dans Le Souffle, no 34, janv. 1971, p. 23.

l'étudiant du secondaire III peut désormais choisir entre l'enseignement religieux catholique et l'enseignement moral, tandis qu'en secondaire IV et V, le règlement ajoute un troisième choix: l'enseignement religieux de type culturel.⁷² Mais, la nouveauté de Voies et impasses, c'est qu'il dépasse l'aspect juridique pour offrir une vision plus élargie de la dimension religieuse à l'école. Le document invite à reprendre tout le débat en se situant, cette fois, dans la dynamique même du projet éducatif scolaire.

La prise de parole officielle des évêques en ce qui a trait à l'enseignement des sciences morales est très rare. Mais on sait que leur pensée rejoint toujours celle du Comité catholique, ayant leur représentant officiel à cet organisme. D'ailleurs, les quelques discours individuels d'évêques après la parution de Voies et impasses, vont dans le sens du document. Mgr Paul Grégoire est le plus loquace en cette matière. Parlant à l'Association des Commissions scolaires de Montréal, le 21 septembre 1974, il resitue la dimension religieuse et morale dans le projet éducatif de l'école, tout en mentionnant le respect des citoyens ayant des options autres: "La volonté de respecter les options de certains groupes de citoyens pourra amener l'ouverture d'écoles "autres". Sans chercher à coiffer du titre de catholique tout projet éducatif quel qu'il soit (...)"⁷³

Au synode de 1977, Mgr Gilles Ouellet, délégué canadien, a exposé le thème: "Catéchèse et morale". Il a d'abord présenté la situation du monde contemporain comme un effritement des valeurs traditionnelles et de l'ordre moral. Ensuite, il a donné quelques jalons de réflexion en faisant ressortir

72 Nouveau Règlement du Comité catholique, art. 12*, dans Le Souffle, no 49, oct. 1974, p. 58.

73 Mgr Paul Grégoire, "Le projet éducatif chrétien de l'école", dans l'Eglise de Montréal, vol. 92, no 36, 3 oct. 1974, p. 602.

que la morale est partie intégrante de la catéchèse et que celle-ci doit tenir compte de l'apprentissage d'un agir moral toujours en cheminement.

Cet agir dynamique et non statique, doit évoluer dans le sens d'un "savoir", mais aussi d'un "savoir-faire" et d'un "savoir être" comme humain et comme chrétien. Enfin, Mgr Ouellet termine son intervention par quelques recommandations en ce sens:

toute éducation morale s'inscrit dans la vie quotidienne en termes d'apprentissage, de sorte que toute démarche catéchetique doit susciter dans l'immédiat un geste, une mise en application, un retour sur l'action déjà réalisée. Elle doit être exploration, intériorisation et expression de l'agir humain (individuel et collectif) à la lumière de l'Evangile.⁷⁴

Mais le synode, pas plus que l'Exhortation apostolique catechesi traddendae de Jean-Paul II en 1979, n'ont élaboré sur le cours de sciences morales, si ce n'est l'insistance apportée par Mgr G. Ouellet sur le caractère spécifique de la morale évangélique par rapport à la morale naturelle: "celle-là ayant une dimension théologique". Par ailleurs, selon les évêques canadiens, "les sciences morales et les sciences humaines de la religion ont leur autonomie propre par rapport à la théologie et à la catéchèse qui, seules, relèvent de la mission enseignante de l'Eglise".^{74a}

Cette distinction entre morale chrétienne et éthique naturelle, le "Message au peuple de Dieu" le réaffirme clairement:

Il faut affirmer sans aucune ambiguïté l'existence de lois morales et de principes que la catéchèse doit enseigner; insister sur le caractère unique de la doctrine morale de l'Evangile qui dépasse de loin

⁷⁴ Mgr Gilles Ouellet, "Recommandations", dans L'Eglise canadienne, vol. 11, no 4, 20 oct. 1977, p. 103.

^{74a} CCC, "La situation de l'enseignement religieux et le rôle des professeurs, dans L'Eglise canadienne, vol. 2, no 6, juin 1969, p. 198.

les simples exigences de la morale naturelle. 75

En 1978, le Message de l'AEQ aux responsables de l'éducation, revient sur le droit des parents en matière d'enseignement religieux. Les évêques du Québec rappellent aux parents le droit de "choisir les institutions qui, selon leur conviction, assurent le mieux le respect des droits de leurs enfants" (no 20). Et, au no 22, par. 2, ce droit des parents est assorti d'une clause d'exemption de l'enseignement religieux:

La loi leur (aux parents) reconnaît aussi le droit à un enseignement moral pour leurs enfants. Il est certain que ce droit des parents et de leurs enfants devra s'exercer en tenant compte de la diversité des options religieuses présentes dans le milieu. Celles-ci nécessitent des approches éducatives appropriées et des aménagements administratifs adéquats. 75a

Même si le Nouveau Règlement du Comité catholique de 1974 avait ouvert les choix d'options à partir de Sec. III, le principe de l'exemption pour les étudiants de l'élémentaire et du premier cycle du secondaire demeure insatisfaisant. Dans ce même message, les évêques demandent une ouverture plus grande à ce sujet:

une école confessionnelle ouverte peut accueillir une part de clientèle qui accepterait de la fréquenter, sans nécessairement partager la foi qui y est professée. Ailleurs, là où le réclame la population, il faudrait sans doute songer à implanter une école "autre" que catholique ou protestante. (...) Sur cette question qui touche les droits fondamentaux de la personne, nous espérons qu'une volonté politique clairement exprimée pourra trouver les moyens réalistes de répondre aux attentes légitimes des citoyens. (37, par. 2) 75a

Ainsi, pour les évêques du Québec, on ne doit pas négliger la part de morale chrétienne inhérente à toute catéchèse. Toutefois, s'il s'agit d'une

75 "Message au peuple de Dieu", op. cit., no 10, par. 3.

75a "Message aux responsables de l'éducation", op. cit., nos 22, 37.

option pour les sciences de morale naturelle, les évêques disent: "ce domaine ne relève pas de la mission enseignante de l'Eglise." Ils croient, comme beaucoup d'autres, que le système d'exemption n'offre pas une solution satisfaisante et ils continuent de prôner l'ouverture d'écoles "autres" dans le but de respecter le droit de chacun à la liberté religieuse.

2.2.1.4 Projet éducatif

Au cours de la période 1970-80, le langage en éducation se transforme peu à peu. On voit poindre des termes nouveaux, et une mentalité nouvelle aux dimensions plus larges s'élabore. Le projet éducatif scolaire entre dans le vocabulaire courant. Il s'agit d'en saisir la portée pour y situer la dimension religieuse à sa juste place et dans toute sa richesse.

On sait d'autre part, que le terme d'éducation permanente, paru au début des années "60", a aidé à l'évolution des esprits à cet égard. Puis, on en vient également à parler d'une éducation permanente de la foi qui ne sera pas seulement un rattrapage ou une mise à jour de connaissances en marge de la vie. "La quotidienneté sera son lieu de pertinence, le témoignage et le partage de foi seront sa pédagogie."⁷⁶

En 1969-70, le Rapport annuel du Conseil supérieur de l'éducation allait dans le même sens en donnant la primauté à une action éducative qui relève d'une conception organique de l'éducation, c'est-à-dire de l'apprentissage progressif.⁷⁷

Puis, en juin 1970, les équipes diocésaines de l'OCQ se réunissaient pour dresser le bilan de leurs activités et préciser les orientations majeures pour les années à venir. On s'est rendu compte alors, que la catéchèse

⁷⁶ Jacques Lamarche, "Petite introduction à l'éducation permanente", dans Le Souffle, no 36, mai 1971, pp. 9-10.

⁷⁷ Conseil supérieur de l'éducation, "L'activité éducative", Rapport annuel 1969-70, dans Le Souffle, nos 47-48, mars-mai 1974, p. 7.

a été et demeure encore généralement perçue comme un produit de consommation scolaire. Il leur devient donc de plus en plus évident que le mouvement catéchétique se doit de déborder le cadre de l'école et être coordonné avec l'ensemble de la vie ecclésiale.⁷⁸

En 1973, le Rapport Faure sur l'éducation permanente devient l'idée maîtresse de toute éducation et ouvre larges les horizons de l'éducation au Québec. En outre, lors de leur Assemblée plénière de septembre "73", les évêques du Québec étudient lucidement les exigences pastorales d'une éducation permanente de la foi de même que les implications de toute l'Eglise dans ce phénomène nouveau.⁷⁹

Mais c'est surtout avec Voies et impasses no 1 (Dimension religieuse et projet scolaire), qu'on introduit un projet éducatif scolaire ouvert à toutes les dimensions humaines. On y parle d'une école qui doit aider le jeune dans sa recherche d'une option religieuse éclairée tout en respectant sa liberté. Ainsi, cette école ne doit pas lui imposer un sens, mais lui donner le goût d'en chercher un, lui montrant que la foi religieuse peut être libératrice, en tant que source de discernement, de dépassement et d'engagement. Bref, l'école doit rendre possible l'émergence religieuse du jeune.⁸⁰

Pour vraiment saisir la perception exacte du projet éducatif scolaire et du type de projet éducatif proposé par le Comité catholique, il faut d'abord comprendre la conception dite "organique" de l'éducation par opposition à la conception "mécanique" ou transmission de connaissances, celle-ci ayant dominé l'enseignement au Québec avant les années "60". La pédagogie "organique" prône une éducation centrée sur l'apprentissage du s'éduquant en croissance

⁷⁸ Les équipes de l'OCQ, "Questions actuelles et prospectives", dans Le Souffle, no 33, nov. 1970, pp.46-47.

⁷⁹ Mgr Guy Bélanger, "L'annonce de la Parole de Dieu dans un contexte d'éducation permanente", dans Le Souffle, no 45, oct. 1973, pp.3-6.

⁸⁰ Voies et impasses, Tome 1, op. cit., p. 44.

et sur l'activité éducative.

Un projet scolaire qui se veut éducatif doit être global et s'occuper de tout l'être humain. C'est à travers Voies et impasses que nous saissons le mieux le sens d'un projet éducatif:

L'institution scolaire a comme finalité propre l'éducation, entendue comme un processus visant à assurer la croissance totale de la personne. C'est pourquoi elle se donne un projet éducatif qui ambitionne d'aider l'étudiant à parvenir au plein-être. En conséquence, tout ce qui se déroule à l'école doit se référer à ce projet et contribuer à sa réalisation.⁸¹

Ainsi, un projet éducatif doit être à la fois individuel et collectif, à la fois "héritage et projet" dirait le Rapport Dumont. Au Québec, un projet éducatif scolaire doit s'enraciner dans le meilleur de l'expérimentation et de la recherche d'ici comme dans l'interpellation des valeurs des jeunes au cœur de leur vécu immédiat.

Mais où situer la dimension religieuse dans le projet éducatif scolaire? Disons au point de départ, que la dimension chrétienne ne crée pas le projet éducatif de l'école. Pourtant, elle doit continuellement s'y inscrire comme un apport positif dans l'ensemble des activités éducatives de l'école; elle doit également participer à l'élaboration d'un projet scolaire qui se veut éducatif. En fait, le projet scolaire est plus large que la dimension chrétienne et le projet chrétien, comme toute activité éducative, doit s'insérer à l'intérieur du projet éducatif d'une école. "Pour qui accepte de considérer l'éducation religieuse dans une perspective éducative, il ne fait pas de doute que celle-ci doive faire partie intégrante d'un projet éducatif ouvert et libéral". De plus "cette dimension religieuse est incluse dans le concept

81 Voies et impasses, op. cit., no 40, p. 24, tome 1.

de l'homme complet" et dans sa quête de sens.

A ce propos, les notes explicatives du Règlement no 2 du Comité catholique disent:

Le projet éducatif chrétien dépasse la lettre de tout règlement. Il vise essentiellement à former une communauté éducative au sein de laquelle les étudiants puissent "apprendre à être" selon toutes leurs dimensions: physique, intellectuelle, affective, sociale, morale et religieuse. 82

Plus encore, l'enseignement religieux avec son renouvellement continu et son orientation vers une éducation permanente, se situe, depuis une bonne décennie, dans cette ligne d'une activité éducative "organique" facile à intégrer au projet éducatif d'une école, puisque déjà, avec l'expérimentation d'un pilotage par objectifs, le document du Comité catholique montre la compatibilité quasi connaturelle qui existe entre la dimension chrétienne et un projet scolaire ouvert.

D'autre part, la pensée des évêques du Québec en ce domaine, rejoint celle du Comité catholique et celle de l'OCQ. C'est bien ce que reflète l'Allocution de Mgr Paul Grégoire s'adressant à l'Association des Commissions Scolaires de la Région de Montréal, le 21 septembre 1974. Il explicite l'essentiel du projet éducatif de l'école:

La religion à l'école, dans l'enseignement religieux proprement dit comme dans l'action pastorale qui traduit en gestes l'enseignement dispensé en classe, a pour rôle de révéler aux jeunes le sens profond des réalités humaines, de créer des liens de communion, d'intégrer des univers non encore assumés, de mettre en relation avec le divin, de donner des pôles de référence pour le choix des valeurs et le discernement dans l'action. 83

82 "Le Nouveau Règlement du Comité catholique", dans Le Souffle, no 49, oct. 1974, p. 57.

83 Mgr Paul Grégoire, "Le projet éducatif chrétien de l'école", dans L'Eglise de Montréal, vol. 92, no 36, 3 oct. 1974, p. 601.

Dans le document pré-synodal de 1977 sur la catéchèse, les évêques du Canada, parlant dans un contexte d'éducation permanente, expliquent que l'éducation actuelle vise moins à "préparer à la vie" qu'à "apprendre à apprendre", puis ils ajoutent: "elle (l'éducation) pense en terme de projets éducatifs et de cité éducative; elle aboutit à former une société où chacun a de plus en plus sa part dans l'éducation: "tous éducateurs et éduqués".⁸⁴

De son côté, le Comité de l'éducation de l'AEQ, ayant participé à la consultation qui a précédé la publication du "Plan de développement relatif à l'éducation chrétienne dans les Ecoles confessionnelles du Québec reconnues comme catholiques", (Plan triennal préparé par le Service de l'enseignement catholique du MEQ) a adopté et publié deux propositions concernant le projet éducatif:

- que tous les agents d'éducation du milieu scolaire (commissaires, directeurs généraux, cadres, principaux, professeurs, pasteurs, parents, étudiants) précisent, en concertation avec les conseillers en éducation chrétienne et les offices diocésains d'éducation, le projet éducatif des écoles reconnues comme catholiques.
- que les communautés chrétiennes soient partie prenante dans l'élaboration et la réalisation du projet éducatif de l'école, en vue d'assurer une plus grande concertation entre l'école, la famille et la paroisse.⁸⁵

En 1978, le Message des évêques du Québec aux responsables de l'éducation considère le projet éducatif scolaire comme un des enjeux majeurs du débat actuel sur l'école. Les éléments qui leur apparaissent essentiels dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet éducatif scolaire, sont:

- 1- La personne du jeune en croissance, centre de toute l'activité éducative,

⁸⁴ CECC, "Réponse canadienne au document pré-synodal", op. cit., p. 69.

⁸⁵ Le Comité de l'éducation, "L'AEQ en réunion semestrielle", dans L'Eglise canadienne, vol. 11, no 3, 6 oct. 1977, p. 72.

- 2 - Les valeurs à promouvoir dans le milieu scolaire: le sens critique - le sens moral - le sens social - le sens du sacré et de la gratuité,
- 3 - Les relations éducatives à établir dans l'école,
- 4 - L'ouverture de l'école au milieu dans lequel elle est insérée,
- 5 - L'ouverture de l'école au monde et à ses besoins les plus pressants
(no 42)

De plus, ils ajoutent que ces éléments traduisent globalement "une philosophie de l'éducation axée à la fois sur la personne du jeune et sur la communauté humaine." Ils font appel également à cette pédagogie "de croissance et de cheminement" dite "organique" dont on parlait plus haut.

Au sujet du projet éducatif chrétien, ils mentionnent dans cette lettre au no 42:

Dans la perspective d'une éducation chrétienne, tous ces divers sens ou facultés dont la personne est douée se trouvent assumés par la foi en Jésus-Christ qui "révèle le sens nouveau de l'existence et transforme cette existence en rendant l'homme capable de penser, vouloir et agir selon l'Evangile" (cf "L'Ecole catholique", no 34). Le caractère original du projet éducatif de l'école catholique, c'est de reconnaître Jésus-Christ comme "la clé, le centre et la fin de toute l'histoire humaine". (cf "L'Eglise dans le monde de ce temps", no 10, art. 2) 86

Puis ils invitent fortement les artisans du projet éducatif d'une école catholique, à "s'inspirer du projet évangélique de Jésus venu proposer à l'homme une libération inouïe". (no 42)

De son côté, Mgr Paul Grégoire, dans une Allocution prononcée au Congrès diocésain sur l'école catholique le 23 avril 1978, revient sur ce sujet du projet éducatif scolaire. Il affirme que "tout projet éducatif valable doit reposer sur deux éléments de base: il est essentiellement affaire de

86 Message des évêques du Québec aux responsables de l'éducation, op. cit., p. 34.

contenu à élaborer et de maîtres pour communiquer ce contenu".⁸⁷

Bref, disons que le projet éducatif implanté à l'école par Voies et impasses, est considéré dans l'éducation comme un élément majeur positif sur lequel reposent toutes les autres activités éducatives d'une école. La dimension religieuse pour sa part, fait partie intégrante de ce projet qui englobe l'être dans toutes ses dimensions. Les évêques du Québec ajoutent: que "la foi en Jésus-Christ révèle un sens nouveau à l'homme et doit transformer toute son existence", d'où l'importance pour les agents d'éducation de la foi de collaborer étroitement à l'élaboration du projet éducatif de l'école, et prendre cette place qui leur revient afin que le jeune puisse bénéficier entièrement de toute la formation à laquelle il a droit.

CONCLUSION

Comme nous venons de le voir, la période de 1970-80, au plan de l'enseignement religieux, en est une de tâtonnement, de recherche laborieuse, de remise en question et parfois de débats virulents. Mais on constate par ailleurs, que, dans la pensée des évêques, les notions se raffermissent, s'enrichissent et s'ouvrent à des horizons nouveaux. On en vient à parler un langage plus clair et l'enseignement religieux prend peu à peu, dans cette même pensée, la place qui lui revient dans l'ensemble de l'action éducative de l'école.

La vaste enquête sur l'orthodoxie des manuels lancée par les évêques canadiens au début des années "70", est venue confirmer la valeur doctrinale et déclarer la démarche anthropologique de la nouvelle catéchèse comme très valable et comme étant la mieux adaptée aux jeunes de cette époque.

87 Mgr Paul Grégoire, "L'école catholique dans le projet éducatif québécois", dans L'Eglise de Montréal, vol. 96, no 18, 4 mai 1978, p. 297.

Cette enquête a également mis en lumière les faiblesses de la première instrumentation catéchétique, faiblesses mineures qui seront corrigées dans les éditions subséquentes.

En 1974, la parution de Voies et impasses apporte un élément de renouveau très notable au niveau des mentalités avec son projet éducatif scolaire. L'enseignement religieux doit cesser de vouloir dominer toute éducation à l'école et devenir un élément du projet comme toute autre activité éducative de l'école. On entre ainsi de plain-pied dans une conception organique de l'éducation "visant à assurer la pleine croissance du jeune, sa pleine émergence comme homme", c'est-à-dire une éducation au plein-être. (Voies et impasses, no 2, conclusion, p. 155)

De plus, l'éducation permanente prend de plus en plus d'importance au cours de cette décennie, de telle sorte que l'enseignement religieux à l'école n'est plus considéré comme le seul lieu possible d'éducation de la foi. C'est tout au long de la vie que la foi doit s'épanouir et grandir. C'est aussi toute la communauté des croyants qui devient responsable de cette éducation, de telle sorte que chacun est "éducateur et éduqué".

Les évêques du Québec, appuient fermement ces perspectives nouvelles. Ils élaborent davantage leur pensée sur la pertinence d'un projet éducatif chrétien à l'école de même que sur l'importance de situer la foi dans un contexte d'éducation permanente dans leur Message aux responsables de l'éducation en 1978.

Quant à la confessionnalité, le débat juridique amorcé avec force au début des années 70, s'adoucit avec l'idée du projet éducatif de Voies et impasses où est mis en évidence l'aspect éducatif de toute activité de l'école. Tout en maintenant l'existence de l'école confessionnelle au Québec, le Nouveau Règlement du Comité catholique de 1974, par le biais de Voies et

impasses, invite l'école catholique à offrir un projet éducatif ouvert qui respecte le droit à la liberté religieuse. Dans ce but, en plus du droit à l'exemption toujours possible, un choix entre l'enseignement religieux de type catéchétique et l'enseignement moral pour le 2ème cycle du secondaire, de même que l'enseignement religieux de type culturel pour sec. IV et V, est offert dans les écoles confessionnelles du Québec. Mais ces quelques ouvertures demeurent insatisfaisantes pour la clientèle intéressée..., et le débat se continue toujours autour de l'école confessionnelle même si le gouvernement québécois et les administrateurs scolaires réussissent à maintenir en place les écoles confessionnelles prônées par l'AEQ.

Au synode de 1977 sur la catéchèse, les évêques font une analyse lucide de la situation de cette discipline à travers le monde. On en approfondit les termes, on en précise le contenu et la démarche, puis on continue de situer l'enseignement religieux dans le contexte plus large d'une éducation permanente de la foi. On conclut ce synode en disant que l'accent doit porter sur la totalité du message à transmettre: la personne de Jésus-Christ, et qu'aucun des trois éléments de toute démarche catéchétique ne doit être négligé, à savoir: la connaissance, la célébration, l'engagement. Même si le synode n'a pas été spectaculaire, sa fécondité s'est plutôt manifestée dans des prises de conscience importantes de la situation actuelle tant sur la catéchèse elle-même que sur la mentalité des jeunes. Il a également donné l'occasion aux croyants de reviser leur responsabilité face à l'éducation de la foi, des jeunes et de tous.

Nous situant toujours dans la pensée des évêques québécois, l'enseignement religieux a évolué plutôt en profondeur malgré les multiples changements socio-culturels et politiques effectués ici. Cette décennie demeure riche à plusieurs points de vue. Elle a permis à l'enseignement reli-

gieux de prendre contact avec les disciplines connexes capables de le compléter afin de mieux s'adapter à la psychologie et au cheminement du jeune et de l'adulte. Elle est riche également à cause de l'approfondissement apporté au contenu de la catéchèse avec le synode de 1977 et de la place que celle-ci doit occuper dans l'ensemble du projet éducatif de l'école depuis le Nouveau Règlement du Comité catholique en 1974.

Comme toujours, les évêques se font les défenseurs de la mission enseignante de l'Eglise et, par conséquent, de son droit de cité à l'école publique. Malgré les multiples revendications en faveur d'écoles multiconfessionnelles, l'école catholique demeure juridiquement une priorité au Québec entre les années 1970-80. Les évêques ont toujours suivi de très près l'évolution scolaire et ils prennent la parole dès qu'un danger menace les droits des catholiques à l'école. Ainsi, ils réussissent à maintenir fermement le principe des écoles confessionnelles au Québec. Si au début du débat ils interviennent pour défendre les principes chrétiens ou la tradition culturelle, peu à peu, leur discours révèle un changement de perspective. Leur objectif se tourne désormais vers une visée éducative de formation globale de la personne du jeune. Ainsi, l'enseignement religieux à l'école ne doit plus exister par pur principe, mais bien parce que la dimension religieuse fait partie de sa formation intégrale.

Toutefois, la question de l'enseignement religieux à l'école ne s'arrête pas là. La période actuelle (1980-84) entre encore plus au cœur du débat d'une confessionnalité à accepter ou à refuser démocratiquement et du type d'enseignement religieux à promouvoir dans un tel contexte.

CHAPITRE III

DISCOURS ACTUEL DES EVEQUES SUR L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX AU QUEBEC

Si la période de 1970-1980 a été marquée par une importante évaluation du contenu de l'enseignement religieux dans les manuels scolaires, si, avec l'implantation du projet éducatif scolaire la catéchèse y a trouvé sa place au même titre que tout autre instance éducative, la période actuelle 1980-84 reprend le débat avec plus d'acuité encore. Cette fois, c'est l'ensemble du système scolaire qui est remis en question avec le projet de restructuration du Ministère de l'éducation (MEQ). La question de l'enseignement religieux et de la confessionnalité seront souvent des points chauds de la discussion, surtout au début de la réforme. Voyons comment se porte l'enseignement religieux dans les écoles du Québec dans les années "80", et quel discours tiennent les évêques à ce sujet.

3.1 Les évêques face au projet du MEQ en enseignement religieux

3.1.1 Du Livre vert (1977) - au Livre orange (1979) - au Livre blanc (1982) - à la Loi 40 (1983-84)

Le mouvement de réforme scolaire que nous vivons présentement a été lancé d'abord par la publication du Livre vert sur L'Enseignement Primaire et Secondaire en octobre 1977 et sur laquelle tous les citoyens du Québec

ont été appelés à se prononcer suite à la vaste consultation faite par le MEQ (près de 500 mémoires ont été présentés). Ce document ne proposait pas une transformation radicale du système d'enseignement, il se donnait comme objectif de dresser le bilan de la situation particulièrement sous l'angle de la qualité de l'enseignement, afin d'y découvrir autant les acquis à conserver que les redressements à promouvoir dans le système d'éducation primaire et secondaire.

En ce qui a trait à l'enseignement religieux, cette réforme se situe dans la ligne de Voies et impasses I et réaffirme le caractère obligatoire de l'enseignement moral et religieux à tous les degrés; elle rappelle le droit à l'exemption et permet un choix entre l'enseignement moral et l'enseignement religieux pour tous les élèves du deuxième cycle du secondaire, ajoutant une troisième option pour secondaire IV et V: l'enseignement religieux de type culturel.

Deux ans plus tard, le Livre Orange, L'école québécoise, énoncé de politique et plan d'action¹, précise les orientations et les moyens à privilier en vue d'accroître la qualité de l'enseignement dans les écoles du Québec. Ainsi, en enseignement religieux, en plus de l'exemption, il prône trois types d'écoles publiques définies selon le critère de la religion: les écoles catholiques - les écoles protestantes - les écoles non-confessionnelles, dites "autres". Ce type d'écoles "autres" était depuis longtemps réclamé par les évêques du Québec afin de favoriser le respect des droits et libertés en matière de religion. Et la définition que L'école québécoise donne des écoles confessionnelles catholiques s'identifie à celle que main-

1 MEQ, L'école québécoise, énoncé de politique et plan d'action, Gouvernement du Québec, Bibliothèque nationale du Qué., 1979.

tenaient et maintiennent encore les évêques, à savoir:

Les écoles confessionnelles catholiques sont celles qui acceptent ouvertement la dimension religieuse et morale de l'homme, telle qu'elle est définie par la tradition catholique. Elles adoptent comme source d'inspiration et comme norme de leur activité éducative, la conception chrétienne de l'homme et de la vie que propose la foi catholique. Ce principe et la norme qui en découle constituent une référence fondamentale pour le projet de l'école catholique.²

La réforme scolaire proposée par le MEQ dans ce livre était tout entière axée sur la qualité de la pédagogie.

Après trois ans seulement, le 21 juin 1982, apparaît le Livre blanc, L'école, une école communautaire et responsable³, qui est davantage orienté sur les changements de structures, même si au chapitre 3 on consacre deux pages à "une option pour la qualité" (par. 3.3). En effet, le chapitre 4 propose une série d'aménagements nouveaux qui mettent en valeur la responsabilisation de chaque école tel que le mentionne son objectif:

L'objectif majeur du projet gouvernemental consiste donc à revaloriser l'école, à la rendre responsable de son projet éducatif, à en faire le pivot de notre système scolaire, à la redonner à ses usagers et à ses agents.⁴

C'est ainsi qu'un renversement de perspectives doit s'opérer au niveau des commissions scolaires. Pivots du système actuel, elles deviendraient des lieux de mise en commun et de services aux écoles. En plus d'être considérablement réduites (de 250 à 100), elles seraient intégrées (primaire et secondaire), non-confessionnelles, linguistiques ou unifiées selon le cas. (no 4.1.2, pp 65-66)

2 Ibid., p. 20.

3 MEQ, L'école, une école communautaire et responsable, Gouvernement du Québec, Bibliothèque nationale du Qué. 1982.

4 Ibid., p. 37.

À voir changer aussi rapidement son orientation, nous pourrions dire avec Paul Tremblay: "Le train de réforme entrepris en 1979 exige-t-il vraiment d'être poussé par la locomotive que propose aujourd'hui le Livre blanc? Ou ce dernier serait-il un rapide parti de Québec, qui s'en vient sur notre voie?"⁵

De son côté, Jacques-Yvan Morin, ex-ministre de l'éducation, croit que la réforme scolaire doit être faite sous ses deux aspects: la qualité et les structures.

La réforme pédagogique sera d'autant plus facilement intégrée à la vie scolaire que les structures seront plus aptes à y répondre, ainsi qu'aux nouveaux défis qui assaillent l'école: pluralisme religieux et culturel, réinsertion sociale des jeunes, recyclage des travailleurs, besoins communautaires. Tout cela exige que l'école s'insère davantage dans le milieu et celui-ci dans l'école.⁶

Toutefois, la réforme entreprise par le Livre blanc en ce qui a trait à l'enseignement religieux et à la confessionnalité, s'avère la partie la plus pragmatique de l'ensemble du projet du MEQ et rejoint les propositions des évêques du Québec dans leur lettre du 18 mars 1982: "Le système scolaire et les convictions religieuses des citoyens", lettre que nous approfondirons plus loin dans ce chapitre.

En effet, le Livre blanc maintient, pour trois ans encore, le statut confessionnel en place et, par la suite, il reviendra aux parents de chaque quartier de choisir le statut confessionnel ou non-confessionnel de leur école respective, tout en garantissant des services de qualité pour les minorités religieuses.

⁵ Paul Tremblay, "Le Livre blanc sur l'école: par quel anse le prendre?", dans Relations, no 484, octobre 1982, p. 254.

⁶ Jacques-Yvan Morin, "Le rôle des parents à l'école", dans Le Devoir, 9 fév. 1984, p. 9.

Quant à l'éducation religieuse à l'école publique, l'option entre l'enseignement moral déjà en vigueur au second cycle du secondaire, s'étendra désormais à toute la clientèle du primaire et du secondaire, sauf que pour les étudiants du préscolaire à secondaire II, ce choix serait exercé par les parents.

Tous ces réaménagements demeurent à l'état de projet et le MEQ se donne deux ans pour sa mise en oeuvre.

Mais voilà qu'à travers une négociation difficile, le projet de loi 40 fait son apparition. La loi sur l'enseignement primaire et secondaire public⁷ passe en première lecture à l'Assemblée nationale à sa 32^e législature, quatrième session 1983. Elle provoque un tollé général. Quelle est sa nouveauté? L'objectif proposé par le Livre blanc demeure le même, mais M. Camille Laurin lui-même précise les cinq amendements importants qu'il préconise:

1 - l'abandon de l'octroi d'un statut de corporation publique à chaque école,

2 - le maintien d'un suffrage universel pour les élections scolaires,

3 - la confirmation et la consolidation de la place des enseignants dans l'ensemble du projet,

4 - la création de commissions scolaires linguistiques sur l'ensemble du territoire,

5 - la précision du rôle et la réduction de la taille du MEQ.⁸

⁷ Ministère de l'éducation, La loi sur l'enseignement primaire et secondaire public, Gouvernement du Québec, Bibliothèque nationale du Qué. 1983.

⁸ Camille Laurin, "La réforme scolaire, une nouvelle version", dans Le Devoir, 30 mars 1983, p. 7.

A la parution de la loi 40 le 20 juin 1983, Jean-Pierre Proulx fait ressortir le grand changement qu'elle préconise:

Le grand changement au système concerne la mise sur pied, dans chaque école, d'un Conseil d'au plus 14 membres. Il sera formé du commissaire d'école élu pour cette école, des parents élus par l'assemblée générale des parents, d'au moins un membre du personnel enseignant élu par ses pairs, si c'est leur désir, d'un membre du personnel non enseignant élu, lui aussi, par ses pairs, s'ils le désirent, de même que d'un élève du 2e cycle du secondaire. Le directeur de l'école en sera aussi membre mais sans droit de vote.⁹

Par contre, le rôle des commissions scolaires est sensiblement réduit à celui de "surveillant et de pourvoyeur" des écoles de leur territoire respectif.

La commission scolaire aura pour première fonction de s'assurer "que la population de son territoire reçoit les services éducatifs auxquels elle a droit dans les écoles situées sur son territoire". Il s'agit en quelque sorte d'un droit général de surveillance qui s'accompagne du reste d'un pouvoir formel de tutelle au cas où les écoles négligeraient de remplir leurs obligations.

Elle sera aussi l'employeur du personnel de l'école (...)¹⁰

Au plan de l'éducation religieuse, la loi 40 ne change rien à ce que proposait le Livre blanc. Mais en matière de confessionnalité, il appartient à la population du territoire d'une école d'en demander la reconnaissance au Comité catholique (no 32). Cet acte d'établissement peut être modifié ou révoqué aux cinq ans (no 34). En outre, l'école peut permettre qu'un enseignement religieux autre que catholique ou protestant soit dispensé dans l'école, si des parents du dit territoire en expriment le désir (103). Quant

⁹ Jean-Pierre Proulx, "Les commissions scolaires auront dorénavant un statut linguistique", dans Le Devoir, 21 juin 1983, p. 12.

¹⁰ Ibid., p. 12.

aux commissions scolaires, elles seraient désormais réparties selon les territoires linguistiques: francophone et anglophone, et non plus selon la religion (no 133).

Si on se reporte aux quelque cent mémoires présentés à la commission parlementaire de l'éducation du 9 janvier au 10 février 1984, et considérant les débats qui en découlèrent, la question confessionnelle n'a pas occasionné de remises en question majeures. Discutées le 24 janvier "84", les demandes faites par les divers groupes appelés en audience, concernaient surtout la qualité de l'enseignement et des services de pastorale; on souhaite également que ce soient les comités confessionnels et non le gouvernement qui déterminent les modalités de consultation des parents sur le changement de statut de l'école; on suggère que le statut confessionnel actuel demeure acquis mais puisse être remis en question aux cinq ans; et comme bien d'autres intervenants, on recommande la décentralisation des pouvoirs du MEQ vers les commissions scolaires et non vers l'école.¹¹

Aux groupes opposés à la forme de confessionnalité proposée par le projet de loi, M. Camille Laurin lui-même répond: "Je demeure convaincu que le projet de loi 40 est mieux fondé, plus juste, plus équitable, plus accordé aux aspirations et aux désirs de la société québécoise."¹²

Cependant, il accepte de clarifier ou d'améliorer certains articles: 474 (mandats des comités confessionnels du Conseil supérieur de l'éducation), 309 (pouvoir réglementaire du ministre sur les modalités de consultation pour déterminer le statut confessionnel d'une école) et même 30 (école publique et commune)¹³

¹¹ Marie-Agnès Thellier, "Les groupes confessionnels s'inquiètent des modalités d'application de la loi 40", dans Le Devoir, 25 janvier 1984, p. 3.

¹² M.-Agnès Thellier, "Le projet de loi 40 sera entièrement réécrit (Laurin)", dans Le Devoir, 4 fév. 1984, p. 2.

¹³ Ibid., p. 2.

De plus, à la contradiction qu'ont mentionnée certains mémoires entre le principe d'une école publique et commune (art. 30) et la reconnaissance d'un statut confessionnel catholique ou protestant (art. 32), ainsi que la possibilité d'intégrer des croyances religieuses dans le projet éducatif (art. 31), M. Camille Laurin trouve théorique cette contradiction et dit:

Dans la pratique, cela pourrait s'aménager très bien comme s'aménage l'actuelle cohabitation des anglo-catholiques et des anglo-protestants, impossible il y a quelques années.

Cependant, il reste le problème d'intégrer les valeurs confessionnelles dans un projet éducatif. 14

Au terme de la quatrième semaine d'audition de la Commission parlementaire de l'éducation, le 3 février 1984, M. Camille Laurin se propose de réécrire le projet de loi 40 étant donné "le nombre très élevé de changements prévus". Toutefois, "il y a beaucoup de méfiance envers les promesses de Laurin", souligne Le Devoir du 10 février "84". Le conseil général de la Centrale de l'Enseignement du Québec (CEQ) y exprime ses attentes à cet égard:

Nous voudrions que le ministre réponde à nos attentes dans trois domaines: revoir l'attribution des pouvoirs entre l'école et la commission scolaire; revaloriser la commission scolaire; bannir la possibilité pour l'école d'obtenir un statut confessionnel. 15

De son côté, la Fédération des Commissions scolaires catholiques (FCSC) se demande si le Ministre ne sera pas finalement obligé de scinder son projet de loi:

14 Marie-Agnès Thellier, "Ryan voit de la manipulation", dans Le Devoir, 28 janvier 1984, p. 1.

15 Marie-Agnès Thellier, "Il y a beaucoup de méfiance envers les promesses de Laurin", dans Le Devoir, 10 février 1984, p. 2.

D'un côté, une réforme des structures souhaitées par presque tout le monde (commissions scolaires linguistiques, diminution du nombre de commissions, statuts confessionnel et non-confessionnel de l'école, fusion des commissions scolaires du primaire et du secondaire) et de l'autre côté, un nouveau partage des pouvoirs entre l'école, la commission scolaire et le ministère de l'éducation, partage qui fait l'objet des oppositions les plus massives au projet de loi.¹⁶

A l'émission de T.V. "Droit de parole", le 29 février 1984, M. Laurin lui-même dit qu'en réécrivant son projet de loi, il se propose d'y mettre à la fois plus de souplesse quant aux modes d'application des régimes pédagogiques dans les écoles, et plus de clarté quant à la formation du Conseil d'école et du rôle de chaque palier administratif.

Mais le remaniement ministériel du cabinet Lévesque fait le 5 mars "84" retarde l'approbation du projet de loi 40. Que fera le nouveau Ministre de l'éducation M. Yves Bérubé avec les promesses de M. Laurin? Selon M. Bérubé, "il n'est pas évident qu'un moratoire sur l'augmentation de la tâche des enseignants soit la solution pour guérir 'la blessure profonde' dont souffrent les enseignants."¹⁷ D'autre part, il semble que la conclusion des audiences du Conseil supérieur de l'éducation sur la condition enseignante conduit à "remettre en question le système tout entier".¹⁸

Qu'en sera-t-il de cette loi? Plusieurs souhaitent qu'elle devienne plus réaliste et qu'on prenne le temps d'expérimenter certains points plus controversés avant de légiférer. En ce qui touche l'enseignement religieux

16 Ibid., p. 2.

17 Marie-Agnès Thellier, "Education: Bérubé n'est pas prêt à 'geler' l'application des décrets", dans Le Devoir, 11 avril 1984, p. 2.

18 Jean-Pierre Proulx, "L'examen a dégagé plusieurs points de convergence", dans Le Devoir, 18 avril 1984, p. 4.

et la confessionnalité scolaires, les modifications éventuelles seront sans doute minimes puisque le consensus est déjà fait entre les évêques du Québec, le ministre de l'éducation et, jusqu'à un certain point, avec la population.

3.1.2 Interventions du Conseil supérieur de l'éducation

Si l'enseignement religieux et la confessionnalité n'ont pas été des sujets controversés dans les débats sur la loi 40, il faut savoir que ces points, habituellement très chauds dans les discussions sur l'école, avaient d'abord été longuement traités et approfondis par les hautes instances responsables de ces questions, telles: le Conseil supérieur de l'éducation, la Direction de l'enseignement catholique, le Comité catholique et l'Assemblée des évêques du Québec.

Voyons d'abord dans quelle mesure le Conseil supérieur de l'éducation s'est préoccupé de l'enseignement religieux et de la confessionnalité scolaires depuis les débuts de la réforme ...

Etant donnée la situation confuse et conflictuelle occasionnée par le lancement du Livre vert en "77", suivi du Livre orange en "79"; étant donnée la forte pression des groupes qui se sont emparés du débat, le Conseil supérieur de l'éducation a confié à un comité le mandat "d'éclairer", par des études de cas et par la consultation, les enjeux de ce débat sur le point précis de la confessionnalité scolaire. Après avoir précisé le sens de sa démarche, le comité responsable de cette étude procède à une large consultation auprès de la population. Il en arrive à déceler les attentes de la population et à définir trois types d'écoles qui répondraient le mieux à ces attentes. Il envisage des voies d'évolution pour chacun de ces trois types d'écoles, puis, il conclut avec certaines recommandations pertinentes sur le sujet.

A la lecture du rapport publié par le Conseil supérieur de l'éducation en 1981,¹⁹ quelques lignes de fond se dégagent au sujet de la confessionnalité scolaire au Québec. Les voici:

-- Le Conseil résume d'abord les attentes des gens consultés à trois points principaux:

A - Une école vraiment éducative ayant un "style de vie" et un projet pédagogique propres; une école où se retrouve l'apprentissage de valeurs humaines à l'intérieur d'une identité linguistique et culturelle.

B - Une école qui rend possible une formation morale ou religieuse. Si la confessionnalité n'apparaît pas au premier rang des préoccupations des gens, on peut dire qu'elle est vue comme un moyen de réaliser une école pleinement éducative et comme un moyen d'assurer la cohérence éducative. Souvent, la formation morale ou religieuse est également souhaitée et recherchée pour elle-même. Ceci rejoint fondamentalement Voies et impasses I dans ses propositions au sujet du projet éducatif à l'école.

C - Une école respectueuse des droits et libertés de tous.

Cet aspect prend des significations différentes et connaît des applications assez diversifiées.

-- Ensuite, le Conseil supérieur recommande au Gouvernement et aux autres instances scolaires de faciliter l'instauration d'écoles diversifiées au Québec. C'est pourquoi, il propose trois types d'écoles publiques qui favoriseraient la cohérence éducative tout en rendant possible une formation morale ou religieuse fondée sur le respect mutuel et la non discrimination. Il s'agit d'écoles confessionnelles, d'écoles pluralistes et d'écoles à cohabitation confessionnelle. Nous verrons, plus loin dans ce

¹⁹ Conseil supérieur de l'éducation (CSE), "La confessionnalité scolaire" L'état et les besoins de l'éducation, Rapport 1980-81, Tome 1, Activités, pp.103-136.

chapitre, l'avis des évêques du Québec sur ces trois types d'écoles.

-- De plus, le Conseil supérieur considère comme une exigence de l'évolution: la liberté de religion et la non-discrimination. Il croit que la question de la confessionnalité scolaire évoluera difficilement si on la situe exclusivement sous l'emprise du droit. C'est profondément dans la conscience et dans l'attitude des communautés locales que se dénoueront les débats sur la confessionnalité scolaire.

-- Pour le Conseil supérieur, deux tâches demeurent relatives à la confessionnalité scolaire au Québec:

- faire la vérité en recherchant une adéquation entre l'étiquette et le vécu professionnel.

- permettre l'existence de la diversité. Cette tâche traduit une tradition d'ouverture des québécois assortie d'une certaine prudence. Les parents choisiront des écoles nouvelles pour leurs enfants, lorsque des initiatives préalables autres que celles conformes au schéma traditionnel de la confessionnalité montreront concrètement la valeur éducative de telles écoles.

-- Enfin, le Conseil supérieur formule certaines recommandations qui peuvent contribuer à l'évolution de la question confessionnelle au Québec.

Ces recommandations viennent appuyer les lignes de fond énumérées plus haut

- quant aux trois attentes de la population,
- quant aux trois types d'écoles publiques,
- quant à l'option entre l'enseignement religieux et l'enseignement moral ouverte à tous les élèves du primaire et du secondaire.

Cette étude approfondie de "La confessionnalité scolaire" terminait un premier volet de travail que s'était proposé le Conseil supérieur de l'éducation. Il s'est ensuite donné comme deuxième objectif de poursuivre sa réflexion sur la confessionnalité, mais cette fois, au plan des structures

scolaires. Depuis le lancement du Livre blanc en 1982, puis de la loi 40 en 1983, le CSE a décidé d'élargir l'objet de son intervention à l'ensemble du projet de restructuration scolaire.²⁰

Ainsi le Conseil supérieur émettait son avis sur la restructuration scolaire proposée par le MEQ en date du 25 octobre "83". Il se dit en accord avec les principes et les structures fondamentales que propose le projet de loi 40. Toutefois, le Conseil formule quelque 50 recommandations touchant les modalités d'application.

En matière de confessionnalité, le Conseil accepte l'essentiel du projet sans avoir pu s'entendre cependant sur la pertinence, pour une école, de voir son statut confessionnel reconnu par le Comité catholique ou protestant, selon le cas. Les services offerts aux catholiques et aux protestants devraient pouvoir l'être aussi aux autres Eglises ou groupes religieux concernés.²¹

Quelques jours plus tard, le CSE réaffirme les droits fondamentaux relatifs à la liberté de conscience et de religion et il s'intéresse de façon particulière au vécu éducatif de l'école:

le vécu éducatif de l'école ne se restreint pas au seul enseignement. C'est pourquoi le Conseil est d'avis qu'un projet éducatif d'école peut inclure des valeurs morales et des valeurs religieuses rattachées à une confession. Puisque l'école s'insère dans une communauté de territoire ou de quartier, les partenaires de l'école s'expriment et doivent se reconnaître dans la pratique éduca-

²⁰ CSE, Conseil éducation, bulletin d'information vol. 7, no 1, octobre 1982, p. 1.

²¹ Jean-Pierre Proulx, "Le CSE: il faut modifier en profondeur le projet de restructuration scolaire", dans Le Devoir, 26 oct. 1983, p. 4.

tive quotidienne de leur école. Ils vivent forcément des valeurs qui tantôt se rattachent à une confession, tantôt seront le résultat d'autres formes de consensus.²²

Voilà, brièvement, l'apport du Conseil supérieur de l'éducation au vécu religieux de l'école depuis les débuts de la réforme. Il a aidé à conscientiser progressivement la population à certains changements nécessaires dans le contexte actuel et cela, sans trop heurter les opinions et les esprits plus critiques et plus rebelles.

3.1.3 Evaluation de l'enseignement religieux par la Direction de l'enseignement catholique

Avant le lancement de la réforme scolaire, la Direction de l'enseignement catholique avait déjà élaboré et mis en place un Plan de développement relatif à l'éducation chrétienne dans les écoles du Québec. Ce Plan avait suscité des actions de grande importance surtout entre les années 1976-1980 autour de la confessionnalité et du projet éducatif. Pour s'en convaincre, mentionnons ici la publication et la promotion du document L'école catholique en projet²³ de même que les services de personnes-ressources offerts pour aider les écoles qui voulaient tenir compte de la dimension confessionnelle dans leur projet éducatif.²⁴

En mai 1982, la rencontre nationale des responsables en éducation chrétienne a donné l'occasion de faire le point sur l'école catholique: son vécu

22 CSE, Conseil éducation, bulletin d'information vol. 8, no 3, novembre 1983, p. 4.

23 MEQ, L'école catholique en projet, Service de l'enseignement catholique, Bibliothèque nationale du Québec, 1980.

24 MEQ, Les nouveaux défis de l'éducation chrétienne en milieu scolaire québécois, Direction de l'enseignement catholique, Bibliothèque nationale du Québec, août 1982, pp. 226-227.

scolaire confesional et son projet éducatif, de même que sur la pastorale à l'école primaire.²⁵ Quant au secteur de l'enseignement religieux, le Plan de développement (1976-1980) avait fait ressortir les exigences d'un enseignement religieux de qualité et il a permis, pour les années "80", la mise en oeuvre de réalisations nouvelles, telles: ²⁶

A - Au primaire:

- la formation et le perfectionnement des maîtres chargés de dispenser l'enseignement religieux. Ainsi, 75% des enseignants du primaire ont bénéficié d'au moins quinze heures de perfectionnement (de 1977 à 1981).

- la révision des programmes dont celui de 6e année a marqué le début.

- l'établissement de structures d'animation et de soutien aux enseignants. Des manuels guides ont aussi été produits pour faciliter l'utilisation des instruments pédagogiques existants pour les classes multi-âges.

De plus, le document mentionne certains défis qui garantiraient aux parents un enseignement religieux de qualité pour leurs enfants, tels:

- l'urgence de produire un programme suffisamment structuré et précis, utile dans l'action quotidienne et assez souple pour s'adapter aux réalités particulières des diverses clientèles des milieux différents;

- la nécessité que les maîtres affectés à cet enseignement, en plus d'avoir la compétence, partagent les convictions de base requises pour cet enseignement;

- la prévision d'une diversité de guides et de documents de soutien qui permettront de proposer des moyens adaptés aux situations.

25 Ibid., pp. 229-233.

26 Ibid., pp. 233-238.

B - Au secondaire, de nombreuses mesures ont permis de répondre aux besoins exprimés lors des visites de régions:

- une politique de perfectionnement d'appoint pour les professeurs
- des recherches, études et interventions opportunes sur la tâche surchargée des professeurs,
- un soutien donné à L'O.C.Q. pour lui permettre de poursuivre son travail (classes-pilotes, implantation des instruments qu'il produit...),
- la politique de planification et d'évaluation. Ce moyen a été privilégié pour promouvoir et susciter plus de rigueur intellectuelle de même qu'une créativité remarquable en enseignement religieux catholique.

Pour donner suite à ces réalisations et assurer un "printemps" en enseignement religieux au secondaire, la Direction de l'enseignement catholique se proposait pour 1982:

- . de consacrer d'importantes ressources à l'élaboration et à l'implantation des programmes et des guides pédagogiques;
- . d'étudier de nouvelles conditions relatives à l'affectation des maîtres d'enseignement religieux;
- . de relancer la réflexion sur la tâche des professeurs et de créer ou d'inventer des aménagements qui placeront l'enseignement religieux dans des conditions plus favorables;
- . de revoir la politique de planification et d'évaluation, compte tenu de la politique générale d'évaluation dont s'est doté le MEQ.

Suite au Congrès des agents d'éducation chrétienne en mai 1982, la Direction de l'enseignement catholique a publié les Actes de cette rencontre nationale, considérant la pertinence des communications faites à cette occasion par des spécialistes en la matière, et considérant ces textes comme un aliment riche pour aider les intéressés à relever les défis qui s'imposaient

en milieu scolaire québécois. C'est ce que nous retrouvons dans le document pré-cité.

3.1.4 Position du Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation

Les recherches du Conseil supérieur de l'éducation ont permis de faire le point, d'éclairer la situation au sujet de la confessionnalité et de l'enseignement religieux, et de leur donner un élan nouveau. Ainsi, les professeurs en cette matière se sont sentis soutenus, aidés, renouvelés.

De son côté, le Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation s'est livré à une réflexion pertinente sur la confessionnalité scolaire.

Dans son rapport annuel de l'été "80", il attirait l'attention de la population sur la politisation croissante de la question confessionnelle. Après inventaire des diverses forces en présence, il en arrivait à la conclusion suivante:

A long terme, il faut souhaiter ardemment une évolution vers un futur choisi et voulu, qui soit accordé aux attentes de la population, et qui ne soit pas la simple résultante du hasard, de jeux de forces obscures, encore moins d'une épreuve de force.

Pour le Comité catholique, ce futur choisi et voulu passe par la reconnaissance du sens et de la pertinence d'une école catholique cohérente et ouverte, qui demeure l'attente d'une large partie de la population catholique. Il passe inséparablement par la reconnaissance de la diversité religieuse dans le Québec des années "80", une reconnaissance qui ne peut plus demeurer théorique et qui doit se concrétiser par une instauration graduelle et ponctuelle, suivant l'évolution démographique et socio-religieuse des milieux, d'une réelle diversité dans les types d'écoles. C'est dans cette perspective d'un système scolaire diversifié, que le Comité catholique entend continuer de promouvoir la place et le rôle de l'école catholique.²⁷

²⁷ Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation, "L'école catholique", L'état et les besoins de l'éducation, Tome 1, Rapport 1979-80, pp. 92-93.

Le questionnement du Comité catholique va plus loin encore. Il se demande si l'école publique catholique peut garder sa légitimité dans une société de plus en plus pluraliste? Et s'il est possible de faire émerger de nouveaux types d'écoles et comment?

A la fin de l'année "82", le projet de restructuration globale du système scolaire présenté par le NEQ a suscité partout un débat de fond sur l'école catholique. Pour sa part, le Comité catholique a voulu poursuivre sa réflexion sur divers articles de son règlement et il en est arrivé à proposer une modification du Règlement concernant le cours d'enseignement religieux catholique de façon à ce qu'à toutes les années du primaire et du secondaire soit instauré un régime d'options entre l'enseignement religieux catholique et l'enseignement moral. Ceci survient après l'intervention des évêques du Québec.

En juin 1982, le Comité catholique intervient de nouveau et pose certaines données à la lumière desquelles il entend poursuivre son analyse face à l'école catholique. En voici les principaux jalons:

1 - Une école dotée d'un projet éducatif

Le Comité commence par définir l'école catholique telle qu'il l'entendait dans Voies et impasses I:

Comme l'institution d'enseignement qui accepte ouvertement la dimension religieuse comme partie intégrante de son projet éducatif et la conception chrétienne de l'homme et de la vie comme principe d'inspiration et comme norme de son action éducative. 29

En 1981, il complétait cette définition en disant que l'école catholique

28 Comité catholique, L'école publique catholique dans un système scolaire en évolution, Conseil supérieur de l'éducation, juillet 1982, pp. 2-7.

29 Ibid., p. 2.

est "celle qui place au cœur de son projet éducatif une référence explicite à la foi chrétienne et qui veut en inspirer son action éducative et culturelle".³⁰

Mais à la fin de l'année 82, le Comité catholique dit que l'école catholique ne se définit pas uniquement par sa référence explicite et respectueuse de la foi chrétienne. Il ajoute qu'elle a une visée globale, une volonté d'éducation complète de la personne qui ne se limite pas à l'instruction ni à des cours juxtaposés, mais vise le développement intégral des personnes, leur croissance à tous les plans.

En somme, l'école catholique veut tenter de procurer aux jeunes l'expérience d'un environnement humain et chrétien, qui soit à la fois cohérent et ouvert, imprégné par un certain nombre de valeurs qui ne sont la priorité exclusive d'aucune religion, qui correspondent aux aspirations fondamentales de toute personne, mais que la foi chrétienne incite à poursuivre avec un surcroît de motivation: solidarité, justice, honnêteté, respect des autres, liberté, vérité.³¹

Le Comité croit qu'un tel projet est pertinent encore aujourd'hui, dans un monde en recherche de cohérence. Il croit également qu'une telle école centrée sur la promotion des valeurs spirituelles, a un rôle dynamique à jouer à l'intérieur d'une société dont les préoccupations économiques et matérialistes se font envahissantes.

Toutefois, il est conscient qu'un tel projet, assumé par une école "publique et commune" soulève des objections, entre autre celle de la discrimination. A cette objection, le Comité élabore longuement au point suivant.

³⁰ Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation, C'est-à-dire regards sur les mots qui servent à dire l'éducation chrétienne, "école catholique", 1981, p. 19.

³¹ Comité catholique, L'école publique catholique dans un système scolaire en évolution, op. cit., p. 2.

2 - Une école qui n'est pas de soi discriminatoire

Pour régler ce problème de la discrimination qui demeure toujours une objection majeure pour ceux et celles qui en sont victimes, le Comité catholique dit qu'il faut en arriver à ce "niveau de profondeur où les identités et les différences doivent être affirmées". En effet, l'essence même d'un milieu pluraliste n'est-il pas de reconnaître ces identités et de respecter ces différences?

Tant et aussi longtemps qu'on n'atteindra pas ce niveau de profondeur, des tensions continueront de se vivre pour tout groupe minoritaire au sein d'une société globale. C'est là une limite de la condition humaine et on ne saurait y échapper. Compte tenu de cette limite, l'école reconnue comme catholique se doit d'être accueillante et respectueuse vis-à-vis ceux qui ne partagent pas son identité religieuse. Plus encore, elle doit avoir à cœur de leur fournir des activités de remplacement qui soient de qualité.

3 - Une école qui répond à des attentes

Pour le Comité catholique, il apparaît nécessaire de réaffirmer la pertinence de l'école publique catholique au Québec malgré des émergences d'aspirations autres. Les audiences tenues régulièrement dans les diverses régions de la province, de même que les sondages faits ces dernières années indiquent qu'elle retient toujours la préférence d'une grande partie de la population.

D'autre part, dans son Rapport de 1980-81, le Comité catholique note que les choix possibles des trois types d'écoles au Québec se limitent, de fait, à deux, puisque les écoles non-confessionnelles dites "autres", n'existent pas réellement. Le Comité loue le Livre blanc de faire un pas de plus dans le respect des droits fondamentaux en offrant l'option entre l'enseignement religieux et l'enseignement moral, et en accordant une importance détermi-

minante à l'avis des parents dans le choix du type d'école pour leurs enfants.³²

En juin 1983, dans le cadre des nouvelles normes de travail qui seront appliquées dès septembre "83", le Comité catholique ne se prononce pas sur ces normes mais il perçoit dans l'application univoque ou uniforme de celles-ci l'aggravation d'un problème souvent mentionné, soit la lourdeur de la tâche du professeur d'enseignement religieux au secondaire. En effet, la situation du professeur d'enseignement religieux au secondaire est contestée depuis 1974. Déjà dans Voies et impasses III: "Les maîtres et l'éducation chrétienne" (pp 71-72), le Comité catholique signalait trois conditions de travail en particulier qui rendaient difficile la tâche du professeur d'enseignement religieux: la maquette-horaire, le nombre de périodes d'enseignement et le nombre de groupes d'élèves... Il proposait donc à cette époque, quelques solutions qui n'ont certes pas été retenues puisque la situation a empiré depuis. De plus, le récent décret de 1983 aux enseignants prévoit une augmentation progressive de la tâche des professeurs au cours des trois prochaines années. Ainsi, un spécialiste d'enseignement religieux devra rencontrer jusqu'à treize groupes, soit environ 400 étudiants, ce qui suppose également un chevauchement du même professeur sur plusieurs niveaux et des préparations de cours différentes. Le Comité catholique estime que l'on a atteint un point culminant de rupture et qu'il faut trouver une solution à tout prix. C'est pourquoi il formule la proposition de "moduler" la tâche du professeur spécialiste en enseignement religieux ou en enseignement moral, c'est-à-dire fixer un maximum de groupes à

32 CSE, "La confessionnalité scolaire", op. cit., pp.122-126.

rencontrer par le professeur, puis il complétera sa charge de travail par une tâche d'enseignement à ces mêmes groupes dans une discipline du même champ.³³

De son côté, suite à un sondage auprès de ses membres, l'AQPMR (Association de Professeurs de Morale et de Religion) a présenté au MEQ un mémoire qui explicite la tâche inhumaine qui incombe aux professeurs de Morale et de Religion. L'association fait la recommandation suivante qui rejoint l'idée du Comité catholique: "L'Association québécoise des professeurs de morale et de religion (AQPMR) recommande que le MEQ accorde aux professeurs d'enseignement religieux et moral la responsabilité totale du programme de formation de la personne et sociale"³⁴. C'est d'ailleurs ce qui a été mis en application dans plusieurs écoles dès septembre 1983.

De plus, dans le cadre de la loi 40, Monsieur Jean-Guy Bissonnette, président du Comité catholique réaffirme les positions de son Comité dans une lettre adressée au Ministre de l'éducation le 19 décembre 1983. Il voit dans l'articulation des divers éléments du projet de loi, "un équilibre intéressant". Il est convaincu que "dans pratiquement toutes les régions du Québec, une majorité de parents préfèrent encore l'école catholique". Il estime, en outre, que ce projet de loi évitera de "bousculer inutilement des milieux homogènes et permettra aux autres milieux de faire émerger démocratiquement des préférences et des choix sans imposer un système monolithique et uniforme."³⁵

³³ Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation, Deux questions pressantes pour l'école catholique, juin 1983, p. 7.

³⁴ AQPMR, Info-li, no spécial automne 1983, p. 15.

³⁵ Jean-Pierre Proulx, "Le Comité catholique du CSE est satisfait des dispositions du projet de loi 40 concernant la confessionnalité scolaire", dans Le Devoir, 17 janvier 1984, p. 3.

Dans cette même lettre, le président du Comité catholique propose néanmoins quelques amendements au projet de loi. Il s'interroge sur l'opportunité de l'option en maternelle entre des activités d'éveil à la dimension religieuse et des activités d'éveil à la dimension morale, tout en étant d'accord de ne pas imposer de telles activités aux enfants contre le gré des parents.

Il réclame, en outre, le maintien du droit du Comité catholique de "faire au Conseil supérieur de l'éducation ou au Ministre, des recommandations sur toute question de leur compétence".

Il souhaite aussi voir modifier la loi du MEQ "de manière à octroyer à chaque sous-ministre associé les pouvoirs nécessaires pour exercer sa responsabilité par rapport à l'enseignement religieux catholique ou protestant, aux services d'animation pastorale catholique ou protestante dans les écoles autres que catholiques ou protestantes".

Concernant la confessionnalité scolaire, le Comité catholique se déclare satisfait des aménagements proposés dans le projet de loi 40 qui suit de très près le Livre blanc. On se souvient que les orientations de celui-ci avait déjà fait l'objet d'un consensus entre l'épiscopat du Québec et le Ministre de l'éducation avant même sa publication, en juin 1982.

Le projet de loi 40, écrit le Comité catholique, présente un ensemble de mesures qui permettent de concilier les droits individuels et les droits collectifs. En outre, les aménagements proposés pour la confessionnalité scolaire tiennent compte du contexte historique et culturel qui est le nôtre. Ces aménagements auront l'avantage de permettre au système scolaire de marquer une évolution importante en faisant, par ailleurs, l'économie des sauts brusques et des ruptures de continuité qui sont souvent nuisibles à la paix sociale.³⁶

36 Ibid., p. 3.

En outre, il est utile d'ajouter ici tout l'effort de clarification des termes apporté par le Comité catholique dans un petit recueil de mots intitulé : C'est-à-dire, regards sur les mots qui servent à dire l'éducation chrétienne.³⁷ Voyons comment il définit les deux termes: "catéchèse" et "enseignement religieux":

La catéchèse est l'annonce de la Parole de Dieu faite à des croyants en vue de nourrir et de développer la foi.

La catéchèse comporte toujours deux temps essentiels: le temps de l'écoute de la Parole, le temps de la réponse du croyant.

La catéchèse s'adresse à tous les âges: on parle de catéchèse des enfants, catéchèse des adolescents, catéchèse aux adultes.

Or, il importe de sauvegarder le sens premier et typiquement ecclésial de ce vocable qui renvoie à la mission de l'Eglise d'annoncer la foi de génération en génération.

L'enseignement religieux se caractérise avant tout par son objectif qui consiste à explorer l'univers religieux afin d'aider les jeunes à donner un sens à leur vie.

l'enseignement religieux d'aujourd'hui continue d'initier les jeunes à la foi chrétienne et cherche à les faire entrer dans l'intelligence de la Parole de Dieu et dans les pratiques caractéristiques de la communauté chrétienne. Cette présentation explicite de la foi chrétienne peut se faire de plusieurs manières, suivant une démarche catéchétique, ou biblique, ou historique, ou doctrinale, ou même culturelle.

L'enseignement religieux catholique constitue avec l'animation pastorale, une des activités fondamentales de l'éducation chrétienne à l'école.³⁸

Voilà les recherches, les prises de position et l'évolution de la pensée du Comité catholique depuis les débuts de la réforme scolaire au Québec.

³⁷ Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation, Bibliothèque nationale du Québec, 1981.

³⁸ Ibid., pp. 5-6; pp. 35-36.

Il opte pour une école de plus en plus signifiante pour le jeune et il croit que l'école catholique demeure pertinente en ce sens. Il croit également en la responsabilité et au choix des parents quant au statut de leur école de même qu'à la possibilité de concilier les droits individuels et collectifs dans une école catholique.

3.1.5 Discours des évêques du Québec sur le projet du MEQ

A la suite des autres instances préoccupées de l'éducation religieuse dans les écoles du Québec, la prise de parole des évêques est sans contredit celle qui a produit le plus d'impact.

Une lettre de l'AEQ s'avère importante pour bien situer l'école confessionnelle, c'est celle du 11 novembre 1981 intitulée: "Les enjeux de l'éducation chrétienne en milieu scolaire"³⁹ Intéressés au plus haut point au débat sur la restructuration scolaire, les évêques demeurent attentifs à ce débat. Cette lettre se veut une réponse au Rapport publié par le Conseil supérieur de l'éducation sur La confessionnalité en 1981 et que nous avons étudiée précédemment. Depuis leur message de 1978 aux responsables de l'éducation, les évêques élargissent peu à peu leur point de vue en ce qui a trait à l'aspect juridique de la confessionnalité scolaire. Leur argument se tourne vers les premiers intéressés à cette question, les parents. "Il importe d'abord de donner la parole aux parents qui sont les premiers concernés." Puis, ils critiquent les trois types d'écoles proposés dans le Rapport du Conseil supérieur. Au sujet de l'école catholique, le rapport disait:

³⁹ AEQ, "Les enjeux de l'éducation chrétienne en milieu scolaire", dans L'Eglise canadienne, vol. XV, no 7, 26 novembre 1981, pp.197-198.

C'est une école soucieuse d'offrir une formation religieuse la plus adéquate possible. C'est une école qui tend à assurer un enseignement religieux confessionnel de qualité; cet enseignement donné par des maîtres librement consentants s'adresse en principe à tous les enfants. Une animation pastorale complète cet ensemble confessionnel en prolongeant la sacramentalisation commencée en enseignement religieux.⁴⁰

Mais pour les évêques, cette description de l'école catholique est incomplète et insuffisante,

ce qui caractérise l'école catholique, c'est sa référence explicite à Jésus-Christ et à la conception chrétienne de la vie, partagée à des degrés divers, par la communauté scolaire. Trois éléments essentiels permettent de définir l'école catholique: une présentation explicite et respectueuse de la foi chrétienne, une volonté d'éducation globale de la personne, une attention prioritaire à la qualité des relations humaines.⁴¹

Même si les évêques mentionnent que la parole revient prioritairement aux parents en matière de confessionnalité scolaire, ils affirment ici leur position à ce sujet:

Nous basant sur ces critères (mentionnés ci-haut), nous tenons à redire que l'école catholique demeure un lieu privilégié d'éducation chrétienne intégrale, bien qu'elle n'en soit pas l'unique mode. Elle est, à nos yeux, une école capable d'ouverture et d'accueil qui s'appuie certes sur un cadre juridique, mais avant tout sur la présence d'éducateurs de qualité et l'engagement de parents conscients de leurs responsabilités.⁴²

Considérant l'école pluraliste prônée dans le Rapport du Conseil supérieur de l'éducation, les évêques constatent que celui-ci survalorise ce type d'école à peine expérimenté au Québec et qui demeure, par conséquent, un mo-

40 CSE, "La confessionnalité scolaire", op. cit., p. 122.

41 AEQ, "Les enjeux de l'éducation chrétienne en milieu scolaire", op. cit., p. 197.

42 Ibid., p. 198.

dèle théorique. Ils posent une série d'interrogations sur les garanties, la satisfaction des attentes et le respect des droits.⁴²

Quant à l'école à cohabitation confessionnelle, les évêques reformulent la demande maintes fois répétée au Gouvernement, à savoir "qu'il faudrait permettre l'émergence d'autres types d'écoles, là où la population le demande afin que soient respectés, comme une exigence fondamentale du système d'éducation, le droit à la liberté de religion et le principe de la non-discrimination."⁴³

Un autre message de l'épiscopat québécois est considéré comme une intervention majeure pour l'évolution du système confessionnel au Québec. C'est celui du 19 mars 1982: "Le système scolaire et les convictions religieuses des citoyens"⁴³. Rendue publique quelques mois avant le Livre blanc, cette lettre a produit un impact général sur l'ensemble de la presse et même de la population. Formulée sur un ton ferme et avec une allure concrète, faisant appel à la démocratie, les évêques expriment clairement leur position face au nouveau projet de réforme du NEQ. Avec prudence toutefois, ils énoncent trois modifications qu'ils croient opportunes dans la conjoncture actuelle, telles sont:

1 - offrir à tous les élèves de l'élémentaire et du secondaire l'option entre l'enseignement religieux et l'enseignement moral;

2 - Au plan du statut juridique, laisser place à des écoles officiellement reconnues comme catholiques chaque fois qu'une majorité de parents d'un milieu le réclament;

⁴² AEQ, "Les enjeux de l'éducation chrétienne en milieu scolaire", op. cit., p. 198.

⁴³ AEQ, "Le système scolaire et les convictions religieuses des citoyens" dans L'Eglise canadienne, vol. XV, no 15, 1er avril 1982, pp. 453-456.

3 - Quant à la confessionnalité des commissions scolaires, ils la privilégièrent sans s'opposer à son abandon tout en assurant des garanties suffisantes à la régie des écoles catholiques ainsi que pour les services religieux et pastoraux dans les écoles non-catholiques.

Cette fois, le but des évêques semble plus précis, plus pratique et plus proche de la réalité populaire. Au cœur de ce document, aux paragraphes 17-24: "plaidoyer pour la démocratie scolaire", l'accent est plutôt mis sur la consultation et la responsabilité première des parents en ce qui a trait au statut de leur école de même que sur leur participation aux décisions affectant l'éducation scolaire de leurs enfants.⁴⁴

De plus, la notion de confessionnalité perd un peu de son aspect juridique ou institutionnel pour revêtir une couleur plus personnelle et plus engageante. Elle prend un sens dynamique se situant dans un contexte d'évolution; elle se rapproche même de la notion biblique de "profession de foi":

Après un examen approfondi de la question nous croyons fermement en effet, qu'un statut confessionnel juridiquement bien établi demeure la meilleure garantie pour assurer la présence de la dimension chrétienne dans le projet éducatif d'une école. (no 9)

Il existe aussi des écoles où les exigences du statut confessionnel sont remplies honnêtement, sans que ces écoles démeritent en ce qui a trait à leur fonction pédagogique et à leur vocation d'ouverture et d'accueil. (no 15) ⁴⁵

Voilà un message qui a sensiblement orienté la réforme scolaire en ce qui concerne l'enseignement religieux et la confessionnalité. Depuis les débuts de cette réforme, tous les intéressés surveillaient avec attention la

⁴⁴ Jules Beaulac, "La réforme scolaire et la confessionnalité", dans L'Eglise canadienne, vol. XVI, no 4, 21 octobre 1982, p. 106.

⁴⁵ AEQ, "Le système scolaire et les convictions religieuses des citoyens", op. cit., pp. 454-455.

réaction des évêques du Québec et avec raison, car peu de groupes peuvent avoir autant de poids qu'eux dans ce domaine où ils sont l'un des partenaires officiels du gouvernement depuis l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique. D'ailleurs, M. Camille Laurin lui-même exprime ouvertement la confiance qu'il accorde à la voix des évêques:

Pour M. Laurin, la déclaration du Pape confirme en pratique, "Les échanges très longs et très nombreux" qu'il a eus avec les évêques sur le sujet avant même le dépôt du Livre blanc en juin "81".

Après avoir observé ces consensus, les évêques ont publié leur position quelques semaines avant le Livre blanc. "Ensuite, a ajouté M. Laurin, j'ai tenté de modeler le projet de loi sur leur déclaration." 46

Lors de leur visite "ad limina" à Rome en octobre 1983, les évêques du Québec font rapport au Pape de leurs interventions et de leurs positions en matière d'éducation chrétienne à l'école. Ils redisent leur accord avec certains changements réclamés "pour le meilleur service des jeunes, dans un esprit démocratique, et un profond respect des droits individuels et collectifs."

De son côté, le Saint Père, commentant leurs plus récentes interventions depuis 1978 sur la question confessionnelle surtout, entérine leur position et il ajoute:

Dans les interventions de 1978 et de 1982, vous avez clairement indiqué les valeurs à promouvoir. Ces interventions montrent bien la grande préoccupation que vous n'avez cessé de manifester devant les projets de restructuration des écoles élémentaires et secondaires publiques. 47

46 Jean-Pierre Proulx, "Le Pape appuie les évêques et non le projet de loi 40", dans Le Devoir, 20 octobre 1983, p. 13.

47 Jean-Paul II, "Discours du Pape aux évêques du Québec à l'occasion de leur visite "ad limina", dans Eglise de Trois-Rivières, vol. 18, no 3, 17 novembre 1983, document 7.

De nouveau, suite à cette déclaration de Jean-Paul II, M. Camille Laurin montre jusqu'à quel point la voix de l'Eglise peut être un appui pour son projet de loi:

la voix autorisée du Pape vient sanctionner une autre voix autorisée, celle des évêques du Québec. Cela va cloquer le bec à tous ceux qui ont fait leur procès, qui ont donné à leur position des interprétations abusives, erronées et qui ont répandu dans le public des craintes injustifiées. 48

Suite au message de l'épiscopat du Québec en mars 1982 et après la publication du Livre blanc en juin de la même année, l'Office de l'éducation de l'archevêché de Montréal établissait un parallèle intéressant en matière de confessionnalité scolaire. Ce parallèle montre bien les divergences et les convergences entre l'école du Rapport Parent (1964), celle suggérée par l'AEQ (mars 1982) et celle du Livre blanc (juin 1982). Nous reproduisons ici ce parallèle. (cf p. suivante)

48 Jean-Pierre Proulx, "Le Pape appuie les évêques du Québec et non le projet de loi 40", op. cit., p. 13.

LA CONFESIONNALITÉ SCOLAIRE: HIER ET DEMAIN

Tableau comparatif du statut de la confessionnalité scolaire selon qu'il s'agit de la situation actuelle, ou de la déclaration des Évêques (18 mars 1982).

L'école aujourd'hui depuis 1964	L'école suggérée dans la déclaration des Évêques (Mars 1982)
1 - Ecole juridiquement confessionnelle. Reconnaissance officielle par le Comité catholique.	1 - Ecole juridiquement confessionnelle chaque fois que la majorité des parents la reclame — consultations; — respect des autres allégeances.
2 - Enseignement religieux obligatoire, possible d'exemption (1974). Enseignement religieux garanti	2 - Option entre enseignement religieux et enseignement moral. Enseignement religieux et enseignement moral garantis.
3 - Animation pastorale garantie	3 - Animation pastorale garantie pour catholiques.
4 - Projet éducatif chrétien garanti.	4 - Projet éducatif chrétien garanti pour les écoles confessionnelles juridiques.
5 - Comité catholique: — pouvoir de reconnaissance des écoles; — pouvoir de faire des règlements; — pouvoir d'approuver les programmes.	5 - Comité catholique: — pouvoirs actuels maintenus, même augmentés pour assurer la qualité de l'enseignement religieux.
6 - Sous-ministre associé de foi catholique: — juridiction appropriée sur les écoles reconnues comme catholiques	6 - Sous-ministre associé de foi catholique: — doté d'une juridiction indispensable s'étendant à l'enseignement religieux et à l'animation pastorale.
— Structure de soutien: — Commissions scolaires catholiques — Conseillers en éducation chrétienne — Conseillers pédagogiques	7 - Commissions scolaires catholiques de préférence, excepté si elles deviennent un obstacle insurmontable à la diversité du réseau scolaire. Dans un tel cas, des garanties seraient absolument indispensables au palier de l'administration scolaire pour l'enseignement religieux et l'animation pastorale.

Annexe I

L'école préconisée dans le Livre blanc (4 juin 1982)
1 - Ecole publique et communale avec ouverture possible à une «reconnaissance officielle de confessionnalité».
2 - Option entre enseignement religieux et enseignement moral pour tous. Enseignement religieux et enseignement moral garantis par la loi (cours assuré sous réserve du nombre suffisant d'élèves)
3 - Animation pastorale garantie seulement aux élèves catholiques dont les parents en feront la demande.
4 - Projet éducatif officiellement confessionnel chaque fois que la majorité des parents le reclame et que le Comité catholique le reconnaît à la «manière d'une accréditation» • Consultation (à définir) • Respect des autres allégeances (devoir de réserve; respect des droits et libertés de tous).
5 - Comité catholique: — Pouvoirs inscrits dans la loi et limites à l'enseignement religieux, à l'animation pastorale et à la reconnaissance des projets éducatifs officiellement confessionnels. — Inscrit dans la Loi de l'Instruction publique.
6 - Sous-ministre associé: — Poste maintenu; sa description ajustée à la nouvelle configuration du système
7 - Structure de soutien: — Commissions scolaires non confessionnelles • Changement du concept de la commission scolaire: cooperative de services régie par un Conseil d'administration; pas de suffrage universel; transfert de pouvoirs à l'école. — Un responsable de soutien pédagogique à l'enseignement religieux et à l'animation pastorale.

49 Office de l'éducation de l'archevêché de Montréal, "La confessionnalité scolaire: hier et demain", *L'Eglise de Montréal*, vol. 100, no 40, 4 novembre 1982, p. 665.

Le 20 février 1984, une dernière lettre des évêques québécois a été envoyée au Ministre Camille Laurin concernant deux problèmes controversés sur la question confessionnelle dans le projet de loi 40. Après les cinq semaines d'audience de la Commission parlementaire de l'éducation en jan.-fév. 84, les évêques croient opportun d'intervenir de nouveau et de préciser leur point de vue sur le rapport de la loi projetée à la Charte des droits et libertés de la personne et sur la modalité du choix par les parents du statut confessionnel de l'école. Au sujet du premier point, les évêques réaffirment leur accord - 1) avec le par. 31: que "l'école peut intégrer dans son projet éducatif les croyances et les valeurs religieuses d'une confession particulière; - 2) avec le par. 32: que l'école, après consultation des parents "peut demander au Comité catholique ou au Comité protestant institués par la loi sur le Conseil supérieur de l'éducation, une reconnaissance comme école catholique ou comme école protestante".

Pour nous comme pour une partie fort importante de la population, ces deux articles affirment des droits absolument essentiels à l'économie du projet de loi.

Nous avons pu constater cependant, lors des audiences, que la compatibilité de ces deux articles avec la Charte des droits et libertés de la personne a été mise en question par quelques groupes ou organismes parmi lesquels se trouvaient la Commission des droits de la personne. (...)

Nous trouvons utile de rappeler que la Charte des droits et libertés de la personne n'est pas la seule référence quand il s'agit de formuler les droits en matière scolaire. Il est bien manifeste qu'il faut prendre en compte également la Constitution canadienne, la jurisprudence élaborée à l'occasion de l'application de nos diverses lois, le préambule de la loi sur le Conseil supérieur de l'éducation qui n'a jamais été révoqué, (...)⁵⁰

50 Document, "Les évêques et la loi 40", dans Le Devoir, 2 mars 1984, p. 8.

Quant au deuxième point, les évêques exposent une situation compliquée d'un quartier comptant trois écoles et où un groupe religieux représentant 40% de la population aura de la difficulté à obtenir l'école de son choix si la consultation se fait séparément pour les trois écoles. Les évêques suggèrent donc de "prévoir des modalités de consultation variées s'étendant soit au territoire d'une seule école soit au territoire de plusieurs écoles avoisinantes."⁵⁰

Voilà des interventions qui prouvent combien les évêques ont suivi de près l'évolution des débats dans le projet de réforme scolaire au Québec.

Pour résumer brièvement ce temps de réforme scolaire des années "80", on peut dire que les évêques du Québec ont porté une attention continue au moindre changement de ce projet en ce qui a trait à l'enseignement religieux et à la confessionnalité. Partis sur une ligne plutôt dure, ils se sont peu à peu laissés interpeller par la Charte des droits et libertés de la personne en matière de religion et ils ont opté pour le choix entre l'enseignement religieux et l'enseignement moral pour tous les élèves du primaire et du secondaire. S'appuyant fortement sur la responsabilité première des parents, ils en viennent à leur remettre la décision du statut de leur école de quartier. En outre, la marge de liberté qu'ils laissent au MEQ face à l'établissement des commissions scolaires confessionnelles ou non confessionnelles a sans nul doute aidé à arriver à un certain consensus sur le choix du critère de la langue plutôt que sur celui de la religion pour délimiter le territoire de chaque commission scolaire.

50 Document, "Les évêques et la loi 40", dans Le Devoir, 2 mars 1984, p. 8.

On peut donc conclure que face au présent projet de réforme du MEQ, les évêques du Québec ont profondément orienté les débats de fond en ce qui a trait à la confessionnalité et à l'enseignement religieux à l'école publique.

3.2 Les évêques et la mise à jour en enseignement religieux scolaire

Si les évêques du Québec ont suivi de près et ont fortement influencé les débats sur la Réforme scolaire des années "80", ils ont également été à l'écoute des besoins comme des critiques et des malaises vécus en enseignement religieux dans les écoles du Québec. C'est par l'intermédiaire de L'OCQ surtout qu'ils ont pu suivre de près le dossier "enseignement religieux" dans les écoles publiques. A leur Assemblée plénière de mars 1981 ils ont donné à cet organisme le mandat de faire une étude approfondie sur les orientations, les objectifs généraux et sur le contenu de la catéchèse des jeunes en apportant une attention spéciale à l'enseignement religieux de 2^e, 4^e et 5^e secondaires, dont la révision n'a pas été effectuée depuis quelques années.

3.2.1 Nouvelles orientations de l'O.C.Q.

Nous avons vu au chapitre premier que l'OCQ est un organisme fondé en 1952 par l'Assemblée des évêques du Québec pour promouvoir et servir la cause de la catéchèse à tous les niveaux, sous la responsabilité de l'épiscopat québécois. Depuis sa fondation, cet organisme n'a pas cessé d'assumer son rôle comme milieu de recherche, de production et d'animation, ainsi que comme agent d'information et d'exécution des décisions épiscopales.

En février 1979, l'exécutif de l'AEQ a défini l'OCQ comme un "service spécifiquement catéchétique de l'AEQ." A cette même rencontre de février "79" les évêques ont demandé de continuer, pendant quelques années encore, l'opé-

ration "chantier" ainsi que l'émission "2000 ans après Jésus-Christ". Ils ont également demandé que l'Office assume, dans la mesure du possible, la production de manuels pour la catéchèse scolaire.

Au printemps de 1980, l'Office recevait le mandat de travailler à la promotion de la pertinence sociale de la foi (en continuation de l'opération Chantier) et de poursuivre une recherche en éducation de la foi par la télévision.

En 1981, le rapport du Comité spécial de l'A.E.Q sur l'éducation de la foi des adultes, entériné par l'Assemblée plénière des évêques, suggère "que l'OCQ soit confirmé dans son orientation andragogique" comme services des divers Comités épiscopaux. Le même rapport propose que le Comité épiscopal de l'éducation porte l'éducation de la foi des adultes en tant qu'adultes, et particulièrement sous l'angle de la catéchèse: ce à quoi l'Office sera appelé à oeuvrer.

L'Assemblée générale des évêques du Québec tenue à Loretteville en mars 1981, a voulu clarifier le mandat de l'OCQ dans les termes suivants:

- 1 - L'OCQ est le service spécifiquement catéchetique de l'A.E.Q.
- 2 - L'Office de catéchèse remplit son rôle catéchetique, comme agent de diffusion et d'exécution des décisions épiscopales relatives à l'enseignement religieux, en assumant ses trois fonctions de recherche, de production et d'animation.
- 3 - Les principales tâches de l'OCQ par rapport aux évêques se concrétisent comme suit:

- . source d'information à l'endroit des évêques sur toutes les questions de catéchèse à l'école ou hors de l'école;
- . lieu d'étude et de recherche, au plan ecclésial, sur les mêmes questions;

· intervenant dans les relations entre l'AEQ et le MEQ et dans les comités de travail, de consultation ou de discernement sur les questions de catéchèse;

· producteur d'instruments pour la catéchèse à tous les niveaux, selon les possibilités de l'Office;

· collaborateur d'organismes oeuvrant sur des questions d'enseignement religieux (universités, diocèses, etc) avec le concours de spécialistes, au besoin.⁵¹

Actuellement, la Direction de l'Enseignement catholique du MEQ ayant pris en charge la révision des programmes, il met en œuvre lui-même l'élaboration des nouveaux programmes et des guides pédagogiques qui les accompagnent. Ainsi l'OCQ ne travaille plus sur les programmes d'enseignement religieux et rarement sur les manuels. Mais suite à la lettre de l'AEQ sur L'initiation sacramentelle des enfants, l'OCQ a préparé un dossier de qualité sur les catécheses initiatiques des sacrements de l'eucharistie, du pardon et de la confirmation. Quant aux nouveaux programmes d'enseignement religieux catholique au secondaire, ceux des secondaires I et II sont déjà en application: le 1er depuis 1982 et l'autre depuis septembre 1983. Le nouveau programme de sec. III sera lancé en mars 85 et ceux des secondaires IV et V sont actuellement entre les mains d'équipes spécialisées, supervisées par la Direction de l'Enseignement catholique du Conseil supérieur de l'éducation. L'OCQ pour sa part, centre davantage ses efforts sur l'éducation permanente de la foi et sur toute recherche pertinente demandée par l'AEQ.

3.2.2 En 1981, étude de l'orientation, des objectifs généraux et du contenu de l'enseignement religieux, par l'OCQ.

Comme on l'a dit précédemment, les évêques du Québec demandaient à

⁵¹ Norbert Fournier, "Le mandat de l'Office de catéchèse du Québec" dans L'Eglise canadienne, vol. XIV, no 16, 16 avril 1981, pp. 491-492.

l'Office de catéchèse du Québec, en février 1981, de leur fournir une vue d'ensemble du contenu de la catéchèse proposée aux jeunes du secondaire ainsi qu'une clarification de l'option anthropologique caractérisant la démarche catéchétique des instruments actuels.

L'Office de catéchèse a rendu publiques les conclusions de cette étude en novembre 1981. Il établit d'abord les priorités et les projets des cinq prochaines années; en outre, on y relève les besoins pressants du monde des adultes et de celui des jeunes en dehors du contexte scolaire, ce qui déborde notre sujet. Mais en ce qui concerne la catéchèse au secondaire, l'OCQ en fait une étude détaillée dont nous donnons ici les principaux points.⁵²

L'Office débute sa recherche par une longue réflexion ou quatre analyses critiques des instruments catéchétiques afin de bien cerner l'option anthropologique qui a marqué les instruments de la nouvelle catéchèse. La recherche a été faite sur quatre plans: socio-culturel, psychologique, théologique, pédagogique.

Dans sa réflexion, l'équipe précise qu'au début du renouveau, les principes de l'école active de même que la philosophie de l'éducation inspirée par Carl Rogers ont profondément marqué la démarche catéchétique en y introduisant la perspective anthropologique... On est passé "de la transmission d'un savoir dogmatique à l'intégration progressive des fondements de la foi". C'est ainsi qu'au primaire d'abord, les expériences de la croissance, vécues à la lumière de la foi, sont devenues pour le jeune les lieux spirituels de la rencontre avec Dieu". Ainsi, "l'attention à l'expérience enfantine de-

52 OCQ, Etude sur les orientations de la catéchèse au secondaire, novembre 1981.

meurait en quelque sorte soumise aux données doctrinales" et le point central était désormais le sujet qui reçoit la révélation. Il en fut ainsi pour le premier effort de renouveau entrepris en secondaire I et II entre 1965-68. Pour le second cycle du secondaire, la préoccupation anthropologique se raffermit et est arrivée à "englober toute la conception de la catéchèse". Elle devient plus qu'un simple moyen, elle prend une importance aussi grande que le contenu doctrinal lui-même. C'est pourquoi on parlera désormais de la perspective anthropologique pour la différencier de la perspective doctrinale. L'impact éventuel de la Parole de Dieu sur l'expérience réelle du jeûne devenait prioritaire. On centrait désormais l'activité éducative sur le vécu de l'enfant et de l'adolescent. Dans cet état de choses, la catéchèse s'avérait davantage un lieu de recherche plutôt qu'un lieu de transmission.

Constatant les limites de l'approche anthropologique, l'OCQ ne nie pas cette approche, mais il affirme que la catéchèse des années "80" devra s'enrichir non seulement de la préoccupation historique mais encore de la pré-occupation collective et communautaire qui ont été négligées jusqu'ici. De plus, elle devra inciter les jeunes à rencontrer des témoins authentiques et stimuler chez eux la créativité en matière d'engagement évangélique. Plus encore, l'évolution sociale, la nouvelle culture, l'ère de l'électronique que nous vivons obligent à ouvrir des pistes à une approche catéchétique centrée sur la praxis évangélique dont l'axe majeur demeure le commandement de l'amour et l'amour préférentiel des plus démunis.

Quant au contenu théologique, malgré certaines critiques qui voient des trous dans la présentation du mystère chrétien, l'OCQ continue de croire que la catéchèse scolaire ne prétend pas tout dire, mais qu'elle s'efforce de tenir compte de l'essentiel de l'héritage chrétien, ce qui a été entériné à

quelques reprises par l'épiscopat québécois. Cette catéchèse tient également compte de l'essor et de l'évolution des sciences humaines. De plus, la théologie dite de la libération apporte un éclairage nouveau à la recherche catéchétique actuelle.

En faisant l'analyse de l'aspect pédagogique dans la catéchèse des dix dernières années, l'OCQ en arrive à identifier quelques écueils pertinents qui méritent d'être mentionnés ici:⁵³

- "le recours à l'expérience des jeunes risque de les enfermer dans l'auto-analyse de leur univers;
- l'expérience du jeune peut parfois lui demeurer plus ou moins accessible ou trouver une expression si faible que la démarche catéchetique imbriquée s'en trouve largement compromise;
- l'"insight", ou la découverte dans la foi ou encore la saisie d'une signification prégnante de quelque séquence de la Révélation repose sur une culture religieuse, ou tout au moins sur un certain contact personnel avec la Parole de Dieu, de même que sur l'aptitude à conscientiser ou à intégrer l'expérience personnelle. On est loin d'être assuré que les adolescents, même supportés par leurs éducateurs, remplissent ces conditions;
- tenir compte de l'expérience des jeunes exige du maître des qualités d'animation, de compréhension, de même qu'une présence efficace aux contenus spontanés: autant d'aptitudes qui ne sont pas toujours acquises.

Cette brève analyse du problème du "passage" invite à repenser la pédagogie de la catéchèse. Celle-ci ne peut être exclusivement aménagée autour

⁵³ Ibid., p. 48.

du triple mouvement: expérience, Parole, expérience éclairée par la Parole. Cependant l'intuition qui l'avait instaurée à l'époque du renouveau demeure capitale: les données de la foi soumises à la démarche et à la réflexion des jeunes n'auront de sens que dans la mesure où elles rejoignent leur expérience."

C'est pourquoi l'OCQ invite à repenser cette pédagogie en réaménageant le triple mouvement:

EXPERIENCE	PAROLE	PAROLE
PAROLE		ECLAIRAGE de
EXPERIENCE	qui deviendrait	ce message
éclairée		EXPERIENCE
par la		qui actualise
PAROLE		ce Message

Autrement dit, ce ne sont plus les composantes psychologiques de l'identité du jeune qui déterminent les propositions thématiques, mais bien les composantes du mystère chrétien susceptibles d'actualiser l'élaboration de l'identité chrétienne. C'est alors que survient un renversement du couple SUJET-OBJET en faveur de la dyade OBJET-SUJET.

Et l'OCQ conclut son analyse critique en identifiant quelques défis pédagogiques devant lesquels la catéchèse des années "80" ne pourra se défaire. C'est ainsi que:

- "elle devra faire échec à la tendance narcissique endossée par une certaine méthodologie anthropocentrique;
- elle devra tout mettre en oeuvre pour surmonter la difficile question du passage entre l'expérience de la Parole; ce deuxième défi nous semble lié de près au premier;
- elle devra s'ajuster à la nouvelle réalité socio-religieuse des jeunes

d'aujourd'hui qui possèdent moins de points de repère religieux que leurs ainés des années "60";

- elle devra assumer les composantes de la "nouvelle culture" marquée par les mass-média et dont l'école n'a pas fini de mesurer toutes les conséquences sur l'éducation;
- enfin, elle devra s'interroger sérieusement sur les conséquences pédagogiques du choix de l'école comme lieu privilégié de son exercice."⁵⁴

Puis l'Office de catéchèse du Québec élabore de nouveaux objectifs et de nouveaux contenus de la foi pour la catéchèse au secondaire. Qu'il suffise ici de donner son objectif global pour les années "80" et de retourner au document (pp 79-91) pour prendre connaissance des objectifs particuliers. Voici cet objectif global: "toute la catéchèse du secondaire devrait converger vers la proposition claire et explicite de l'identité chrétienne comme élément constitutif de l'identité personnelle vers laquelle tend l'adolescent.

Cette nouvelle orientation de la catéchèse voudrait:

- permettre au jeune de faire une lecture du mystère chrétien à travers les grands lieux de la Tradition judéo-chrétienne: de l'Ancien Testament à la vie des chrétiens d'aujourd'hui;
- permettre au jeune d'entrer en relation avec les éléments centraux du Credo:

- foi en Dieu, Père,
- foi en Jésus Christ,
- foi en l'Esprit,
- foi vécue en Eglise.

54 Ibid., p. 52.

- permettre au jeune de confronter sa vie personnelle à l'expérience religieuse des témoins de l'Histoire du Salut;
- permettre au jeune d'élaborer, dans un contexte d'éducation permanente, une synthèse chrétienne pertinente à son âge.⁵⁵

En concluant sa recherche, il est évident que l'OCQ en reconnaît les limites; mais il semble bien que les propositions émises répondent aux besoins et aux attentes perçus chez les catéchètes et les élèves. De plus, elles recoupent plusieurs tendances actuelles de la recherche catéchétique constatées ailleurs dans le monde.

Fondamentalement, cette recherche confirme la pertinence de la préoccupation anthropologique en catéchèse, mais en l'aménageant par un nécessaire renversement de l'axe en place par celui de OBJET-SUJET dont on a déjà parlé.

Par ailleurs, ces propositions n'ont rien d'exclusif. On laisse une large part à la créativité et à la poursuite de la recherche. Toutefois, compte tenu des limites inhérentes à la catéchèse en milieu scolaire, l'Office croirait capital de formuler une instrumentation adaptable à d'autres cadres que celui de l'école.

3.2.3 En 1983, mise à jour par S. Raymonde Jauvin

Un an plus tard, à leur réunion plénière de septembre 1982, les évêques du Québec ont décidé de procéder à une mise à jour des orientations de l'enseignement religieux catholique dispensé dans les écoles. L'objectif de cette mise à jour était de faire le point et d'effectuer les ajustements qui s'imposent aujourd'hui dans le nouveau contexte scolaire et socio-culturel du Québec. Plus précisément encore, l'objet immédiat de cette mise à jour

55 Ibid., p. 72.

est de faire mieux apparaître le caractère spécifique de l'enseignement religieux en milieu scolaire et la nécessaire complémentarité des autres instances éducatives de la foi dont cet enseignement doit tenir compte: famille, paroisse, mouvements de jeunes, centres de renouveau chrétien. ⁵⁶

Ce projet de l'Assemblée des évêques du Québec est sous la responsabilité directe du Comité épiscopal de l'éducation. C'est à Soeur Raymonde Jauvin, c.n.d. que le Comité épiscopal a confié le mandat de mener à terme ce projet de mise à jour. Soeur Jauvin a fait appel aux différents agents qui exercent une responsabilité dans le domaine de l'éducation de la foi des jeunes: les jeunes eux-mêmes, des parents, des enseignants, des prêtres de paroisses et des animateurs de pastorale, des pédagogues, des théologiens, des directeurs diocésains d'éducation, des administrateurs scolaires.

L'échéance de ce projet avait été prévue pour la fin de l'année 1983. Mais, Soeur Jauvin a dû en retarder la parution, les conclusions étant actuellement soumises à l'approbation des évêques. Toutefois, suite à une rencontre de catéchètes en date du 4 mars 1983, on a identifié les forces et les faiblesses dans la pratique de l'enseignement religieux catholique, et on a dégagé des pistes nouvelles à explorer en cette matière. Voici quelques interrogations qui sont ressorties de ces échanges:

- la remise en question de la démarche anthropologique à cause de la difficulté du "passage" de la dimension humaine à celle de la foi;
- la fonction de "catéchèse" peut-elle continuer d'être assumée par l'école?
- la sacramentalisation..., y réfléchir en regard du rôle de l'école..., de la communauté chrétienne...

56 Document 7, Eglise de Trois-Rivières, vol. 17, no 5, 27 janvier 1983, p. 3.

- l'éducation des adultes: y consacrer plus d'énergies..., un milieu engagé au plan de la foi est nécessaire pour plus d'efficacité en enseignement religieux donné à l'école.

Et en novembre 1983, S. Raymonde Jauvin rencontrait les répondants régionaux pour l'éducation chrétienne. Elle leur a exposé les orientations pastorales à mettre de l'avant en enseignement religieux pour les années à venir. Ces orientations se résumaient à quatre points principaux:

- les options de fond
- les grandes articulations de la présentation du mystère chrétien (en secondaires 3-4-5)
- les exigences posées à l'enseignement religieux catholique
- les aspects du mystère chrétien à privilégier.

Détaillons simplement ici les options de fond afin de constater chacun pour soi le déplacement d'accent:

- . un enseignement religieux - EDUCATEUR de la FOI - situé dans une perspective d'éducation permanente,
 - . un enseignement axé sur l'identité chrétienne du jeune,
 - . une synthèse du mystère chrétien qui soit christocentrique,
 - . un enseignement qui prend en compte les défis de croissance des jeunes
 - Recherche d'identité
 - Affirmation de soi
 - Besoin d'engagement
 - . un enseignement qui fait référence à l'expérience et au vécu du jeune
 - . une collaboration entre enseignement religieux et animation pastorale.
- 57

Notons au passage que le renversement du couple OBJET-SUJET proposé par l'OCQ dans son étude de 1981, se vérifie ici. Le mystère chrétien devient premier pour y confronter l'expérience du jeune par la suite.

Quelles seront les dernières conclusions de cette recherche? En regard de ses objectifs, quels ajustements proposera-t-elle? Quel sera le caractère spécifique de l'enseignement religieux à l'école? et le rôle des autres instances éducatives de la foi? Actuellement, le document est entre les mains des évêques pour approbation définitive.

3.2.4 Approbation des évêques du Québec

C'était pour donner suite à l'étude faite par l'OCQ en 1981, que les évêques ont demandé à S. Raymonde Jauvin, c.n.d., de faire une mise à jour de l'enseignement religieux dans les écoles du Québec. S'appuyant maintenant sur les conclusions de cette recherche, ils ont défini de nouvelles orientations pastorales relatives à cet enseignement. C'est à leur réunion de janvier 1984 qu'ils ont mis à point ces orientations qui se ramèneraient à trois préoccupations majeures:

- que le jeune puisse faire l'acquisition de connaissances nécessaires à sa vie de foi. A la fin du primaire et du secondaire, il devrait être en mesure d'opérer une synthèse du mystère chrétien, le rendant apte à répondre en toute liberté au message évangélique;
- que la pédagogie soit plus adaptée, tenant compte de la diversité des clientèles;
- enfin, que l'on assure la concertation de toutes les instances éducatives de la foi: famille, école, paroisse. L'éducation de la foi des jeunes est une oeuvre de collaboration et de complémentarité.⁵⁸

58 AEQ, "Orientations pastorales en enseignement religieux", L'Eglise de Montréal, vol. 102, no 4, 26 janvier 1984, p. 56.

Et dans Le Devoir du 21 janvier "84" il est dit à propos de ces nouvelles orientations pastorales: "Cette réforme, qui intervient 20 ans après le renouveau catéchétique, sera caractérisée par un enseignement plus structuré qui se situera dans un contexte d'éducation permanente et qui fera davantage appel à la mémorisation."⁵⁹

Quelle serait la différence fondamentale entre l'enseignement proposé et celui qui se vit actuellement dans les écoles du Québec? Il semble bien que la nouvelle orientation établie par les évêques met l'accent sur "une meilleure connaissance du mystère chrétien" sans rejeter par ailleurs, la démarche catéchétique de foi dite anthropologique. Cette démarche que l'on privilégie depuis le renouveau catéchétique fait appel au vécu du jeune.

Même si les conclusions de cette mise à jour ainsi que les orientations pastorales définies par les évêques n'ont pas encore été publiées, elles aideront sûrement à orienter l'enseignement religieux de l'avenir dans les écoles du Québec. Soulignons toutefois que leur lettre de juin "83" sur L'initiation sacramentelle des enfants se veut une mise en application de certaines constatations suite à cette recherche.

Conclusion:

Avec l'étude de l'OCCQ en 1981 et la mise à jour de l'enseignement religieux scolaire de 1983, toutes deux demandées par les évêques du Québec, on constate que la préoccupation des évêques en ce domaine déborde de beaucoup le cadre structurel et juridique. Ils ont à cœur de connaître les besoins des jeunes d'aujourd'hui vivant dans une société en constante évolution. Ils cherchent à adapter l'enseignement religieux à l'école en regard des

⁵⁹ PC, "Un nouvel enseignement religieux qui fera appel à la mémoire", dans Le Devoir, 21 janvier 1984, page 2.

besoins nouveaux et cela autant dans son contenu que dans sa pédagogie.

Ainsi, le déplacement du point central sur l'OBJET-SUJET vient en quelque sorte renforcer l'importance du mystère chrétien à connaître prioritairement. Par la suite, le jeune pourra y confronter son expérience personnelle avec plus de sûreté et dans un contenu de meilleure qualité.

En outre, ces deux études ont fait voir avec plus de clarté le manque de culture religieuse chez le jeune de même qu'une absence quasi totale de contact avec la Parole de Dieu. C'est sans nul doute pour remédier à ces faiblesses que les évêques ont donné à S. Raymonde Jauvin, c.n.d., le mandat de réaliser cette mise à jour de l'enseignement religieux.

A travers les résultats parus ici et là dans les revues et les journaux sur les conclusions de cette recherche, nous percevons qu'une remise en question de l'option anthropologique persiste depuis l'étude de 1981. Il ne s'agit pas de rejeter d'emblée la démarche anthropologique qui fait appel à l'expérience du jeune, mais celle-ci devra se greffer sur un acquis plus profond du mystère chrétien et sur une culture religieuse mieux enracinée. De plus, ayant lu le document de travail remis aux évêques pour approbation, il s'avère évident qu'un nouveau partage des rôles entre école, famille et communauté paroissiale s'élabore peu à peu et qu'une concertation efficace doit être mise de l'avant. Ainsi, le vécu sacramental appartiendra désormais à la communauté chrétienne et à la famille. L'école pour sa part, se doit de donner la préparation éloignée qui fait appel à l'essentiel du mystère chrétien et au fondement de la culture religieuse.

Toutefois, il faudra attendre le document final promis pour juin 1984 pour y tirer les dernières conclusions.

3.3 Les évêques et les milieux éducatifs chrétiens

La période de 1980-84 se présente comme une période d'une importance capitale pour l'évolution de l'éducation religieuse scolaire au Québec. Nous sommes vraiment à un tournant pour ne pas dire à une minute de vérité en ce domaine. Quel virage prendra l'éducation de la foi à l'école? Il semble bien que les dernières interventions des évêques ont largement contribué à faire évoluer cette question. Leur lettre de mars "82", de même que l'intérêt qu'ils ont manifesté tout au long des débats du projet de Réforme scolaire du MEQ, ont aidé au consensus qui s'est dégagé dans la population, lors de la commission parlementaire de l'éducation en janvier-février 1984 ; en ce qui a trait à la confessionnalité. Les conclusions globales de la recherche de l'OCQ de 1981 et la mise à jour en enseignement religieux actuellement en cours donnent à croire qu'un des défis majeurs à relever en ce domaine, c'est celui d'un nouveau partage des tâches entre les divers agents d'éducation de la foi. Dans un monde pluraliste et en continue mutation, quels seraient les rôles respectifs de l'école, de la famille et de la communauté chrétienne face à l'éducation religieuse des jeunes d'aujourd'hui? Voilà ce que nous tenterons d'établir à partir des discours des évêques et de leurs proches collaborateurs.

3.3.1 Rôle de l'école en enseignement religieux

Le renouveau catéchétique amorcé autour des années "60" a donné l'impression que l'école a voulu monopoliser toutes les dimensions de la vie chrétienne. Bien qu'elle ait fait effort pour éveiller la responsabilité et la participation des parents et des communautés chrétiennes, il nous faut constater aujourd'hui que ceux-ci se sont plutôt mis à la remorque de la catéchèse scolaire croyant que l'école serait l'"agent par excellence" autant de la rénovation ecclésiale que de la transformation sociale. Pourtant,

avant l'évolution de la pensée et la mise en oeuvre de l'éducation permanente, on comprend davantage aujourd'hui que l'école ne soit qu'un des facteurs du changement.

C'est ainsi qu'après lecture et analyse de la situation québécoise des années "80", la question des relations et du rôle respectif de l'école, de la famille et de la paroisse se pose de plus en plus avec acuité surtout dans le domaine de l'enseignement religieux. Un partage clair des responsabilités de chacune de ces instances éducatives de la foi s'impose. Mais il ne suffit pas de dire à la suite de Voies et impasses (no 2, p. 98) que l'école donnera un enseignement systématique et progressif, que la famille exercera une influence globale et "atmosphérique", que la paroisse fournira un complément liturgique et missionnaire... Même si les rôles de chacune de ces instances et leur inter-relation ne peuvent être tranchés au couteau, il semble bien que des insistances et des dominantes existent. Essayons de voir maintenant quelle serait la spécificité de l'école dans l'éducation religieuse des jeunes.

Dans son exhortation apostolique sur la catéchèse en 1979, Jean-Paul II définit le rôle de l'école catholique:

Le caractère propre et la raison profonde de l'école catholique, ce pour quoi les parents catholiques devraient la préférer, c'est précisément la qualité de l'enseignement religieux intégré dans l'éducation des élèves. Si les institutions catholiques doivent respecter la liberté de conscience (...) elles ont le grave devoir de proposer une formation religieuse adaptée aux situations souvent très diverses des élèves, et aussi de leur faire comprendre que l'appel de Dieu à le servir en esprit et en vérité, selon les commandements de Dieu et les préceptes de l'Eglise, sans contraindre l'homme, ne l'oblige pas moins en conscience.⁶⁰

⁶⁰ Jean-Paul II, Exhortation apostolique "catechesi tradendae", dans La Documentation catholique, 61^e année, no 1773, 4 nov. 1979, p. 919, par. 69.

S'il s'agissait d'une école non confessionnelle, le Pape souhaite que "ce droit très clair de la personne humaine, soit respecté pour tous les élèves catholiques", afin que ceux-ci puissent "progresser dans leur formation spirituelle avec la contribution d'un enseignement religieux à l'école" (no 69, 2^e par.). Car, pour Jean-Paul II, toute étude quelle qu'elle soit, marque forcément celui qui en est l'objet..., pourquoi pas la catéchèse?

Suite à cette définition globale que donne le Pape de l'école catholique, cernons de plus près le rôle joué par l'école en enseignement religieux depuis une décennie environ.

Dès 1968, la catéchèse elle-même amorçait un mouvement de décentralisation au niveau de l'initiation sacramentelle des enfants. Désormais, l'école se limiterait à présenter la catéchèse des sacrements, laissant la préparation pastorale immédiate à la responsabilité des parents et des pasteurs. Cette proposition de Voies et impasses 2 (sur l'Enseignement religieux) était un pas important dans la spécification des rôles; mais, au début des années "80", ce pas n'avait été franchi que par certaines écoles du Québec. Une autre catéchèse a peu à peu disparu de l'enseignement scolaire, c'est celle de l'initiation à la liturgie dominicale. Etant donné la baisse considérable de la pratique dominicale, il a fallu reconnaître que l'école pouvait difficilement continuer à proposer ces catéchèses aux enfants. Pour autant, on persistait à croire que la catéchèse scolaire n'a pas à renoncer à toute la dimension liturgique, elle doit quand même aider l'enfant à retrouver ses racines humaines et chrétiennes du rite, de la fête et de la célébration, car même si la famille et la communauté chrétienne ne remplissent pas toujours leur rôle d'éducatrices et de témoins auprès des jeunes, il demeure que des groupes d'appartenances existent encore, à l'école

et ailleurs, pour expérimenter la communion et où la foi peut circuler.

D'autre part, Voies et impasses V sur l'animation pastorale paru en 1981, propose justement quatre points d'application dans la préparation des enfants aux sacrements:

- 1 - la catéchèse antécédente (préparation éloignée)
- 2 - la catéchèse initiatique (préparation plus immédiate)
- 3 - une sensibilisation auprès des parents
- 4 - la mise au point de la célébration elle-même.⁶¹

Pour atteindre ces quatre objectifs, la concertation de tous les agents d'éducation de la foi est requise. Mais chacun de ces agents a une responsabilité spécifique. Voies et impasses V réserve à l'école plus particulièrement la préparation éloignée dite catéchèse antécédente. Les professeurs s'acquitteront de cette tâche "en dispensant fidèlement les programmes officiels d'enseignement religieux"⁶² qui développent de manière progressive, la dimension sacramentelle de la vie chrétienne.

Plus près de nous, en novembre 1981, le Comité d'éducation de l'AEQ adressait une lettre aux parents sur l'initiation aux sacrements.⁶³ Les évêques y soulignent la tâche précise de l'école qui est de "révéler à l'enfant les grandes réalités du mystère chrétien qui donnent un sens à la vie". Puis, ils précisent quel aspect de ce mystère chaque degré du cours primaire doit développer.

En juin 1983, une importante lettre des évêques du Québec vient préciser davantage la spécificité de ces rôles dans l'initiation sacramentelle

⁶¹ Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation, Voies et impasses V, "L'animation pastorale", 1981, p. 59, par. 134.

⁶² Ibid., p. 135.

⁶³ Comité d'éducation de l'AEQ, "Soutenir la foi naissante et fragile des enfants", dans L'Eglise canadienne, vol. XV, no 9, 7 janv. 1982, pp. 263-264.

des enfants.⁶⁴ Selon eux, il revient à l'école d'assumer la part de responsabilité qui touche le projet éducatif, l'enseignement religieux proprement dit et l'animation pastorale.

Au sujet du projet éducatif, ils affirment au paragraphe 7 que "L'école catholique qui intègre dans son projet éducatif les valeurs évangéliques, crée un climat favorable à la promotion de ces valeurs et contribue ainsi à l'éducation de la foi des jeunes."

Quant à la part d'enseignement, il est entendu que, pour les évêques, elle est primordiale:

L'école éduque en enseignant. Autrement dit, la tâche première de l'école, c'est l'enseignement. En regard de l'éducation de la personne dans sa dimension religieuse et spirituelle, il est du rôle spécifique de l'école, par des cours d'enseignement religieux catholique qu'elle assure auprès des enfants et des adolescents, de viser à les faire accéder à une intelligence toujours plus grande du mystère chrétien⁶⁵.

Enfin, les évêques considèrent l'apport de l'animateur de pastorale comme essentiel pour faire les liens entre les divers agents d'éducation chrétienne:

L'animation pastorale, importante instance éducative de la foi en milieu scolaire, a une responsabilité de premier ordre à jouer dans la préparation immédiate des enfants à la réception des sacrements (...). L'animateur de pastorale est en réalité la personne-lien entre l'école, la communauté chrétienne et la famille. C'est lui aussi qui doit pouvoir répondre de la qualité spirituelle et pédagogique de la catéchèse initiatique.⁶⁶

De plus, aux paragraphes 28-29-30 de ce même document, les évêques

64 AEQ, L'initiation sacramentelle des enfants, Orientations pastorales, Montréal, 1er juin 1983.

65 Ibid., no 7, par. 4, p. 10.

66 Ibid., no 7, par. 5, p. 11.

ajoutent quelques considérations, orientations pastorales et exigences précises en ce sens sur la responsabilité de l'école. En voici quelques unes:

- que l'école primaire s'intéresse à la formation globale de la personne et partant, à sa dimension sacramentelle de la vie chrétienne dans les programmes d'enseignement religieux au primaire, soient fidèles à la répartition établie dans le tableau de l'annexe 1; (29, 2ième orientation)
- ce qui implique:
 - un changement de mentalité chez les enseignants, les parents et les pasteurs relativement à la responsabilité spécifique de chacune des instances éducatives intervenant dans le processus de l'initiation sacramentelle des enfants; (30, 2ième exigence)

Et suite à la parution du nouveau rituel de la Célébration de la pénitence et de la réconciliation, plusieurs évêques québécois se sont sérieusement penchés sur le renouveau sacramental. Ils appuient énormément sur le fait que le sacrement de la réconciliation surtout doive s'effectuer dans une perspective d'éducation permanente de la foi: c'est-à-dire que, dans les années à venir, enfants, parents, école et communauté chrétienne seront invités à redécouvrir progressivement toute la portée de la réconciliation chrétienne et du mystère eucharistique, en commençant par la première année scolaire. Les évêques soulignent également que "la programmation catéchétique actuellement en vigueur contient des données judicieuses qu'on s'efforcera de respecter" en tenant compte de chaque âge...

Mais les évêques prennent soin de dire que "la préparation des enfants aux sacrements ne devrait pas apporter de fardeau supplémentaire à l'école."⁶⁷

Toutefois, il nous faut être réaliste. Actuellement encore, l'école demeure un pilier important sur lequel repose l'apprentissage de la foi chré-

⁶⁷ Evêques de cinq diocèses du Québec, "Orientations et directives pour l'initiation sacramentelle des enfants", dans L'Eglise canadienne, vol. XV, no 3, 1er octobre 1981, p. 77.

tienne. Plus encore, depuis l'avènement de Voies et impasses, l'argument éducatif mis en valeur par ce document dit que "l'éducation religieuse à l'école n'est pas d'abord réponse au désir des parents ou des communautés, elle veut être avant tout une réponse aux exigences d'un projet éducatif ouvert et global pour l'étudiant." En termes plus directs, nous dirions: l'éducation religieuse ne se donne pas d'abord parce que les parents la demandent et l'appuient par leur témoignage, elle se justifie fondamentalement par la volonté d'offrir aux jeunes une possibilité de développement selon toutes les dimensions de leur être. Certes, l'apport de l'école ne sera vraiment fructueux que si le milieu y correspond positivement; mais comme dit Voies et impasses "il serait excessif d'exiger que cet appui existe avant que ne commence l'action de l'école."⁶⁸

3.3.2 Rôle de la famille en enseignement religieux

Si un partage clair des responsabilités s'avère urgent en ce qui a trait à l'éducation chrétienne des jeunes, si le rôle spécifique de l'école est d'être le lieu "privilégié d'un apprentissage systématique" (AEQ, Message de 1978), quel serait le rôle précis de la famille en ce domaine de l'éducation de la foi de l'enfant?

Toujours dans son Exhortation apostolique sur la catéchèse, en 1979, Jean-Paul II attribue à la famille le rôle irremplaçable de témoin et d'accompagnateur de l'enfant dans son cheminement de foi chrétienne.

L'action catéchétique de la famille a un caractère particulier et dans un certain sens irremplaçable. Cette éducation de la foi par les parents s'accomplice déjà lorsque les membres d'une famille s'aident les uns les autres à croître dans la foi grâce à

⁶⁸ Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation, Voies et impasses I, "Dimension religieuse et projet scolaire", éditeur officiel du Québec, Fides, Montréal, 1974, p. 35.

leur témoignage de vie chrétienne souvent silencieux, mais persévérant au fil d'une vie quotidienne vécue selon l'Evangile. 69

Le Souverain Pontife précise, en outre, que cette éducation de la foi va plus loin encore que le témoignage. Les parents doivent profiter des événements familiaux, liturgiques et autres pour reprendre de façon plus méthodique la formation déjà reçue. De plus, "la catéchèse familiale précède, accompagne, enrichit tout autre forme de catéchèse". (no 68, p. 918) C'est d'ailleurs ce que souhaitait Voies et impasses II (L'enseignement religieux) publié en 1975: "les professeurs se découragent à l'idée que leur parole catéchétique n'est souvent ni précédée, ni soutenue, ni prolongée par celles des parents." (no 47, par. 2, p. 89)

Puis toujours dans la recherche d'une spécification des rôles, Voies et impasses II poursuit en disant que la famille doit retrouver l'importance capitale de l'initiation religieuse à la toute petite enfance (no 78, p. 102) d'abord par un prolongement de la pastorale du baptême, puis par un éveil religieux de 0 à 6 ans. Mais le document du Comité catholique cherche également à intensifier l'autonomie des parents dans l'éducation de leurs enfants, en leur rappelant l'importance "de libérer leur parole et de valoriser leur témoignage", de telle sorte qu'ils ne soient pas "à la remorque de la catéchèse scolaire même s'il est souhaitable qu'ils s'inspirent de son esprit et de sa démarche." (no 78, p. 102)

A son tour, dans une lettre adressée aux parents, le Comité de l'éducation de l'AEQ rappelle l'efficacité de l'action concertée de la famille, de l'école et de la paroisse. Il les invite en outre, à participer activement aux rencontres préparatoires à la réception des sacrements de l'initia-

69 Jean-Paul II, "Catechesi tradendae", op. cit., no 68, p. 918.

tion chrétienne. Puis, il les exhorte de nouveau à soutenir la foi de leurs enfants par le témoignage de leur vie entière confrontée à l'Evangile:

Ce que vous (parents) êtes à l'intérieur de votre foyer, les (enfants) marquent plus profondément que tout ce que vous pouvez dire. De plus, dans leur sensibilité, vos enfants captent et enregistrent tous les messages que vous leur transmettez de mille et une façons (...).

C'est dire toute l'importance du climat de votre foyer qui est le milieu naturel où l'enfant doit commencer à vivre l'Evangile (...).

L'école ne pourra jamais remplacer le milieu familial qui demeure le terreau indispensable où doit germer la foi de l'enfant. 70

De plus, ils rappellent que l'amour est la base de toute éducation:

A l'adolescence surtout, certains de ces messages sont de véritables appels de détresse auxquels seul l'amour est capable de répondre. Votre enfant ne pourra s'ouvrir au Dieu Amour, que s'il a déjà fait l'expérience de se sentir aimé pour lui-même 70

Et afin d'introduire progressivement leurs enfants dans la communauté chrétienne, les évêques encouragent les parents à prendre des initiatives de concert avec les familles surtout dans le champ de l'initiation sacramentelle. Evoquant Voies et impasses V (no 130), ils disent: "A l'approche de la célébration des sacrements, il est normal que la communauté chrétienne prenne les devants et devienne le point de coalition des efforts de tous." 71

Un an après, dans leur lettre collective de juin 1983, l'AEQ précise davantage le rôle des familles dans cette initiation sacramentelle:

Et n'est-ce pas à eux (parents) que, d'une façon générale, revient l'initiative de demander à l'Eglise - c'est-à-dire à leur communauté chrétienne d'appartenance - que leur enfant soit admis aux sacrements

70 Comité d'éducation de l'AEQ, "Soutenir la foi naissante et fragile des enfants", op. cit. p. 264.

71 Evêques de cinq diocèses du Québec, "Orientations et directives pour l'initiation sacramentelle des enfants", op. cit. p. 77.

du Pardon, de l'Eucharistie et de la Confirmation. ⁷²

Mais les évêques ne croient pas en cette démarche unique, isolée de la vie même de la foi. C'est pourquoi, dans ce même document, ils élaborent davantage sur cette responsabilité des parents:

- considérant (no 22):

- . qu'ils sont chrétiens, ils sont les premiers éducateurs de la foi de leurs enfants: c'est-à-dire les premiers à leur révéler la grandeur du mystère chrétien et à participer à la vie de la communauté chrétienne. (2e considération, p. 24)

- nous définissons (no 23):

- . que les parents s'impliquent personnellement - ou s'ils ne peuvent le faire, délèguent d'autres membres de la communauté chrétienne - dans une démarche d'accompagnement de leurs enfants, démarche qui s'articule en trois temps:

- .. préparation immédiate à la réception du sacrement,
- .. célébration du sacrement,
- .. suivi qui favorise une pratique sacramentelle signifiante.

Ainsi, au plan administratif et juridique, la participation des parents s'intensifie surtout depuis l'élaboration du projet de restructuration scolaire du MEQ. Suite à la consultation sur le Livre vert en 1977, on émettait l'idée de faire aux parents une meilleure place dans tout le système scolaire au Québec. Ceci a conduit à prendre des mesures précises à l'intérieur du régime pédagogique. C'est ainsi que des Comités de parents, des Comités d'école, des Conseils d'orientation se sont formés un peu partout afin de prendre une part plus active à la vie de l'école. Mais il faut avouer que cette participation demeure minime et souvent peu efficace autant pour l'enfant que pour l'école et la famille. Qu'il suffise de mentionner l'affaire autour de l'école Notre-Dame-des-Neiges à Montréal pour s'en convaincre.

72 AEQ, "L'initiative sacramentelle des enfants", op. cit. par. 5, p. 8.

Pour sa part le projet de loi 40 a voulu instituer un Conseil d'école qui donnerait aux parents une représentativité majoritaire de même que des pouvoirs de première importance tant au plan administratif que pédagogique. Mais, en plus de la controverse créée de toute part, l'arrivée du nouveau Ministre de l'éducation en mars "84" en la personne de M. Yves Bérubé, semble remettre le projet entier en question. Toutefois, ce projet a voulu laisser aux parents l'entièr responsabilité du statut confessionnel ou non-confessionnel de leur école. Même si la Loi 40 ne se rend pas à terme dans son ensemble, ce point a semblé rallier la plupart des groupes et même la population, lors des audiences de janvier-février 1984.

Quoi qu'il advienne de ce projet de loi dont la mise en application est retardée à décembre "85", nul doute que tous ces débats auront eu pour effet d'éveiller la conscience des parents face à leur responsabilité et à la place qu'ils doivent prendre dans l'éducation de leurs enfants.

3.3.3 Rôle de la communauté chrétienne

Au début du renouveau catéchétique, l'école a voulu donner un élan à l'éducation religieuse de l'enfant. Tout en constatant le peu d'intérêt de la famille en ce domaine, elle s'est également rendue compte qu'elle ne pouvait avoir à elle seule, le monopole des fonctions éducatives et encore moins au plan de la foi. Pour être efficace, elle a cru que son action devait être appuyée, développée, enrichie par d'autres instances de l'éducation. Depuis déjà une bonne décennie, le rapport Faure a mis de l'avant le concept de "cité éducative". Et plus que jamais, cette cité doit s'ériger en concertation; mais on se heurte à des murs presqu'infranchissables. Partout, les maîtres attendent, cherchent des communautés de vie pour les jeunes afin que la catéchèse reçue à l'école prenne sens et vie. Le premier problème qui a

surgi à ce niveau est sans contredit celui de l'initiation sacramentelle des enfants. La baisse considérable de la pratique des sacrements au Québec, a fait naître l'interrogation de la pertinence de la catéchèse sacramentelle à l'école de même que celle du lieu de son insertion. Voies et impasses II (L'enseignement religieux) a longuement élaboré sur cette question. Il en est venu à déterminer les rôles de chaque instance éducative sur ce point précis. Il croit opportun que la communauté chrétienne, large ou petite, retrouve son rôle "de milieu d'initiation à la liturgie comme aux sacrements". Il va plus loin encore quand il dit:

Il n'y a pas de catéchèse possible sans communauté. Le lieu véritable de la catéchèse c'est la communauté croyante. La foi s'apprend, se communique et se diffuse à l'intérieur d'une communauté de "fidèles". (...) La catéchèse prend son point de départ et trouve son appui dans une communauté vivante, dynamique, ouverte.⁷³

C'est aussi ce qu'affirmait Jean-Paul II dans son Exhortation apostolique de 1979 sur la catéchèse. Parlant du rôle de la paroisse, il dit que "la communauté paroissiale doit demeurer l'animatrice de la catéchèse et son lieu privilégié."⁷⁴

Pour sa part, rappelant le synode de 1977, Mgr Bernard Hubert redit que la communauté "devrait être à la fois catéchisante et catéchisée. C'est elle qui porte la catéchèse et non pas quelques individus qu'on appelle des catéchètes."⁷⁵

Le 5 juin 1980, Mgr Paul Grégoire rappelle que le projet éducatif de l'école catholique doit "exiger une homogénéité foncière et présuppose une

73 Comité catholique, Voies et impasses II, op. cit. p. 102.

74 Jean-Paul II, "Catechesi tradendae", op. cit. no 67, p. 918.

75 Mgr Bernard Hubert, "Quinze années d'éducation de la foi", dans L'Eglise canadienne, vol. XII, no 18, 17 mai 1979, p. 562.

communauté d'appartenance."⁷⁶

De leur côté, les coordonnateurs régionaux francophones de la catéchèse au Canada ont fait, en octobre 1979, une étude sur les orientations de la catéchèse aux adolescents.⁷⁷

Les conclusions de leur étude ont été soumises aux commissions épiscopales responsables de l'éducation chrétienne. Ils ont axé leurs préoccupations sous l'angle ecclésial et pastoral. Quelques principes sont intéressants à noter ici:

- la perspective ecclésiale est antérieure à la perspective scolaire et elle situe l'action catéchétique auprès des jeunes dans un contexte global;

- quel que soit le milieu où s'exerce concrètement l'éducation de la foi des jeunes, celle-ci fait partie intégrante de la vie de la communauté chrétienne tout entière: elle n'est pas d'abord et uniquement une activité scolaire. C'est en ce sens que l'éducation religieuse des jeunes enfants et adolescents doit être prise en charge par toute la communauté chrétienne solidiairement et s'exercer dans la concertation de toutes les forces éducatrices.

- Au niveau des adolescents, il importe de favoriser et de susciter des groupes d'appartenances, d'assurer leur vitalité et de leur apporter l'appui nécessaire, grâce à une présence et à une animation dynamique.

Suite au projet de restructuration scolaire du MEQ en 1982, Mgr Jean Gratton (Mt-Laurier) rappelle la nécessité de la concertation dans l'éducation de la foi des jeunes:

⁷⁶ Mgr Paul Grégoire, "La promotion de l'école catholique", dans La Presse, 5 juin 1980.

⁷⁷ Coordonnateurs régionaux francophones de la catéchèse au Canada, "Orientations pastorales pour l'éducation de la foi des adolescents", dans L'Eglise canadienne, vol. XIII, no 6, 22 novembre 1979, pp.165-166.

La paroisse ne doit pas se décharger sur l'école de l'éducation chrétienne des jeunes parce que cette dernière donne l'enseignement religieux. Pensons-y un moment. Les années de l'école sont importantes pour les jeunes; mais ils n'y seront pas toujours. Plus important encore, les jeunes, tout en fréquentant l'école, font partie d'une communauté paroissiale qui se rassemble, qui célèbre la Parole et les sacrements, dont l'Eucharistie.

Des liens paroisse-école s'améliorent, grâce aux pasteurs mais aussi à des parents qui, au nom de la communauté paroissiale, vont régulièrement rencontrer les jeunes de l'école, particulièrement pour des célébrations liturgiques et la préparation aux sacrements. Les paroisses, - et c'est là leur responsabilité - font des rencontres catéchétiques pour les parents, les aidant à se renseigner eux-mêmes sur leur foi et à mieux remplir leur tâche de premiers accompagnateurs de vie chrétienne pour leurs enfants.

J'ai rappelé la responsabilité paroissiale qui consiste à aider l'éducation de la foi des parents, spécialement à l'occasion des premiers sacrements.⁷⁸

De plus, la recherche de l'OCQ en 1981, note que "la dimension communautaire accuse une faiblesse notoire dans l'Eglise québécoise". Ainsi, les jeunes croyants auront du mal à rencontrer des témoins authentiques de la foi et de l'évangile comme inspiration de leur vécu personnel et collectif. "Si les propositions catéchétiques d'il y a quinze ans tenaient pour acquis l'expérience communautaire, force nous est aujourd'hui de faire face au caractère illusoire de cette dimension. La catéchèse des années "80", loin de miser sur les témoins du milieu, et sur les lieux d'appartenance, devra inciter les jeunes à rencontrer eux-mêmes des "témoins" et à stimuler chez eux la créativité en matière d'engagement évangélique."

Mais, la spécificité du rôle de la communauté chrétienne en enseignement religieux, nous la retrouvons plus clairement dans la lettre des évêques du

⁷⁸ Mgr Jean Gratton, "Nous et l'école de vos enfants", dans L'Eglise canadienne, vol. XVI, no 7, 2 décembre 1982, pp.207-208.

Québec en juin "83". Selon eux, elle est le lieu véritable de l'initiation chrétienne puisque la foi y trouve son point de départ, son soutien et son lieu de célébration. D'une façon plus précise, les évêques accordent à la communauté chrétienne, la responsabilité de la catéchèse initiatique telle que définie dans Voies et impasses V:

A l'intérieur de la catéchèse préparatoire, on trouve quelques séances particulièrement denses au plan du contenu, séances qui révèlent le cœur même du mystère à célébrer ou qui supposent un lien étroit avec la foi vécue dans la communauté ecclésiale.

(...) cette catéchèse centrale (initiatique) ne peut être valablement dispensée que par des personnes engagées personnellement dans une foi et reliée à la vie des communautés paroissiales. 79

Pour les évêques, les responsabilités de la communauté chrétienne vont plus loin encore dans les "Orientations pastorales" qu'ils donnent à la fin de leur lettre:

- que la communauté chrétienne interpelle les enfants à la célébration des sacrements et évalue, en collaboration avec les parents, leur degré de maturité psychologique et spirituelle nécessaire à la compréhension du mystère sacramental;
- que la communauté chrétienne soit présente au moment de la célébration des premiers sacrements, témoignant ainsi d'une même foi et posant un geste concret d'accueil et d'accompagnement des enfants dans la grande famille de l'Eglise paroissiale;
- que la communauté chrétienne informe les parents et l'école que la voie régulière pour accéder à la célébration sacramentelle est d'avoir suivi les catéchèses antécédentes dispensées par l'enseignement religieux tout au long du primaire. 80

Voilà comment les évêques du Québec attribuent à la communauté chrétienne son rôle de lieu de célébration liturgique et sacramentelle, de prise en

79 Comité catholique, Voies et impasses V, op. cit. no 133, p. 58.

80 AEQ, "L'initiation sacramentelle des enfants", op. cit. no 26, p. 26.

charge et d'accompagnement du jeune en cheminement de foi de même que celui du témoignage d'une foi vivante et dynamique.

Nous en sommes encore aux prémisses d'un partage des rôles dans le domaine de l'éducation religieuse du jeune et nous constatons que c'est à l'initiation sacramentelle que les évêques ont accordé la priorité dans la spécificité des tâches en vue d'une meilleure concertation.

Conclusion:

Malgré les débats, les interrogations multiples et les remises en questions tant du système confessionnel que de la place de l'enseignement religieux à l'école publique, la période 1980-84 marque un pas en avant en ces domaines particuliers... Le projet de Réforme scolaire du MEQ a amené les évêques du Québec à réfléchir longuement à la situation pluraliste et démocratique de l'enseignement au Québec ainsi qu'à la politisation et au respect des droits et libertés des québécois. Avec leur lettre de mars 1982 "le système scolaire et les convictions religieuses des citoyens", ils en sont venus à élargir leurs perspectives sur la confessionnalité scolaire en remettant cette décision aux parents. Quant à l'enseignement religieux, ils acceptent qu'il devienne une option pour tous les jeunes du primaire et du secondaire. Mais ils continuent de suivre de près les débats sur l'éducation religieuse à l'école et ils interviennent dès qu'ils croient les droits des catholiques lésés de quelque façon. Avec leur prise de position sur le Livre blanc et sur la loi 40, nous connaissons l'impact produit par leur parole en ce domaine, tant auprès du Ministre de l'éducation que sur la population elle-même. On attendait cette prise de parole qui a calmé et rassuré bien des esprits.

Quant à l'enseignement religieux lui-même, nous avons constaté combien

les évêques se tiennent à l'écoute des changements de la société comme des besoins et des attentes des jeunes d'aujourd'hui. Par l'intermédiaire de l'OCQ, ils ont réussi à dégager les forces et les faiblesses de la nouvelle catéchèse. C'est ainsi que considérant l'effet "narcissique" de la catéchèse anthropologique, un changement de cap devient urgent. On en vient donc à proposer un déplacement de l'axe majeur: de SUJET-OBJET il devient OBJET-SUJET. Mais la démarche anthropologique demeure prioritaire puisque l'enseignement religieux ne s'inscrit pas seulement dans l'ordre de la transmission d'un savoir, mais également dans une démarche active faisant appel à l'expérience vitale du jeune.

Suite à ces constatations, les évêques ont tenté de pousser davantage cette étude de l'OCQ en demandant à Soeur Raymonde Jauvin, c.n.d., en septembre 1982, de faire une mise à jour des orientations de l'enseignement religieux catholique dispensé dans les écoles du Québec. Cette recherche, actuellement au point d'aboutissement, est entre les mains des évêques pour l'approbation définitive des orientations pastorales à mettre de l'avant. Certaines de ces orientations plus urgentes sont déjà en place, telles le rôle spécifique de l'école, de la famille et de la communauté chrétienne dans l'initiation sacramentelle des enfants, l'expérimentation de certaines catéchèses initiatiques préparées par l'OCQ et les objectifs du nouveau programme du primaire en enseignement religieux catholique.

De plus, il semble bien que le vocabulaire officiel pour désigner cette activité religieuse à l'école soit celui d'"enseignement religieux" pour tous les niveaux et non plus celui de "catéchèse". Mais cet enseignement ne devient pas pour autant un simple cours d'information religieuse, il se veut une activité de la catéchèse ecclésiale qui nourrit, éduque et fait grandir la foi des jeunes. Il a pour finalité spécifique à l'école de pro-

poser le mystère de Jésus-Christ comme une réponse à leur quête de sens.

C'est pourquoi, il doit présenter systématiquement le mystère chrétien, afin d'aider le jeune à accéder à l'intelligence et à une compréhension toujours plus grandes de ce mystère qui guidera ses choix présents et futurs.

Une orientation importante découlant de cette dernière étude demandée par les évêques à Soeur Raymonde Jauvin est sans contredit l'urgence pour les agents d'éducation chrétienne de travailler en concertation. Comme nous l'avons vu précédemment, pour l'initiation sacramentelle des enfants, les évêques ont clairement établi le rôle spécifique de chacune de ces instances éducatives: école, famille, communauté chrétienne. L'étude précise, en outre, la part spécifique et les exigences que l'Eglise, première responsable de la foi de ses fidèles, entend demander à l'école, par l'enseignement religieux, pour que celle-ci participe à la grande mission catéchétique de l'Eglise dans le monde. Quant à la famille et à la communauté chrétienne, elles demeurent des lieux privilégiés d'accompagnement, de rayonnement, de célébration et d'expérimentation de la foi du jeune.

Ainsi, le discours des évêques au cours des dernières années dans le domaine de l'éducation religieuse en milieu scolaire a été un des mieux articulé, des plus percutant et des mieux accueilli depuis leur prise de parole sur la question. Sauf le MLQ, le CDLPet la CEQ et quelques groupes épars qui demeurent en opposition directe avec la confessionnalité scolaire, la dernière position des évêques en mars "82" a rallié et calmé bien des esprits. Leur proposition s'est avérée à la fois évolutive et respectueuse de la culture et de la tradition québécoise. Voilà pourquoi les débats sur ce point dans le projet de réforme du MEQ n'ont pas été très houleux ni très discutés. Comme le disait M. Camille Laurin, c'est ce qui a semblé le plus juste et le plus raisonnable pour répondre aux désirs de la majorité de la population du Québec.

CONCLUSION

Ce large tour d'horizon sur l'enseignement religieux au Québec fait avec le "regard" des évêques nous a permis de voir où en est l'épiscopat dans son discours sur l'enseignement religieux en milieu scolaire. Nous pouvons y suivre l'évolution de leur pensée ainsi que leurs tendances profondes depuis une trentaine d'années. C'est d'abord à travers les termes utilisés, les définitions apportées et leurs prises de position que nous avons cerné cette évolution depuis le début du renouveau catéchétique au Québec.

En examinant le vocabulaire employé avant et au début du renouveau, nous constatons que par les mots "instruction religieuse", "doctrine", "vérité" souvent repris, les évêques parlent de l'enseignement religieux en termes de "savoir" et de "connaissance". Ils reviennent souvent à la charge pour que soit assurée une instruction de qualité, comptant sur la famille pour la pratique de la foi.

Suite au congrès de Saint-Jean en 1961 où une soixantaine de spécialistes québécois ont fait le point sur l'enseignement religieux au Québec, un renouvellement s'amorce avec force et cette fois en profondeur. L'enseignement religieux est remis en question dans tous ses aspects: méthodes, contenu, pédagogie. C'est alors qu'apparaît le terme innovateur de catéchèse. Utilisé dans l'Eglise primitive, ce terme avait été mis de côté depuis ce

temps. C'est pourquoi il est un peu ambigu au début du renouveau, mais il en vient à désigner non plus une instruction ou un bagage de connaissances de la doctrine chrétienne, mais bien un apprentissage, une éducation de la foi qui déborde l'instruction et où se retrouvent les deux éléments fondamentaux: enseignement et engagement. En 1969, la CCC intervient pour dire que la catéchèse à l'école a pour objet propre l'éducation de la foi du jeune, ou encore qu'elle devient un élément de formation, d'autant plus que le manque de soutien des familles en ce domaine commence à se faire sentir.

Mais peu à peu les limites de la nouvelle catéchèse se font sentir et les critiques ne manquent pas. C'est pourquoi les évêques du Québec demandent qu'une vaste enquête soit faite sur l'orthodoxie doctrinale des nouveaux manuels scolaires. Sauf pour quelques points plutôt mineurs, cette enquête vient confirmer la valeur doctrinale et méthodologique de la nouvelle catéchèse et les évêques continuent de la mettre en valeur tout en demandant qu'on reprenne ses éléments plus faibles. Pourtant, la confrontation des deux pédagogies: la catéchèse, processus de transmission de connaissances, et la catéchèse, processus global de croissance de l'être chrétien, demeure une interrogation majeure des années "70". Il a fallu le synode de 1977 sur la catéchèse pour établir l'équilibre des trois réalités fondamentales de toute catéchèse: connaissance, célébration, engagement.

Mais voilà que dans une société où le pluralisme grandit toujours, la catéchèse des années "80" pose question, ce qui amène les évêques du Québec à mettre sur pied une évaluation de l'enseignement religieux scolaire. Ainsi, en 1981, l'OCQ fait une étude approfondie des orientations, des objectifs généraux et du contenu de l'enseignement religieux. Au terme de sa recherche, l'OCQ confirme la pertinence de la préoccupation anthropologique, mais en renversant la perspective: de SUJET-OBJET, elle devient: OBJET-

SUJET mettant ainsi la priorité sur le message chrétien et non plus sur le vécu du jeune.

De son côté, le Comité catholique décide de préciser certains termes fréquemment utilisés dans le milieu scolaire. Dans un petit recueil de mots qu'il a préparé à cet effet,¹ il dit clairement que la fonction catéchétique déborde le cours d'enseignement religieux à l'école puisqu'elle relève de la mission enseignante de l'Eglise qui est "annonce de la Parole de Dieu en vue de nourrir et de développer la foi" des croyants. Quant à l'enseignement religieux, le Comité catholique affirme qu'il constitue une des activités fondamentales de l'éducation chrétienne à l'école et que cette activité est réalisée par des cours de catéchèse. Ceux-ci doivent aider le jeune à entrer dans l'intelligence de la Parole de Dieu et être en même temps un appel à la foi dans le plein respect de la liberté de son cheminement.

Ces dernières conceptions de la catéchèse et de l'enseignement religieux sont reprises par les évêques du Québec dans les conclusions de la recherche qu'ils ont demandé à Soeur Raymonde Jauvin sur le sujet. S'appuyant sur Mt 28, 19-20 et sur l'Exhortation apostolique Catechesi tradendae, les évêques disent:

Très rapidement dans l'Eglise on a dénommé CATECHESE, l'ensemble des efforts entrepris pour

- faire des disciples,
- aider les hommes à croire que Jésus est le Fils de Dieu,
- les éduquer et les instruire de la vie de foi,
- construire ainsi le Corps du Christ, l'Eglise.

C'est donc un projet global d'éducation de la foi qui est porté par la catéchèse considérée comme fonction primordiale de l'Eglise. Projet qui poursuit un double objectif: "faire mûrir la foi initiale et éduquer

¹ Comité Catholique du Conseil supérieur de l'éducation, C'est-à-dire regards sur les mots qui servent à dire l'éducation chrétienne, Gouvernement du Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 1981.

le vrai disciple du Christ par le moyen d'une connaissance plus approfondie et plus systématique de la Personne et du Message de Jésus-Christ." (Catechesi tradendae, no 19) ²

Ainsi, pour les évêques, la fonction catéchétique est globale et elle est une fonction spécifique de l'Eglise. C'est dans cette perspective qu'ils situent l'enseignement religieux à l'école. Considéré comme faisant partie de cette fonction catéchétique de l'Eglise, l'enseignement religieux doit s'intéresser à l'éducation de la foi des jeunes, mais en respectant le spécifique d'une activité vécue dans le contexte scolaire. De plus, les évêques donnent la finalité propre de l'enseignement religieux à l'école:

L'enseignement religieux catholique se veut une présentation systématique du mystère chrétien, un enseignement qui parte sur l'essentiel (...) aider le jeune à accéder à l'intelligence et à une compréhension toujours plus grande du mystère du Christ (...) ³

Mais les évêques prennent soin d'ajouter que "cela ne signifie d'aucune façon réduire l'enseignement religieux à une activité d'information". Pour eux, l'enseignement religieux doit se préoccuper d'éduquer le jeune dans la foi par les deux approches: un accent sur la vie de foi (primaire et premier cycle du secondaire) et un accent sur l'intelligence de la foi (deuxième cycle du secondaire).

Ainsi, on peut dire que dans la pensée des évêques, le concept d'enseignement religieux a grandement évolué. Parti de l'idée d'instruction de la doctrine chrétienne, il devient, avec le renouveau catéchétique des années 60-70, une véritable éducation de la foi. Et aujourd'hui, il veut plutôt re-

² AEQ, Enseignement religieux catholique dans les écoles primaires et secondaires du Québec, document de travail, fév. 1984, p. 5.

³ ibid, p. 10.

joindre le jeune au niveau d'une connaissance de la personne de Jésus-Christ et de l'intelligence du mystère chrétien afin de le mettre en état de faire un choix judicieux pour sa vie. Quant au vécu de foi du jeune, il tend de plus en plus à être pris en charge par la communauté chrétienne et la famille.

A travers l'évolution de la notion d'enseignement religieux, nous pouvons également dégager les tendances profondes qui ont orienté l'action des évêques du Québec.

Jusqu'à la révolution tranquille des années "60", règne une Eglise qui a un pouvoir absolu dans le domaine de l'éducation chrétienne. D'ailleurs, c'est tout l'enseignement qui est confessionnel à cette époque car toute éducation fait référence à la morale et à la religion chrétiennes. L'enseignement religieux, à l'école comme partout ailleurs, appartient à l'Eglise et est de droit divin. Les curés et les prêtres-catéchistes ont l'entièr responsabilité de l'enseignement religieux à l'école. C'est l'ère du cléricalisme et de la prédominance religieuse au Québec.

Mais peu à peu, des changements s'opèrent dans la mentalité québécoise des années 60-70. Le Rapport Parent fait éclater le système scolaire et de nouveaux courants psychologiques et sociologiques révolutionnent la pensée et les méthodes éducatives. Au même moment, les évêques mettent de l'avant un renouvellement en profondeur de tout l'enseignement religieux scolaire. Le travail de l'OCQ, les Offices diocésains, les équipes de spécialistes, l'élaboration des nouveaux manuels, les cours de perfectionnement des maîtres, tout concourt à repenser la catéchèse scolaire tant dans son contenu que dans sa pédagogie et dans sa méthode. Désormais, la démarche anthropologique prédomine dans la nouvelle catéchèse des années "70". Plus encore, au secondaire, la préoccupation anthropologique risque d'englober,

chez plusieurs, toute la conception de la catéchèse et de l'opposer à la perspective doctrinale. En somme, l'activité éducative de la foi est de plus en plus centrée sur le vécu et l'expérience du jeune, en négligeant parfois l'apport du message chrétien.

Au moment où le système confessionnel des écoles publiques est remis en question, les évêques demeurent aux aguets et ils interviennent constamment pour rappeler le droit des catholiques à l'école confessionnelle, droit acquis par la constitution canadienne. Ils veulent tenir compte du droit à la liberté religieuse et ils optent pour l'exemption, c'est-à-dire pour une option possible entre l'enseignement religieux catholique et l'enseignement moral. Ce n'est qu'avec la parution du projet éducatif scolaire de Voies et impasses en 1975 qu'ils consentent à donner à la catéchèse une place identique à toute autre activité éducative qui entre dans la formation intégrale de l'enfant. Ainsi, la catéchèse ne domine plus l'enseignement, mais elle se situe à part égale dans le projet éducatif de l'école.

De plus, les évêques prennent conscience du fait que les parents démissionnent face à l'éducation religieuse de leurs enfants et qu'ils s'en remettent presque entièrement à l'école pour cette formation. Avec le synode de 1977, ils en viennent à prôner une éducation permanente de la foi. Ainsi, la catéchèse scolaire est désormais une étape dans la formation chrétienne du croyant.

Au cours des dernières années, les évêques se voient forcés de faire la vérité devant les bouleversements culturels et scolaires de la société québécoise. Le pluralisme grandissant, l'abandon de la pratique religieuse, l'indifférence, les amènent à reviser de nouveau leur position et à regarder au-delà de la confessionnalité des structures scolaires. C'est ainsi qu'ils

en arrivent à laisser aux parents le choix du statut confessionnel de leur école et à rendre optionnel le cours d'enseignement religieux. Et même si l'école doit toujours offrir un cours d'enseignement religieux pour les catholiques qui la fréquentent, les évêques sont conscients que le vécu de la foi devient de plus en plus difficile à l'école et qu'il faut trouver d'autres lieux favorables aux expériences de foi. C'est pourquoi, en juin 1983 ils proposent que les catéchèses initiatiques pour la préparation immédiate des enfants aux sacrements soient remises à la communauté chrétienne et à la famille, mais en continuité avec l'enseignement reçu à l'école.

Si le statut confessionnel de l'école paraît être du domaine de la responsabilité des parents, nous croyons qu'il faudra désormais éduquer les mentalités dans le sens du respect et de l'autonomie des personnes et des groupes. Comme le mentionnait le Conseil supérieur de l'éducation dans son Rapport annuel de 1980-81 sur La confessionnalité scolaire, la confessionnalité évoluera difficilement si on la situe exclusivement au niveau du droit. C'est dans la conscience et l'attitude des communautés locales que ces débats pourront trouver une réponse ouverte et satisfaisante. C'est également l'avis du Comité catholique qui disait à la fin de l'année 1982 qu'il "faut en arriver à ce niveau de profondeur où les identités et les différences doivent être affirmées" en toute liberté.

Voilà comment s'oriente actuellement l'enseignement religieux et la confessionnalité scolaires dans la pensée des évêques du Québec.

Si l'on entrevoit l'école publique de demain, quelle part y tiendra l'enseignement religieux catholique et la confessionnalité? Ou plutôt, où et comment se fera l'éducation de la foi des jeunes? Il est certain que l'école ne peut faire fi du droit à la liberté religieuse ni du projet édu-

catif de l'école qui doit favoriser la formation intégrale du jeune. En considérant la nouvelle orientation mise de l'avant par les évêques, nous croyons que l'école continuera d'offrir aux jeunes croyants qui le désirent l'activité d'enseignement religieux dans le sens d'une acquisition de connaissances et d'une culture religieuses. Toutefois, pour grandir et se nourrir, la foi du jeune devra trouver hors du cadre scolaire des lieux d'épanouissement. Voyons, en bref, comment cette tendance s'est élaborée depuis quelques années.

Déjà en 1971, le Rapport Dumont constatant le faible impact produit par l'enseignement de la catéchèse à l'école, propose des formes neuves ou des sessions de formation chrétienne aux jeunes au lieu des cours réguliers (p. 187).

De plus, le Message au Peuple de Dieu qui a suivi le synode de 1977 sur la catéchèse, parlait de la chance qu'avait l'Eglise si elle savait profiter de la naissance de nouvelles communautés et de groupes nouveaux (no 13).

Pour leur part, en 1978, les évêques du Québec rappellent aux responsables de l'éducation (no 23) que l'école n'épuise pas toute la fonction éducative et que d'autres agents et milieux de vie peuvent contribuer à la formation intégrale du jeune. En outre, les évêques souhaitent que la famille et les autres communautés chrétiennes continuent à développer leurs ressources et leurs dynamismes propres pour l'éducation chrétienne des jeunes (no 25).

Plus encore, dans l'étude faite par l'OCQ en 1981, une interrogation pertinente demeure: celle des conséquences pédagogiques du choix de l'école comme lieu privilégié de l'exercice de la catéchèse (p. 52). En outre, l'Office fait remarquer que les jeunes ont des besoins pressants hors du contexte scolaire et qu'il serait capital de formuler une instrumentation adaptée

à d'autres cadres que celui de l'école (pp 94-95).

A notre avis, il semble que l'éducation de la foi trouverait ici sa raison d'être. Les jeunes du primaire ont besoin d'un milieu de vie et d'une atmosphère évangéliques pour connaître Jésus-Christ et pour grandir dans leur foi. Les familles ou leurs substituts, de concert avec les communautés chrétiennes, sauront-elles relever ce nouveau défi? Quant aux 14-25, ce sont les expériences de foi vécues dans un groupe d'appartenance qui leur permettront de rencontrer Jésus-Christ et de s'attacher à lui. Par la suite ils s'engageront dans l'Eglise à la construction du Royaume. Qui saura répondre à ces besoins et créer des lieux dynamiques et fraternels où ces jeunes pourront vivre pleinement leur foi dans la liberté et l'amour?

Au terme de cette recherche, nous croyons avoir pu cerner d'assez près l'évolution du discours des évêques face à l'enseignement religieux en milieu scolaire au Québec ainsi que leurs tendances profondes. Nous croyons également avoir répondu à plusieurs interrogations posées au départ de cette étude. Il semble bien que les évêques ne cherchent pas un nouveau modèle d'école chrétienne, mais plutôt des lieux nouveaux d'expérimentation et d'insertion de la foi dans une société en continuelle mutation. Telle est la conclusion que nous suggère l'observation de leur ligne de pensée autant que l'orientation de leur discours depuis quelque trente-cinq ans.

BIBLIOGRAPHIE

- ANCTIL, Raymond, Catéchèse québécoise au niveau secondaire: analyse critique de sa conception anthropologique, Thèse de doctorat présentée à l'Université Saint-Paul d'Ottawa, 1981, 437 pages.
- APRIL, Aubert, art. "La réaction des adolescents face à l'enseignement religieux", dans Le Souffle, no 34, janv. 1971, p. 23.
- ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PROFESSEURS DE MORALE ET DE RELIGION, Info-li, no spécial automne 1983, p. 15.
- ASSEMBLEE DES EVEQUES DU QUEBEC, L'enseignement confessionnel, coll. L'Eglise aux Quatre Vents, Montréal, Fides, 1966, 21 pages.
- ASSEMBLEE DES EVEQUES DU QUEBEC, art. "Parents et éducateurs face à la réforme scolaire", dans L'Eglise canadienne, vol. 1, no 3, mars 1968, p. 79 (no 12).
- ASSEMBLEE DES EVEQUES DU QUEBEC, art. "Les suites possibles du synode", dans L'Eglise canadienne, vol. 11, no 12, 23 fév. 1978, pp. 359-360.
- ASSEMBLEE DES EVEQUES DU QUEBEC, art. "Initiatives des évêques du Québec et renouveau catéchétique", dans L'Eglise de Montréal, vol. 93, no 35, 25 septembre 1975, p. 597.
- ASSEMBLEE DES EVEQUES DU QUEBEC, Message aux responsables de l'éducation, Montréal, Le Renouveau, 23 octobre 1978, 39 pages.
- ASSEMBLEE DES EVEQUES DU QUEBEC, art. "Le projet de loi no 28 sur la restructuration scolaire de Montréal", dans L'Eglise canadienne, vol. 4, no 9, novembre 1971, p. 303.
- ASSEMBLEE DES EVEQUES DU QUEBEC (comité d'éducation), art. "L'Assemblée des évêques du Québec en réunion semestrielle", dans L'Eglise canadienne, vol. 11, no 3, 6 oct. 1977, p. 72.
- ASSEMBLEE DES EVEQUES DU QUEBEC, art. "Les enjeux de l'éducation chrétienne en milieu scolaire", dans L'Eglise canadienne, vol. XV, no 7, 26 novembre 1981, pp. 197-198.

ASSEMBLEE DES EVEQUES DU QUEBEC, art. "Le système scolaire et les convictions religieuses des citoyens", dans L'Eglise canadienne, vol. XV, no 15, 1er avril 1982, pp. 453-456.

ASSEMBLEE DES EVEQUES DU QUEBEC, art. "Orientations pastorales en enseignement religieux", dans L'Eglise de Montréal, vol. 102, no 4, 26 janvier 1984, p. 56.

ASSEMBLEE DES EVEQUES DU QUEBEC (Comité d'éducation), art. "Soutenir la foi naissante et fragile de nos enfants", dans L'Eglise canadienne, vol. XV, no 9, 7 janvier 1982, pp. 263-264.

ASSEMBLEE DES EVEQUES DU QUEBEC, L'initiation sacramentelle des enfants. Orientations pastorales, Montréal, Assemblée des évêques du Québec, 1er juin 1983, 42 pages.

ASSEMBLEE DES EVEQUES DU QUEBEC, Enseignement religieux catholiques dans les écoles primaires et secondaires du Québec. Orientations pastorales, document de travail, Montréal, février 1984, 110 pages.

BARNARD, Jacques, art. "Au-delà de la guerre des catéchismes", dans L'Eglise canadienne, vol. 13, no 6, 22 novembre 1979, p. 162.

BEAULAC, Jules, art. "La réforme scolaire et la confessionnalité", dans L'Eglise canadienne, vol. XVI, no 4, 21 octobre 1982, p. 106.

BELANGER, Mgr Gilles-M., art. "Redécouverte de la catéchèse", dans Communauté chrétienne, vol. 1, no 5, septembre-octobre 1962, pp. 283-285.

BELANGER, Mgr Guy, art. "L'annonce de la Parole de Dieu dans un contexte d'éducation permanente", dans Le Souffle, no 45, oct. 1973, pp. 3-5.

BOURGEOULT, Guy, art. "L'Eglise du Québec selon le Rapport Dumont", dans Relations, no 367, janv. 1972, pp. 3-5.

BOURGEOULT, Guy, art. "La guerre des catéchismes", dans Relations, no 385, septembre 1972, p. 227

BROCHU, René, art. "A propos de catéchèse", dans L'Eglise canadienne, vol. 5, no 4, avril 1973, p. 106.

CARON, Anita, art. "Un point tournant", dans Le Souffle, no 37, nov. 1971, pp. 19-21.

CARON, Marcel, art. "Quelques pages d'histoire", dans Le Souffle, no 32, juin 1970, pp. 3-6.

CARTER, Mgr Emmett, art. "L'éducation chrétienne des adultes, une priorité?", dans L'Eglise de Montréal, vol. 95, no 29, 11 août 1977, p. 514.

CONFERENCE CATHOLIQUE CANADIENNE (CCC), art. "La situation de l'enseignement religieux et le rôle des professeurs", dans L'Eglise canadienne, vol. 2, no 6, juin 1969, pp. 198-199.

CONFERENCE CATHOLIQUE CANADIENNE (Commission nationale de catéchèse), art. "Le renouveau catéchetique canadien", dans Le Souffle, vol. 6, no 29, décembre 1969, pp. 57-58.

CONFERENCE CATHOLIQUE CANADIENNE, art. "L'évaluation du catéchisme canadien", dans Pastorale-Québec, vol. 85, no 9, mai 1973, p. 229.

CONFERENCE DES EVEQUES CATHOLIQUES DU CANADA (CECC), art. "Le catéchisme canadien", dans Pastorale-Québec, vol. 86, no 20, 24 octobre 1974, p. 498.

CONFERENCE DES EVEQUES CATHOLIQUES DU CANADA, art. "La réunion des évêques canadiens à Québec du 16 au 20 sept. 1974", dans L'Eglise canadienne, vol. 7, no 8, octobre 1974, p. 260.

CONFERENCE DES EVEQUES CATHOLIQUES DU CANADA, art. "Réponse canadienne au document pré-synodal", dans L'Eglise canadienne, vol. 10, no 3, mars 1977, pp. 67-68.

CODERRE, Mgr Gérard-Marie, art. "L'enseignement du catéchisme", dans Prêtres aujourd'hui, vol. 10, no 6, juin-juillet 1960, pp. 239-243.

CODERRE, Mgr Gérard-Marie, art. "Nos écoles confessionnelles", dans L'Eglise canadienne, vol 3, no 3, mars 1970, p. 79.

COMITE CATHOLIQUE du Conseil supérieur de l'éducation, Voies et impasses, tomes 1, 2, 3, 4, 5, éditeur officiel du Québec, Fides, Montréal, 1974 à 1980.

COMITE CATHOLIQUE du Conseil supérieur de l'éducation, art. "Nouveau Règlement du Comité catholique", dans Le Souffle, no 49, oct. 1974, pp. 57-58.

COMITE CATHOLIQUE du Conseil supérieur de l'éducation, art. "L'école catholique", dans L'état et les besoins de l'éducation, tome 1, Rapport 1979-80, pp. 92-93.

COMITE CATHOLIQUE du Conseil supérieur de l'éducation, L'école publique catholique dans un système scolaire en évolution, Gouv. du Québec, juillet 1982, pp. 2-7.

COMITE CATHOLIQUE du Conseil supérieur de l'éducation,, C'est-à-dire, regards sur les mots qui servent à dire l'éducation chrétienne, 1981, p. 7.

COMITE CATHOLIQUE du Conseil supérieur de l'éducation, Deux questions pressantes pour l'école catholique, juin 1983, p. 7.

COMMISSION D'ETUDE SUR LES LAICS ET L'EGLISE, L'Eglise du Québec: un héritage, un projet, Montréal, Fides, 1971, 323 pages.

- CONSEIL SUPERIEUR DE L'EDUCATION, art. "L'activité éducative, Rapport annuel 1969-70", dans Le Souffle, nos 47-48, mars-mai 1974, p. 7.
- CONSEIL SUPERIEUR DE L'EDUCATION, art. "La confessionnalité scolaire" dans L'état et les besoins de l'éducation, Rapport 1980-81, Tome 1, pp. 103-136.
- CONSEIL SUPERIEUR DE L'EDUCATION (avis), art. "Confessionnalité et restructuration scolaire", dans Conseil éducation, bulletin d'information, vol. 7, no 1, oct. 1982, p. 1.
- CONSEIL SUPERIEUR DE L'EDUCATION (avis), art. "La confessionnalité et le respect des droits", dans Conseil éducation, vol. 8, no 3, nov. 1983, p. 4.
- COORDONNATEURS REGIONAUX FRANCOPHONES DE LA CATECHÈSE AU CANADA, art. "Orientations pastorales pour l'éducation de la foi des adolescents", dans L'Eglise canadienne, vol XIII, no 6, 22 nov. 1979, pp. 165-166.
- DE LORMIER, Jacques, art. "Nouveaux défis en enseignement religieux", dans Le Souffle, no 49, oct. 1974, p. 16.
- DOCUMENT, art. "Les évêques et la loi 40", dans Le Devoir, 2 mars 1984, p. 8
- EVEQUES (délégués canadiens du synode 1977), art. "Les interventions des délégués canadiens au synode", dans L'Eglise canadienne, vol. 11, no 4, 20 oct. 1977, pp. 99-103.
- EVEQUES (au synode 1977), "Message au peuple de Dieu", dans Lumen Vitae, vol. 32, no 4, 1977, p. 414.
- EVEQUES (de cinq diocèses du Québec), art. "Orientations et directives pour l'initiation sacramentelle des enfants", dans L'Eglise canadienne, vol. XV, no 3, 1er oct. 1981, p. 77.
- FOURNIER, Norbert, c.s.v., art. "Le mouvement catéchétique s'interroge", dans Entre nous catéchètes, bulletin de liaison de l'C.C.P., no 12, 1966, p. 1.
- FOURNIER, Norbert, c.s.v., Exigences actuelles de la catéchèse (essai de synthèse de pédagogie de la Religion), Publication de l'Institut supérieur des Sciences religieuses, Université de Montréal, 1960, 285 pages.
- FOURNIER, Norbert, c.s.v., art. "Le mandat de l'Office de catéchèse du Québec", dans L'Eglise canadienne, vol XIV, no 16, 16 avril 1981, pp. 491-492.
- GAUDET, Robert, art. "L'Office Catéchistique Provincial", dans Communauté chrétienne, vol. 1, no 5, sept.-oct. 1962, p. 346.
- GRATTON, Mgr Jean, art. "Nous et l'école de vos enfants", dans L'Eglise canadienne, vol. XVI, no 7, 2 déc. 1982, pp. 207-208.

- GREGOIRE, Mgr Paul, art. "Le projet de loi concernant l'organisation scolaire sur l'île de Montréal" (loi 62), dans L'Eglise canadienne, vol. 3, no 3, mars 1970, p. 79.
- GREGOIRE, Mgr Paul, art. "Avis de Mgr Paul Grégoire", dans L'Eglise de Montréal, vol. 89, no 35, sept. 1971, p. 551.
- GREGOIRE, Mgr Paul, art. "La participation des parents à l'éducation chrétienne", dans L'Eglise de Montréal, vol. 93, no 20, 15 mai 1975, pp. 343-344.
- GREGOIRE, Mgr Paul, art. "La commission scolaire catholique est la structure qu'il faut maintenir", dans L'Eglise de Montréal, vol. 93, no 27, 10 juillet 1975, pp. 471-472.
- GREGOIRE, Mgr Paul, art. "La restructuration sur l'île de Montréal", dans L'Eglise de Montréal, vol. 94, no 48, 23 et 30 déc. 1976, p. 763.
- GREGOIRE, Mgr Paul, art. "L'école dans le projet éducatif québécois", dans L'Eglise de Montréal, vol. 96, no 18, 4 mai 1978, pp. 295-297.
- GREGOIRE, Mgr Paul, art. "Le projet éducatif chrétien de l'école", dans L'Eglise de Montréal, vol. 92, no 36, 3 oct. 1974, pp. 601-602.
- GREGOIRE, Mgr Paul, art. "La promotion de l'école catholique", dans La Presse, 5 juin 1980.
- GROUPE DE THEOLOGIENS de la Compagnie de Jésus, La nouvelle catéchèse: évaluation théologique, Montréal, fév. 1974, pp. 5-88.
- HAMELIN, Jean-Guy, art. "Réunion des Evêques de la Province de Québec", dans L'Eglise canadienne, vol. 2, no 3, mars 1969, p. 93.
- HITZ, Paul, Evangile et catéchèse. Problème de la catéchèse au secondaire, éd. du Renouveau, Québec, 1972, pp. 35-61.
- HUBERT, Mgr Bernard, art. "Quinze années d'éducation de la foi, bilan et prospective", dans L'Eglise canadienne, vol. 12, no 18, 17 mai 1979, p. 562.
- LAFOREST, Jacques, La catéchèse au secondaire. Etude du manuel "Un sens au voyage", Québec, P. U. L., 1970.
- LAMARCHE, Jacques, art. "Petite introduction à l'éducation permanente" dans Le Souffle, no 36, mai 1971, pp. 9-10.
- LAMBERT, Bernard, art. "Quel type de chrétiens voulons-nous former?", dans L'Eglise canadienne, vol. 11, no 4, 20 oct. 1977, p. 107.
- LANGEVIN, Gilles, s.j., art. "Synode sur la catéchèse", dans Oecuménisme, no 49, déc. 1977.
- LAURIN, Camille (Ministre de l'éducation au Québec), art. "La réforme scolaire, une nouvelle version", dans Le Devoir, 30 mars 1983, p. 7.

- LEBEAU, Paul et CHARYTANSKI, Jan, art. "Le V^e synode des évêques et la mission catéchétique de l'Eglise", dans Lumen Vitae, vol. 32, no 4, 1977, p. 428.
- LEGER, Cardinal Paul-Emile, art. "Conférence de S. E. le Cardinal Léger sur la catéchèse", dans Lumen Vitae, vol. 19, no 4, 1964, p. 756.
- LEGER, Cardinal Paul-Emile, Mandements des évêques de Montréal, tome 24, p. 1779, 1812, tome 27, p. 3605, tome 30, p. 5052 ss, 1953, 1954.
- LEGER, Cardinal Paul-Emile, art. "Il n'est pas vrai que le Concile nous oriente vers l'abandon de toutes les institutions chrétiennes", dans Relations, no 306, juin 1966, pp. 187-189.
- LUCIEK, Pierre, art. "Voies et impasses: voie... ou impasse?", dans Relations, vol. 35, no 405, juin 1975, pp. 163-167.
- MARCIL-LACOSTE, Louise, art. "Un dépassement manqué", dans Le Souffle, nos 47-48, mars-mai 1974, pp. 86-102.
- MARSOLAIS, Réginald, art. "D'hier à aujourd'hui, Trois décennies de catéchèse au Québec", dans Le Souffle, no 49, oct. 1974, pp. 64-70.
- MARTIN, Mgr Albertus, Mandements des évêques de Nicolet, juin 1951, décrets 320-325, 340-342.
- MICHAUD, Gaston, art. "Pas de prise sur la communauté", dans Le Souffle, no 37, nov. 1971, p. 24.
- MINISTÈRE DE L'EDUCATION DU QUÉBEC, L'école québécoise, énoncé de politique et plan d'action, Gouvernement du Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 1979, 163 pages.
- MINISTÈRE DE L'EDUCATION DU QUÉBEC, L'école, une école communautaire et responsable, Gouvernement du Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 1982, 99 pages.
- MINISTÈRE DE L'EDUCATION DU QUÉBEC, La loi sur l'enseignement primaire et secondaire public, Gouvernement du Québec, Bibliothèque nationale du Québec 1983, 147 pages.
- MINISTÈRE DE L'EDUCATION DU QUÉBEC, L'école catholique en projet, Direction de l'enseignement catholique, Bibliothèque nationale du Québec, 1980, 43 pages.
- MINISTÈRE DE L'EDUCATION DU QUÉBEC, Les nouveaux défis de l'éducation chrétienne en milieu scolaire québécois, Direction de l'enseignement catholique, Bibliothèque nationale du Québec, août 1982, 241 pages.
- MORIN, Jacques-Yvan, art. "Le rôle des parents à l'école", dans Le Devoir, 9 fév. 1984, p. 9.

HYRE, Jean-Guy, art. "Un nouveau programme d'enseignement religieux pour les adolescents de 14-17 ans", dans Le Souffle, nos 24-25, été 1968, p. 50.

OFFICE DE L'EDUCATION de l'archevêché de Montréal, Tableau "La confessionnalité scolaire: hier et demain", dans L'Eglise de Montréal, vol. 100, no 40, 4 nov. 1982.

OFFICE CATECHISTIQUE PROVINCIAL, Educateurs de la foi (commentaire du Programme de Religion des Ecoles élémentaires de la Province de Québec éd. 1959), Fides, O.C.P. Ottawa, 1962, 145 pages.

OFFICE CATECHISTIQUE PROVINCIAL, Formation du prêtre-catéchiste: quatre textes de base, Montréal, 1961, O.C.P., pp. 14-27.

OFFICE CATECHISTIQUE PROVINCIAL, Entre nous catéchètes, bulletin de liaison, nov. 1967, pp 28-29.

OFFICE CATECHISTIQUE PROVINCIAL (équipe du secondaire), art. "Le programme de catéchèse au secondaire", dans Le Souffle, vol. 5, no 28, août 1969, p. 46.

OFFICE CATECHISTIQUE PROVINCIAL, art. "L'enseignement de la morale naturelle", dans L'Eglise canadienne, vol. 1, no 5, mai 1968, pp. 156-157.

OFFICE DE CATECHESE DU QUEBEC, (les équipes de) art. "Lignes de force de notre action", dans Le Souffle, no 37, nov. 1971, pp. 49-50.

OFFICE DE CATECHESE DU QUEBEC, (les équipes de), art. "Questions actuelles et prospectives", dans Le Souffle, no 33, nov. 1970, pp. 46-47.

OFFICE DE CATECHESE DU QUEBEC, Etude sur les orientations de la catéchèse au secondaire, O.C.Q. nov. 1981, 99 pages.

OUELLET, Mgr Gilles, art. "Recommandations # 2", dans L'Eglise canadienne, vol. 11, no 4, 20 oct. 1977, p. 103

OUELLET, Mgr Gilles, art. "Le synode et l'Eglise canadienne", dans L'Eglise canadienne, vol. 11, no 12, 23 février 1978, pp. 355-357.

PAPINEAU, Mgr Joseph-Arthur, Le prêtre et l'enseignement catéchistique, Joliette, Office catéchistique diocésain, 1954, pp. 6-25.

PC, art. "Un nouvel enseignement religieux qui fera appel à la mémoire", dans Le Devoir, 21 janvier 1984.

PELLETIER, Mgr Georges-Léon, Deuxième Synode du Diocèse de Trois-Rivières, Décrets nos 398 et 400.

POISSON, Guy, art. "Large consultation au sujet du catéchisme canadien", dans L'Eglise canadienne, vol. 8, no 10, déc. 1974, p. 158.

- POISSON, Guy, art. "Evaluation de la catéchèse au Canada français", dans L'Eglise canadienne, vol. 8, no 10, déc. 1975, p. 304.
- PROULX, Jean-Pierre, art. "les commissions scolaires auront dorénavant un statut linguistique", dans Le Devoir, 21 juin 1983, p. 12.
- PROULX, Jean-Pierre, art. "L'examen a dégagé plusieurs points de convergence", dans Le Devoir, 18 avril 1984, p. 4.
- PROULX, Jean-Pierre, art. "Le CSE: il faut modifier en profondeur le projet de restructuration scolaire", dans Le Devoir, 26 oct. 1983, p.4.
- PROULX, Jean-Pierre, art. "Le Comité catholique du CSE est satisfait des dispositions de la loi 40 concernant la confessionnalité scolaire", dans Le Devoir, 17 janv. 1984, p. 3.
- PROULX, Jean-Pierre, art. "Le Pape appuie les évêques et non le projet de loi 40", dans Le Devoir, 20 oct. 1983, p. 13.
- ROY, Cardinal Maurice, émissions de T.V. dans Eglise de Québec, vol. 78, no 29, 1er juillet 1966, pp 476-481; et no 31, 4 août 1966, p. 513.
- SS le Pape Pie XI, encyclique Divini illius Magistri, dans Documentation catholique, vol. 15, nos 507-508, 15 et 22 fév. 1930, Tome 23, p. 394.
- SS le Pape Jean-Paul II, Exhortation apostolique Catechesi Tradendae, dans La Documentation catholique, vol. 61, no 1773, 4 nov. 1979, no 19.
- SS le Pape Jean-Paul II, art. "Discours du Pape aux évêques du Québec à l'occasion de leur visite ad limina", dans Eglise de Trois-Rivières, vol. 18, no 3, 17 nov. 1983, document 7, p. 3.
- THELLIER, Marie-Agnès, art. "Les groupes confessionnels s'inquiètent des modalités d'application de la loi 40", dans Le Devoir, 25 janv. 1984, p. 3.
- THELLIER, Marie-Agnès, art. "Le projet de loi 40 sera entièrement réécrit (Laurin)", dans Le Devoir, 4 fév. 1984, p. 2.
- THELLIER, Marie-Agnès, art. "Ryan voit de la manipulation", dans Le Devoir, 28 janv. 1984, p. 1.
- THELLIER, Marie-Agnès, art. "Il y a beaucoup de méfiance envers les promesses de Laurin", dans Le Devoir, 10 fév. 1984, p. 2.
- THELLIER, Marie-Agnès, art. "Education: Bérubé n'est pas prêt à "geler" l'application des décrets", dans Le Devoir, 11 avril 1984, p. 2.
- TREMBLAY, Paul, art. "D'abord la vérité du geste qui libère", dans Le Souffle, no 38, janvier 1972, p. 2.

- TREMBLAY, Paul, art. "L'enseignement religieux scolaire: bilan et défis", dans L'Eglise canadienne, vol. 8, no 8, oct. 1975, p. 241.
- TREMBLAY, Paul, art. "Le livre blanc sur l'école: par quel anse le prendre?" dans Relations, no 484, oct. 1982, p. 254.
- VAN CASTER, Marcel, art. "Trente ans de catéchèse à Lumen Vitae", dans Lumen Vitae, vol. 25, no 100, oct. 1975, p. 595.